



UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

RAPPORT ANNUEL | 2017

SUR LE FONCTIONNEMENT
ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2017





UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

RAPPORT ANNUEL | 2017

SUR LE FONCTIONNEMENT
ET L'ÉVOLUTION DE L'UNION

Décembre 2017



UEMOA



RÉSUMÉ DU RAPPORT



UEMOA

RÉSUMÉ DU RAPPORT |

1 Contexte du déroulement des activités

L'UEMOA a consolidé, en 2017, sa trajectoire de croissance accélérée amorcée depuis 2012, dans un contexte caractérisé par une reprise de la croissance économique mondiale qui s'expliquerait, notamment, par une augmentation notable de l'investissement, du commerce et de la production industrielle, en lien avec un regain de confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs.

Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs économiques dans tous les États membres de l'Union et serait en rapport notamment, avec la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole, des travaux de construction d'infrastructures de base, de l'apport des industries extractives et des résultats obtenus dans les secteurs du commerce, des transports et des communications. L'activité économique de l'Union enregistrerait un taux de croissance de 6,8% en 2017, après 6,6% en 2016.

L'analyse de l'évolution des prix montre que l'inflation est restée faible dans l'UEMOA et s'établirait à 0,9% en 2017 contre 0,3% en 2016. Cette situation serait en liaison avec l'évolution à la baisse des cours des produits alimentaires sur le marché international, le niveau des cours du pétrole et les perspectives de production vivrière dans la région.

L'exécution des budgets des États membres de l'UEMOA s'est soldée, en 2017, par une aggravation du déficit global hors dons et une légère baisse du déficit global. Le déficit global représenterait 4,2% du PIB contre 4,3% en 2016. Le déficit global hors dons représenterait 6,5% du PIB contre 6,3% en 2016. La baisse du déficit global serait due à une hausse modérée, des dépenses conjuguée à une mobilisation plus accrue des recettes.

Les échanges extérieurs des pays de l'UEMOA seraient caractérisés par un solde global excédentaire de 627,0 milliards, après un déficit de 946,8 milliards en 2016. Le déficit du compte courant devrait se creuser pour représenter 6,5% du PIB, après 5,2% en 2016, en lien avec l'aggravation du déficit de la balance des biens et services ainsi que du compte du revenu primaire. Hors dons, le déficit courant se situerait à 7,2% du PIB contre 5,9% un an plus tôt.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2017, comparée à celle à fin décembre 2016, serait marquée par un accroissement de la masse monétaire de 11,5%, pour ressortir à 25.337,9 milliards, consécutivement à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

En 2017, le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 44,2% contre 43,7% en 2016. Comparé à son niveau en 2014, la progression est forte dans certains États membres.

Dans ce contexte économique, les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires conformément à leurs mandats, aux priorités de l'Union et aux décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

2 Etat de mise en œuvre des chantiers de la Commission

Dans le cadre de l'exercice de la surveillance multilatérale, le Conseil des Ministres, en sa session de juin 2017, a adopté la Recommandation relative aux orientations de politique économique des Etats membres au titre de l'année 2018. Cette recommandation porte principalement sur la préservation de la viabilité de la dette publique au sein de l'espace communautaire.

Le rapport sur l'exécution de la surveillance multilatérale de décembre 2017, examiné par le Conseil des ministres en sa session tenue le 22 décembre 2017 à Dakar, a mis l'accent sur l'évaluation technique des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2018-2022 et sur la transparence dans la gestion des finances publiques.

L'état de mise en œuvre du pacte de convergence montre que deux Etats membres ont respecté l'ensemble des critères de convergence de premier rang alors qu'aucun Etat ne l'avait respecté en 2016.

En matière d'amélioration de la gouvernance financière, l'assistance technique aux Etats membres a été poursuivie à travers la participation de la Commission aux négociations et aux revues des programmes économiques et financiers avec le FMI. Les capacités des Etats ont été renforcées sur les outils de modélisation et d'analyse économique. Des réunions techniques ont également été tenues avec les Comités Nationaux de Politique Economique.

Pour la modernisation du cadre de gestion de leurs finances publiques et la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance, le suivi et l'évaluation des réformes ont été réalisés, les appuis techniques et les actions de renforcement des capacités ont été poursuivis. Les deux réunions de l'Observatoire des finances publiques ont été tenues en 2017.

En matière de fiscalité intérieure directe et indirecte, la Commission a tenu une Réunion du Comité Régional de pilotage du Programme de Transition Fiscale ainsi que la réunion des responsables des Guichets Uniques de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF). Par ailleurs, un atelier de formation des formateurs sur l'évaluation des dépenses fiscales a eu lieu.

Pour la profession comptable, les réunions statutaires des organismes de l'Union se sont tenues régulièrement. La Commission a organisé la validation des travaux du comité technique comptabilité publique du CCOA sur le plan comptable de l'Etat.

Concernant les réformes sur les marchés publics, des décisions portant adoption du plan d'actions des réformes à la réglementation de la Maîtrise d'ouvrage publique déléguée au sein de l'UEMOA ont été prises. L'étude relative à la relecture des Directives 04 et 05 de 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public a démarré. Les 18^{ème} et 19^{ème} réunions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) se sont tenues.

Pour l'édification du marché commun, la Commission a poursuivi la consolidation de l'Union douanière à travers le projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers dont la phase pilote concerne le Burkina Faso et le Togo. Pour étendre le projet à tous les Etats membres de l'Union une étude a été réalisée et validée.

Dans le cadre de l'approfondissement du marché commun, les travaux sur la libre circulation des services et l'institution du régime de la libre pratique ont été poursuivis.

Concernant la convergence avec la CEDEAO, la collaboration a notamment porté sur la validation du projet de Code Communautaire des Douanes de la CEDEAO, le renforcement de l'application uniforme du Tarif Extérieur Commun (TEC)-CEDEAO ainsi que le suivi de la mise en œuvre dudit TEC.

En matière de développement des échanges commerciaux, l'accent a été mis sur la facilitation des échanges, la promotion des échanges commerciaux et l'appui à l'amélioration de la compétitivité.

Au titre de la facilitation des échanges, les résultats de la phase pilote du projet de simplification des formalités et procédures commerciales et douanières entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal ont été capitalisés. Une convention a été élaborée pour l'extension du projet à tous les Etats membres de l'Union.

Des appuis techniques et institutionnels de la Commission ont permis de finaliser les textes devant régir le Comité Régional de Facilitation des Echanges de l'UEMOA, d'élaborer le cadre juridique régional autorisant l'échange électronique de certificat d'origine et de définir les activités relatives à la mise en place du Portail d'information commerciale.

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges, une subvention a été octroyée aux Etats membres de l'Union pour les accompagner dans la mise en place des comités nationaux prévus pour coordonner la mise en œuvre du Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE).

Pour améliorer la compétitivité du commerce régional et créer un environnement favorable au commerce, la Commission a démarré en 2017, le Projet d'appui à la Compétitivité du Commerce et à l'intégration Régionale (PACCIR/UEMOA), réalisé dans la cadre d'une convention avec le Centre du Commerce International (CCI) financé par l'Union européenne.

Pendant l'année sous revue, les rapports de surveillance commerciale des années 2015 et 2016 ont été publiés, le portail d'information commerciale ainsi que la plateforme de commerce électronique ont été améliorés, les Etats ont bénéficié de formations et d'appuis de la Commission de l'UEMOA et des études ont été réalisées, notamment celle relative à l'actualisation de la liste des produits éligibles à des données sur le marché de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV).

Sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, les 10^{ème} et 11^{ème} Rapports sur les entraves à la libre circulation ont été diffusés et des actions de plaidoyer et de sensibilisation ont été menées. Des appuis techniques ont été apportés aux Etats membres pour la transposition et l'application des textes en matière de libre circulation. Des synergies ont été développées avec la CEDEAO dans le cadre du Programme WAPIS/SIPAO (Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest).

En matière de négociations commerciales multilatérales, la Commission a coordonné, en collaboration avec le Secrétariat de l'OMC, l'examen conjoint des politiques commerciales des Etats membres de l'UEMOA à l'OMC et apporté un appui technique et financier aux Etats membres pour la préparation et la tenue dudit examen, les 25 et 27 octobre 2017, à Genève.

A propos du dossier relatif aux **Accords de Partenariat Economique** (APE) entre la Région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ont négocié et conclu un Accord d'Association avec la Mauritanie.

Concernant l'aménagement du territoire, des textes d'harmonisation de la gouvernance foncière urbaine dans l'espace UEMOA ont été élaborés, le « bilan diagnostic et orientations stratégiques » de l'étude pour l'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER) à l'horizon 2040 a été établi et la réalisation d'une infrastructure de données géospatiales pour l'espace UEMOA a été poursuivie. En matière de coopération transfrontalière et locale, la Commission a organisé, en relation avec le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT), des travaux de sélection de projets transfrontaliers et tenu une rencontre en marge du sommet UE-Afrique pour valider les schémas d'aménagement transfrontaliers.

S'agissant des infrastructures, les programmes routiers, les études techniques et financières relatives aux corridors communautaires et à l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou, l'élaboration du Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest ainsi que la construction des postes de contrôles juxtaposés et des stations de pesage ont été poursuivis. Pour assurer le fonctionnement et l'utilisation efficace de ces infrastructures, des concertations régionales avec toutes les parties prenantes ont été régulièrement organisées.

Concernant le secteur des transports, une impulsion décisive a été donnée par la réunion des Ministres chargés des transports de l'Union en septembre 2017, pour l'application du Règlement relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA. Des textes communautaires ont été élaborés, en 2017, pour faciliter le passage portuaire dans le sous-secteur maritime et pour harmoniser les réglementations dans le transport aérien. Les modalités de mise en place de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSAC) ont été approuvées par les Ministres des Etats membres chargés de l'aviation civile.

Dans le cadre de l'IRED, l'Union finance pour un montant global de 230 milliards de FCFA, quatorze (14) projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques. La supervision technique de ces projets fait ressortir, en 2017, un état d'avancement satisfaisant. Pour favoriser l'émergence d'un marché commun des services énergétiques, la phase d'implémentation du Système d'Information Energétique (SIE) dans les Etats de l'UEMOA a démarré. La 4^{ème} réunion du Comité Régional des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique a permis aux acteurs du secteur électrique de se concerter afin de développer l'infrastructure électrique de l'espace UEMOA.

S'agissant de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, le processus de rétrocession aux Etats bénéficiaires des ouvrages du volet 1 du PRODERE a été achevé. Les modalités de constitution et de fonctionnement d'un Consortium de Centres de recherches dans l'espace UEMOA dans le sous-secteur des énergies renouvelables ont été définies.

Dans le secteur agricole, les efforts ont été poursuivis pour l'harmonisation des réglementations, les aménagements prévus dans le cadre du projet de l'Office du Niger, les aménagements hydrauliques multi-usages, le développement de plateformes agricoles intégrées, la construction des magasins de stockage, des marchés à bétail et la réhabilitation des abattoirs des Etats membres. La Commission a également contribué à la lutte contre les maladies animales dans les Etats membres, notamment le Charbon bactérien.

Pour **le foncier rural**, le site de l'Observatoire du Foncier Rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) est en cours de conception.

Concernant les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, la Commission a poursuivi l'opérationnalisation du système d'information régional des pêches (SIRP), ainsi que la production de semences améliorées de tilapia du Nil et du poisson chat africain.

En matière de gestion durable des ressources naturelles, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du programme BID UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural ainsi que les contributions aux actions de protection du littoral ouest africain et à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger.

Dans le secteur minier, la Commission a, en 2017, poursuivi la relecture du Code Minier Communautaire et l'élaboration de ses règlements d'exécution.

En matière de développement de l'entreprise, la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) ainsi que le Programme « Talents du Monde/UEMOA » ont été poursuivis. Pour le PPP, des actions de formation et de communication ont été réalisées et des partenariats ont été noués dans la perspective d'assurer une synergie d'action au niveau régional et offrir plus de garantie aux investisseurs pour le financement de projets de l'Union. Quant au Programme « Talents du Monde/UEMOA », des jeunes chefs d'entreprises porteurs de projets de développement et de partenariat des 16^{ème} et 17^{ème} promotions ont été recrutés et formés.

Pour la promotion de la qualité dans l'Union, la Commission a poursuivi la formation des formateurs des Etats membres en métrologie, son appui à la mise en place d'un laboratoire d'étalonnage à vocation régionale ainsi que les travaux d'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

Dans les secteurs de l'artisanat et du tourisme, la première réunion du Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat s'est tenue, l'exploitation du Système d'information sous Régional sur l'Artisanat (SIRA) a été poursuivie. En matière de tourisme, les textes communautaires et les plans d'action de l'Union ont été actualisés pour faire face aux défis sécuritaires.

Concernant la culture, des textes communautaires ont été approuvés par les Ministres sectoriels dans le cadre de la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels.

Les réformes dans l'enseignement supérieur des Etats membres et les soutiens financiers aux centres d'excellence régionaux ont été poursuivis.

Au titre de la santé, des appuis ont été apportés aux Etats membres dans les domaines de la mutualité sociale, de la réglementation pharmaceutique, la surveillance et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers.

Dans le domaine de la paix et la sécurité, le Comité de haut niveau paix et sécurité a tenu sa troisième réunion, l'opérationnalisation du mécanisme de veille et d'alerte précoce de l'UEMOA (MeVap) a été poursuivi et un avant-projet d'accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement dans l'espace UEMOA a été élaboré.

La troisième édition de la revue annuelle des réformes, politiques, programmes et projets communautaires, s'est déroulée en 2017. Des progrès appréciables ont été réalisés par tous les Etats membres. L'Union enregistre un taux global de mise en œuvre des réformes de 62% et un niveau de décaissement de 59% pour les projets.

3 Activités des autres Organes de l'Union

La Cour de Justice a réalisé des activités judiciaires et mené des actions relatives à la communication, la coopération judiciaire et le renforcement des capacités de la Cour et des acteurs nationaux.

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF). Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des Etats membres et participé à des réunions statutaires et à diverses rencontres.

Le Comité Interparlementaire (CIP) a tenu ses réunions statutaires, organisé des séminaires d'imprégnation des chantiers de l'UEMOA, conduit une mission d'observation des élections législatives au Sénégal et assuré la diplomatie parlementaire.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) a tenu sa 16^{ème} Assemblée générale ordinaire et les réunions de ses Commissions techniques, conduit à terme l'évaluation du Programme de formation « Talents du Monde/UEMOA » et finalisé le Répertoire des Entreprises de la Zone UEMOA. De même, elle s'est impliquée dans la prise de décision et l'action communautaire et a pris part aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association Investir en Zone Franc (IZF).

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) a tenu sa session ordinaire et les réunions de ses Commissions techniques. Pour faire prendre en compte ses propositions par l'Agenda du 5^{ème} Sommet Union Africaine – Union Européenne, le CCT a organisé, en marge dudit Sommet, une rencontre sur son portefeuille de projets prioritaires. Elle a également pris des initiatives au niveau international pour mobiliser des financements pour soutenir les chantiers de coopération transfrontalière.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) a tenu ses activités statutaires et renforcé son dispositif de suivi de l'évolution du dialogue social. De même, elle a élargi et renforcé la coopération avec d'autres organisations.

4 Recadrage de priorités et réformes internes

La conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union, du 10 avril 2017, a mis en place une nouvelle équipe dirigeante à la Commission de l'UEMOA et a décidé de réduire le taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 1% à 0,80% depuis le 1^{er} juillet 2017. Dans ce contexte, la Commission de l'UEMOA s'est dotée d'une feuille de route pour la période 2017-2021.

Celle-ci affirme la volonté de faire de la Commission une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission. A cet effet, les actions prévues par la feuille de route sont structurées autour des orientations suivantes : (i) la modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel, (ii) l'optimisation des charges d'opérationnalisation des politiques sectorielles, et, (iii) le renforcement de la gouvernance économique et de l'application de la législation communautaire par les Etats membres.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la feuille de route, la Commission a engagé en 2017, des réformes internes pour redynamiser son fonctionnement, maîtriser ses charges de fonctionnement, améliorer la performance organisationnelle, recentrer les politiques sectorielles et réviser ses modalités d'intervention.

5 Bilan et perspectives

Durant l'année 2017, les Organes de l'UEMOA ont réalisé les priorités inscrites dans leur programme de travail pluriannuel finalisé à l'issue du Conseil des Ministres statutaire du 30 juin 2017. Ce programme de travail prend en compte la décision de la Conférence des Chefs d'Etat de réduire le taux du PCS, principale ressource des Organes de l'Union, de 1% à 0,8%.

Dans ce contexte, les performances de la Commission seraient en recul par rapport à 2016 avec un taux d'exécution physique des activités qui s'établirait à 78,53% contre 79,81% en 2016 et le taux d'exécution financier à 76,4% contre 83,7% en 2016.

Malgré ces difficultés, des avancées notables ont été obtenues dans le cadre de la mise en œuvre des réformes communautaires et la concrétisation des projets régionaux en matière de gouvernance économique des Etats, de renforcement du marché régional, de développement des infrastructures énergétiques et du système des transports communautaires, du développement du secteur privé, de la sécurité alimentaire ainsi que de la gestion durable des ressources naturelles. Durant la conduite de ces chantiers, une large place a été accordée à la bonne gouvernance, à travers notamment les contrôles juridictionnel et parlementaire ainsi qu'aux synergies avec les partenaires régionaux et internationaux.

Ces actions ou initiatives, qui bénéficient au processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, se sont déroulées dans un contexte de reprise de la croissance de l'économie mondiale et des performances économiques favorables dans l'Union.

Au regard de l'évolution de l'environnement économique international, des bonnes perspectives économiques de l'Union et des défis à relever pour le développement socio-économique, les actions seront, en 2018, orientées vers la modernisation du pilotage institutionnel, la performance organisationnelle, le renforcement de la gouvernance économique par les Etats membres et l'opérationnalisation de toutes les politiques sectorielles. Ces interventions seront conduites conformément aux nouvelles modalités d'intervention de la Commission, dans le respect des principes de subsidiarité, d'efficacité et de parcimonie budgétaires, pour des résultats concrets ayant le plus d'impact au bénéfice des populations de l'Union.

Cette nouvelle dynamique reconfirmera le rôle de sous-ensemble homogène, performant et crédible de l'UEMOA au cœur du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.

SOMMAIRE

RÉSUMÉ DU RAPPORT	5
INTRODUCTION.....	23
PREMIÈRE PARTIE : SITUATION ÉCONOMIQUE MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'UNION	27
1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	29
1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA.....	31
1.2.1 Production	31
1.2.2 Prix et inflation.....	32
1.2.3 Finances publiques et dette publique	33
1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements.....	33
1.2.5 Situation monétaire	34
DEUXIEME PARTIE : ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROCESSUS D'INTÉGRATION RÉGIONALE	37
2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUES	39
2.1.1 Surveillance multilatérale	39
2.1.2 Harmonisation de cadre juridique et comptable.....	40
2.1.3 Etudes et prévisions économiques	42
2.1.4 Développement du système statistique régional	43
2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT.....	44
2.2.1 Edification du marché commun.....	44
2.2.2 Développement des échanges commerciaux.....	46
2.2.3 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services	47
2.2.4 Liberté de circulation et droit d'établissement	48

2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX ET D'INVESTISSEMENT.....	50
2.4 FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES	51
2.5 PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (PER).....	52
2.5.1 Revue du Programme Economique Régional 2012-2016 (PER II).....	52
2.5.2 Elaboration de la troisième phase du PER	54
2.6 POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION	54
2.6.1 Aménagement du territoire communautaire	54
2.6.2 Infrastructures et services des transports	55
2.6.3 Promotion du secteur minier.....	61
2.6.4 Développement du secteur de l'énergie	61
2.6.5 Développement des télécommunications et des TIC.....	63
2.6.6 Sécurité alimentaire et développement agricole	63
2.6.7 Environnement et développement durable	66
2.6.8 Développement du secteur privé.....	67
2.6.9 Artisanat et tourisme.....	68
2.6.10 Développement humain.....	70
2.7 PAIX ET SECURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA.....	72
2.8 REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS	73
2.9 CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL.....	76
2.9.1 Cour de Justice (CJ).....	76
2.9.2 Cour des Comptes (CC)	76
2.9.3 Comité Interparlementaire (CIP)	78
2.10 ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS	80
2.10.1 Chambre Consulaire Régionale (CCR)	80
2.10.2 Conseil des Collectivités Territoriales (CCT).....	81
2.10.3 Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)	82

TROISIÈME PARTIE : GOUVERNANCE INSTITUTIONNELLE.....	83
3.1. CADRE D'ORIENTATION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS.....	85
3.2 GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES.....	86
3.2.1 Budget de l'Union	86
3.2.2 Production du compte administratif et du compte de gestion	87
3.2.3 Bonification du taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres de l'Union	87
3.2.4 Prise en charge des contreparties des Etats dans les cofinancements de projets	88
3.2.5 Participation au mécanisme de bonification de la BOAD	88
3.2.6 Mobilisation des recettes ordinaires	88
3.2.7 Reddition de comptes de l'Union	90
3.3 PROGRAMME IMMOBILIER DE L'UEMOA.....	91
3.4 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DE L'UNION ET PERFORMANCE DES ACTIVITÉS.....	92
3.5 ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION.....	93
3.6 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION	94
3.6.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires.....	94
3.6.2 Représentation et visibilité de l'Union.....	94
3.7 SYNERGIES ET PARTENARIATS	96
3.8 RECADRAGE DES PRIORITES ET RÉFORMES INTERNES	98
3.8.1 Recadrage des priorités de la Commission de l'UEMOA.....	98
3.8.2 Réformes internes.....	102
QUATRIÈME PARTIE : BILAN ET PERSPECTIVES	103
4.1 BILAN.....	105
4.1.1 Difficultés rencontrées	105
4.1.2 Recommandations à l'endroit des instances de l'Union.....	106
4.2 PERSPECTIVES.....	107
4.2.1 Environnement international	107
4.2.2 Perspectives économiques et financières de l'Union.....	107
4.2.3 Défis à relever.....	113
CONCLUSION	115
ANNEXES.....	119

LISTE DES ABREVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

ACBF	: Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
AFRISTAT	: Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
AFRITAC	: Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique de l'Ouest
AGOA	: African Growth and Opportunities Act – Loi sur la Croissance et les Opportunités de Développement en Afrique
APE	: Accord de Partenariat Economique
BAD	: Banque Africaine de Développement
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BID	: Banque Islamique de Développement
BOAD	: Banque Ouest Africaine de Développement
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CCEG	: Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement
CCR	: Chambre Consulaire Régionale
CCT	: Conseil des Collectivités Territoriales
CEDEAO	: Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	: Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CE	: Communauté Européenne
CILSS	: Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CIP	: Comité Interparlementaire
CNUCED	: Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CNPE	: Comité National de Politique Economique
CREPMF	: Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CTDS	: Conseil du Travail et du Dialogue Social
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAIR	: Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale
FDE	: Fonds de Développement de l'Energie
FMI	: Fonds Monétaire International
FRDA	: Fonds Régional de Développement Agricole

IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IHPI	: Indice Harmonisé de la Production Industrielle
INS	: Institut National de Statistiques
IRED	: Initiative Régionale pour l'Energie Durable
ITC	: Centre du Commerce International
IZF	: " Investir en Zone Franc "
JICA	: Agence Japonaise de Coopération Internationale
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NORMCERQ	: Secrétariat régional de la Normalisation, de la Certification et de la promotion de la Qualité
OAPI	: Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle
OCDE	: Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
OMC	: Organisation Mondiale du Commerce
OPA	: Observatoire des Pratiques Anormales
PACITR	: Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routiers
PANA	: Plan national d'adaptation au changement climatique
PAU	: Politique Agricole de l'Union
PCAE	: Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
PCD	: Programme Communautaire de développement de la CEDEAO
PCD-TASAN	: Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PCJ	: Postes de Contrôles Juxtaposés
PCS	: Prélèvement Communautaire de Solidarité
PER	: Programme Economique Régional
PHV	: Programme d'Hydraulique Villageoise
PIB	: Produit Intérieur Brut
PIDA	: Programme de Développement des Infrastructures en Afrique
PIR	: Programme Indicatif Régional
PME/PMI	: Petites et Moyennes Entreprises / Petites et Moyennes Industries
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPP	: Partenariat Public-Privé

PRFE	: Programme Régional de Facilitation des Echanges
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
SIPAO/WAPIS	: Programmes régionaux de gouvernance énergie, transport et de sécurité régionale
SOAC	: Système Ouest Africain d'Accréditation
SYSCOA	: Système Comptable Ouest Africain
TEC	: Tarif Extérieur Commun
TIC	: Technologies de l'Information et de la Communication
TOFE	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
USAID	: Agence des États-Unis pour le Développement International
WAPO	: Complexe des Aires Protégées des Parcs du W, Arly, Pendjari et Oti-Keran-Mandouri



LISTE DES GRAPHIQUES I

GRAPHIQUE 1 : ÉVOLUTION DU TAUX DE CROISSANCE ET DU TAUX D'INFLATION	32
GRAPHIQUE 2 : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES PAR DOMAINE	73
GRAPHIQUE 3 : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES PAR ÉTAT MEMBRE	74

LISTE DES TABLEAUX I

TABLEAU 1 : TAUX DE CROISSANCE ÉCONOMIQUE ENTRE 2015 ET 2018.....	30
TABLEAU 2 : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES REFORMES PAR ÉTAT MEMBRE ET PAR DOMAINE	74
TABLEAU 3 : ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE DES PROJETS ET PROGRAMMES PAR ÉTAT MEMBRE.....	75
TABLEAU 4 : RÉPARTITION DES RESSOURCES DE 2017 PAR TYPE DE BUDGET	86
TABLEAU 5 : SITUATION D'EXÉCUTION DU BUDGET AU 30 SEPTEMBRE 2017 ET PROJECTION AU 31 DECEMBRE 2017	87
TABLEAU 6 : REVERSEMENTS DE PCS PAR ETAT MEMBRE	88
TABLEAU 7 : ÉTAT DE LA CONVERGENCE DE L'UNION EN 2017	121
TABLEAU 8 : DONNEES STATISTIQUES SUR LES ACTIVITÉS DE LA COUR DE JUSTICE	122



UEMOA



INTRODUCTION



UEMOA

L'UEMOA a consolidé, en 2017, sa trajectoire de croissance accélérée amorcée depuis 2012, dans un contexte de redémarrage de l'économie mondiale qui se situerait, en 2017, à un niveau de croissance de 3,6% contre 3,2% en 2016 selon le Fonds Monétaire International (FMI).

L'Union enregistrerait, en 2017, un taux de croissance de 6,8% après une croissance de 6,6% en 2016 et 6,2% en 2015. Cette croissance serait portée par l'ensemble des secteurs économiques dans tous les États membres de l'Union et serait en rapport, notamment, avec la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole, des travaux de construction d'infrastructures de base, de l'apport des industries extractives et des résultats obtenus dans les secteurs du commerce, des transports et des communications.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : **Bénin (5,4%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,1%), Guinée-Bissau (5,9%), Mali (5,3%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (5,0%).**

Ces performances sont obtenues dans un contexte d'ensemble de l'Union caractérisé par une hausse modérée des prix avec un taux d'inflation de 0,9% contre 0,3% en 2016, un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur, un excédent du solde global des échanges extérieurs et une hausse des ressources levées sur le marché financier régional.

Le présent rapport analyse l'évolution récente de la conjoncture externe et interne de l'Union, les avancées réalisées par les Organes de l'UEMOA en 2017, pour renforcer l'intégration régionale, les perspectives économiques et les défis du processus d'intégration régionale. Il est structuré en quatre parties :

- la situation économique, monétaire et financière de l'Union ;
- l'état d'avancement du processus d'intégration régionale ;
- la gouvernance institutionnelle ;
- le bilan et les perspectives.





PREMIÈRE PARTIE:
SITUATION
ÉCONOMIQUE, MONÉTAIRE ET
FINANCIÈRE DE L'UNION



UEMOA

1.1 ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

L'économie mondiale redémarrerait en 2017, après le ralentissement observé l'année dernière, avec une croissance attendue à 3,6% contre 3,2% en 2016. Cette évolution s'expliquerait par une augmentation notable de l'investissement, du commerce et de la production industrielle, en lien avec un regain de confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. Cette accélération devrait s'observer aussi bien dans les pays avancés que dans les pays émergents et en développement.

Dans les pays avancés, une augmentation du rythme de la production est de nouveau attendue en 2017, à 2,2% contre 1,7% en 2016. Aux Etats-Unis, la croissance devrait se situer à 2,2% en 2017, grâce à une consolidation de la consommation et la poursuite de l'investissement des entreprises du fait d'une reprise dans le secteur de l'énergie. Dans la zone euro et au Japon, le rythme de la croissance devrait également augmenter en liaison avec l'affermissement de la consommation privée, de l'investissement et de la demande extérieure, pour ressortir respectivement à 2,1% et 1,5%, contre 1,8% et 1,0% en 2016. Au Royaume-Uni, nonobstant le Brexit et l'incertitude qui entoure encore la relation future avec l'Union européenne, la croissance résisterait mieux que prévu, se situant à 1,7% contre 1,8% un an plus tôt.

La croissance dans les pays émergents et en développement ressortirait à 4,6% contre 4,3% en 2016, en liaison avec l'augmentation de la demande intérieure en Chine et la reprise dans les principaux pays. En Chine, la croissance se situerait à 6,8% contre 6,7% en 2016. Une reprise serait observée au Brésil avec une croissance de 0,7% contre -3,6% en 2016, grâce notamment à la bonne tenue des exportations. De même, le redressement de la demande intérieure et extérieure favoriserait un rebond de la croissance en Russie à +1,8% en 2017, contre la contraction de -0,2% enregistrée en 2016. En Inde, bien que toujours élevée, la croissance ralentirait pour se situer à 6,7% en 2017, après 7,1% en 2016, du fait de la mise en place d'une taxe à la consommation.

L'Afrique subsaharienne afficherait une accélération en 2017, avec toutefois, un niveau inférieur à celui des tendances passées. La croissance devrait passer de 1,4% en 2016 à 2,6% en 2017. En Afrique du Sud, la croissance devrait toutefois rester modeste, à 0,7% en 2017 contre 0,3% en 2016, soutenue par des prix à l'exportation de produits de base plus favorables et la bonne tenue de la production agricole, en lien avec une amélioration des conditions climatiques. Au Nigeria, après s'être contractée de 1,6% en 2016 en raison des perturbations dans le secteur pétrolier, conjuguées à des pénuries de devises, d'électricité et de carburants, la production devrait augmenter de 0,8% en 2017, grâce à un redressement de la production pétrolière et une vigueur dans le secteur agricole. La croissance économique du Ghana s'accélérerait à 5,9% contre 3,5% en 2016, en grande partie en raison des améliorations dans le secteur pétrolier et dans les services.

Tableau 1 : Taux de croissance économique entre 2015 et 2018 (en pourcentage)

	2015	2016	2017	2018
Monde	3,2	3,2	3,6	3,7
Pays avancés	2,1	1,7	2,2	2,0
- USA	2,6	1,5	2,2	2,3
- Zone euro	2,0	1,8	2,1	1,9
- Japon	0,5	1,0	1,5	0,7
Pays émergents et en développement	4,0	4,3	4,6	4,9
- Chine	6,9	6,7	6,8	6,5
Afrique Subsaharienne	3,4	1,4	2,6	3,4
Nigéria	2,7	-1,6	0,8	1,9
Afrique du Sud	1,3	0,3	0,7	1,1

Sources : FMI, WEO Octobre 2017.

Les échanges mondiaux se sont accélérés au premier semestre de 2017, laissant entrevoir une augmentation de 4,2% sur toute l’année, contre 2,4% en 2016. Cette accélération s’expliquerait par l’affermisssement de la croissance de la demande intérieure dans les pays avancés et en Chine, ainsi que par de meilleurs résultats dans les autres grands pays émergents.

L’indice des **prix des produits de base** devrait progresser de 12,3% en 2017 par rapport à sa moyenne de 2016. Sur la tendance observée depuis fin juin 2017, les cours annuels moyens du pétrole brut se situeraient à 50,3 dollars le baril en 2017, soit une hausse de 17,4% par rapport à la moyenne de 2016.

Les cours des principales matières premières exportées par les pays de l’Union ont évolué de façon contrastée, au terme du premier semestre 2017, comparés à leurs moyennes de 2016. Les prix du caoutchouc, de la noix de cajou, du coton et du café robusta ont affiché des hausses tandis que ceux du cacao, de l’huile de palme et de l’or se sont inscrits en baisse.

Quant aux principaux produits alimentaires importés par les pays de l’UEMOA, leurs cours sont en hausse durant le premier semestre 2017, à l’exception de ceux de l’huile de soja. Ces derniers ont été affectés par l’affaiblissement de la demande, combiné aux perspectives d’une offre abondante, en provenance des pays sud-américains, notamment le Brésil. Les prix du blé et du maïs ont été tirés par les perspectives d’une baisse de la production aux Etats-Unis. Les cours du riz ont été portés par la vigueur de la demande des acheteurs africains et asiatiques.

Sur le marché des changes, à la mi-octobre 2017, la monnaie européenne s'est légèrement appréciée par rapport au dollar des Etats-Unis (+0,81%) et au franc suisse (+0,65%), et beaucoup plus par rapport au yen japonais (+4,14%) et à la livre sterling (+6,92%). Parmi les monnaies des pays émergents, le renminbi chinois a continué de se déprécier (-3,05%) tandis que le rand sud-africain s'est redressé de 9,85% sur la période.

Sur le marché ouest-africain, au terme des six premiers mois de l'année, le franc CFA s'est renforcé par rapport aux principales monnaies de la sous-région. Les appréciations les plus significatives ont été relevées vis-à-vis du naira nigérian (+18,82%), du leone sierra leonais (+13,4%), du dollar libérien (+10,8%) et du cedi ghanéen (+7,6%).

L'inflation globale devrait passer de 0,8% en 2016 à 1,7% en 2017 dans les pays avancés. Dans la Zone euro, la hausse des prix est estimée à 1,5% en 2017, après 0,2% en 2016, en lien avec l'augmentation des prix de l'énergie et la reprise de la demande.

Concernant la **politique monétaire**, la Réserve fédérale américaine (FED), la Banque du Canada et celle d'Angleterre ont relevé leurs taux directeurs. Quant aux autres banques centrales des économies avancées, elles ont maintenu inchangée l'orientation accommodante de leur politique monétaire.

1.2 ÉVOLUTION DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE DANS L'UEMOA

Le dynamisme de l'activité économique, amorcé par l'Union depuis 2012, s'est poursuivi en 2017 dans un contexte de stabilité des prix. L'exécution des opérations financières de l'Etat s'est traduite en 2017 par une aggravation du déficit budgétaire global hors dons. Le profil des échanges extérieurs des pays de l'UEMOA affiche une amélioration du solde global.

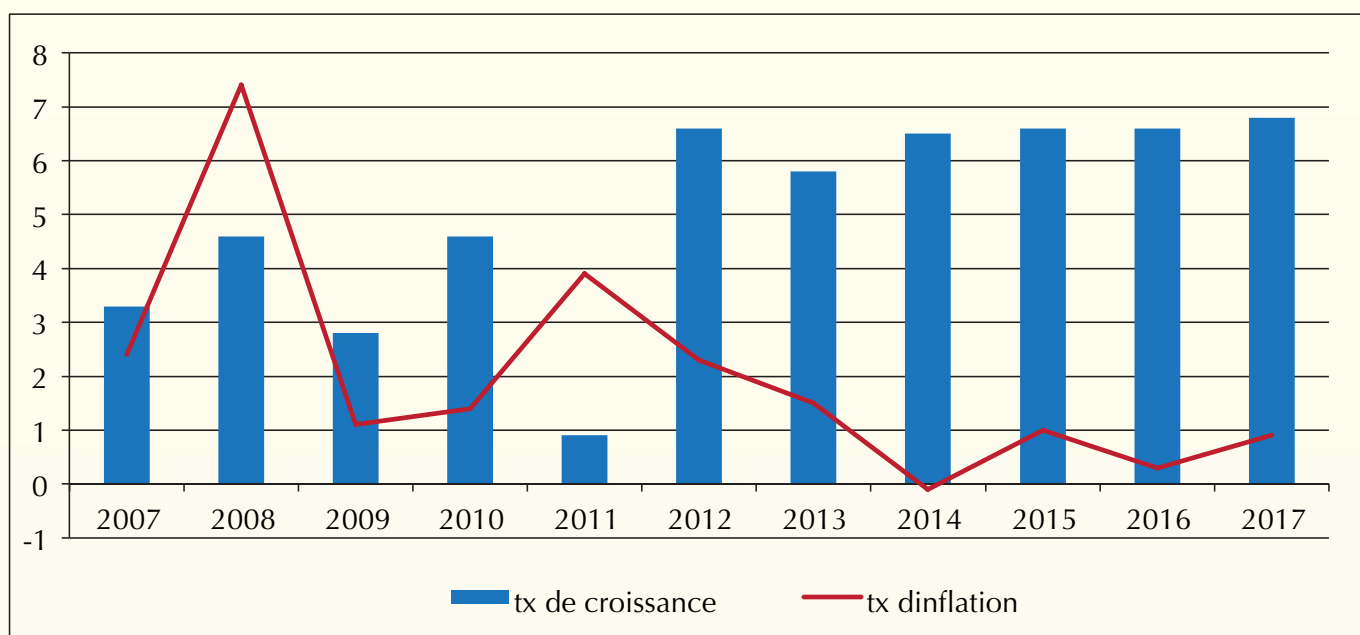
En matière de convergence, deux Etats membres respectent les trois critères de premier rang en 2017 alors qu'aucun ne les avait respectés en 2016.

1.2.1 Production

La croissance économique en 2017 serait portée par une bonne performance de tous les secteurs. La bonne tenue du secteur primaire serait en rapport avec la poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre des programmes nationaux de développement agricole dans les Etats membres. Au niveau du secteur secondaire, il est attendu une bonne tenue des BTP, en liaison avec la poursuite des travaux de construction d'infrastructures de base et des industries extractives. Les résultats du secteur tertiaire seraient portés par le commerce, les transports et les communications.

Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (5,4%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,1%), Guinée-Bissau (5,9%), Mali (5,3%), Niger (5,2%), Sénégal (6,8%) et Togo (5,0%).

Graphique 1: Evolution du taux de croissance et du taux d'inflation de 2007 à 2017



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2017

1.2.2 Prix et inflation

La hausse des prix devrait rester modérée, en 2017, au regard de l'évolution attendue des cours des produits alimentaires sur le marché international, du niveau des cours du pétrole et des perspectives de production vivrière dans la région.

Le taux d'inflation annuel moyen ressortirait en 2017 à 0,9% contre 0,3% en 2016.

Tous les États membres devraient respecter la norme communautaire en matière d'inflation. Par pays, le taux d'inflation se présenterait comme suit : **Bénin (0,8%), Burkina Faso (0,4%), Côte d'Ivoire (0,7%), Guinée-Bissau (1,5%), Mali (2,1%), Niger (2,3%), Sénégal (1,5%) et Togo (-0,6%).**

1.2.3 Finances publiques et dette publique

L'exécution des opérations financières de l'Etat se traduiraient en 2017, par une aggravation du déficit global hors dons et une légère baisse du déficit global. Les recettes budgétaires progresseraient de 8,2% pour représenter 18,0% du PIB contre 18,1% en 2016. Cette hausse serait portée par les recettes fiscales qui augmenteraient de 11,6% induisant un taux de pression fiscale de 15,8% contre 15,4% en 2016. Les recettes bénéficieraient des mesures d'élargissement de l'assiette, du renforcement des contrôles, de lutte contre la fraude et de l'interconnexion des régies. Par pays, le taux de pression fiscale se présenterait comme suit : Bénin (13,4%), Burkina Faso (17,5%), Côte d'Ivoire (15,4%), Guinée-Bissau (10,4%), Mali (15,3%), Niger (15,1%), Sénégal (15,9%) et Togo (22,3%).

Les recettes non fiscales augmenteraient de 25,8% pour représenter 2,0% du PIB contre 1,7% en 2016. Une hausse importante est attendue dans tous les Etats membres sauf au Burkina Faso et en Guinée-Bissau, en liaison avec les recettes liées aux licences payées par les sociétés de téléphonie. Les dons progresseraient de 22,3% pour représenter 2,3% du PIB contre 2,0% en 2016, après la baisse enregistrée en 2016.

En ce qui concerne les dépenses totales et prêts nets, ils progresseraient de 9,3% pour représenter 24,5% du PIB contre 24,3% en 2016. Cette évolution serait portée par les dépenses en capital, en hausse de 20,6%, l'augmentation des dépenses courantes étant de 7,3%. Les paiements au titre des intérêts sur la dette poursuivraient leur augmentation avec un accroissement de 17,4%. La hausse serait de 73,7% au Bénin, 13,6% en Côte d'Ivoire, 39,3% en Guinée-Bissau, 19,3% au Niger, et 14,7% pour le Mali.

L'accroissement des dépenses en capital serait lié à la poursuite des travaux de construction d'infrastructures socio-économiques contenus dans les plans de développement en cours de mise en œuvre dans les différents Etats membres.

Au total en 2017, le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient respectivement 6,5% et 4,2% du PIB contre 6,3% et 4,3% en 2016.

En 2017, le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 44,2% contre 43,7% en 2016. Toutefois, il convient de noter que malgré cette faible progression du taux d'endettement, les charges de la dette se sont accrues sensiblement dans plusieurs Etats membres.

1.2.4 Commerce extérieur et balance des paiements

Pour l'année 2017, la situation des échanges extérieurs de l'Union serait caractérisée par un solde global excédentaire de 627,0 milliards, après un déficit de 946,8 milliards en 2016. Cette nette amélioration résulterait d'une augmentation des entrées nettes au titre des comptes de capital et financier, partiellement compensée par la détérioration du déficit courant.

Le déficit du compte courant est attendu à 6,5% du PIB, contre 5,2% en 2016, en ligne avec l'aggravation du déficit de la balance des biens et services ainsi que du compte du revenu primaire.

Le déficit commercial s'est aggravé sous le poids d'une progression des importations (+12,6%) plus prononcée que celle des exportations (+7,0%). L'accroissement des importations résulterait notamment de la remontée des cours du pétrole, couplée à la hausse de la demande, ainsi que du maintien de la dynamique d'acquisition de biens d'équipement et intermédiaires. Quant à la progression des exportations, induite par la hausse des ventes du pétrole (+32,7%), du coton (+40,4%) et de l'or (+7,2%), elle serait atténuée par la baisse des recettes sur le cacao, subséquente à la chute des prix de l'ordre de 30%. Le solde déficitaire du revenu primaire, pour sa part, s'accroîtrait de 5,8%, tiré à la hausse par les paiements d'intérêts au titre de la dette publique et de dividendes aux investisseurs étrangers.

S'agissant du compte de capital, son excédent progresserait de 25,0% par rapport à l'année précédente, en relation notamment avec la hausse des dons-projets au Burkina et au Niger.

Le compte financier enregistrerait une forte progression des entrées nettes de capitaux en 2017, grâce aux flux au titre des investissements de portefeuille, en raison essentiellement des émissions d'euro-obligations par la Côte d'Ivoire, le Sénégal et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) pour un montant net de 1.682,0 milliards de F CFA. La consolidation du compte financier serait également confortée par la hausse des investissements directs étrangers (+29,2%) et celle des emprunts publics nets (+10,4%).

L'évolution des comptes de capital et financier devrait permettre de couvrir le déficit des transactions courantes pour dégager un solde global excédentaire de la balance des paiements de 627,0 milliards, après un déficit de 946,8 milliards en 2016.

1.2.5 Situation monétaire

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2017, comparée à celle à fin décembre 2016, serait caractérisée par un accroissement de la masse monétaire, consécutif à la progression des actifs extérieurs nets et du crédit intérieur.

Les actifs extérieurs nets des institutions monétaires augmenteraient de 663,7 milliards pour ressortir à 4.358,1 milliards. Cette évolution s'expliquerait par la hausse de 813,2 milliards des actifs extérieurs nets de la Banque Centrale, atténuée par la baisse de 149,6 milliards de ceux des banques.

L'encours des créances intérieures se consoliderait de 2.609,1 milliards ou 11,3% pour se situer à 25.748,5 milliards. Cette évolution serait induite par l'effet combiné de la consolidation des créances nettes sur l'Administration Centrale et des créances à l'économie de l'Union.

Les créances nettes des institutions de dépôt sur les Administrations Centrales de l'UEMOA s'établiraient à 7. 268,4 milliards, en hausse de 826,1 milliards. Cette évolution résulterait, notamment, de l'accroissement des dettes des Etats à l'égard des banques. Les concours des institutions de dépôt à l'économie s'accroîtraient, à fin décembre 2017 de 1. 783,0 milliards ou 10,7%, pour s'établir à 18. 480,1 milliards.

En liaison avec la progression de ses contreparties, la masse monétaire se consoliderait de 2.617,7 milliards ou 11,5%, pour ressortir à 25.337,9 milliards. Ce renforcement de la liquidité globale serait attribuable au raffermissement des dépôts de 2.254,5 milliards ou 13,1%, ainsi qu'à la hausse de la circulation fiduciaire de 363,2 milliards ou 6,6%.





DEUXIÈME PARTIE:
ÉTAT D'AVANCEMENT
DU PROCESSUS
D'INTÉGRATION RÉGIONALE



UEMOA

2.1 GOUVERNANCE ET CONVERGENCE ÉCONOMIQUES

2.1.1 Surveillance multilatérale

➤ Rapport d'exécution de la surveillance multilatérale

L'exercice de la surveillance multilatérale s'est poursuivi en 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité entre les Etats membres de l'UEMOA adopté par l'Acte additionnel N°01/2015/UEMOA par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement. Il ressort de ces travaux que l'ensemble des résultats macroéconomiques sont satisfaisants en 2017, comme les années précédentes. Toutefois, en matière de convergence, les résultats ont été mitigés. Deux Etats membres respecteraient les trois critères de premier rang après les très mauvais résultats de l'année 2016 où aucun Etat membre n'a respecté le critère clé. Ces résultats devraient s'améliorer en 2018.

Les orientations de politique économique des Etats membres au titre de l'année 2018 contenues dans le rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du premier semestre 2017 a été adopté par le Conseil des Ministres de l'Union lors de sa session ordinaire, tenue à Dakar le 30 juin 2017. Ces orientations s'articulent autour des axes ci-après :

- accroître le niveau de mobilisation des recettes par :
 - une amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières ;
 - une meilleure fiscalisation notamment des secteurs, minier, informel, agro-pastoral ainsi que le foncier ;
 - une meilleure prise en charge de la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscale ;
- poursuivre les efforts visant à renforcer l'efficience de la dépenses publique ;
- recourir de manière prudente au marché financier régional afin d'éviter une crise de surendettement ;
- utiliser les ressources mobilisées sur le marché régional, notamment par emprunt obligataire, pour réaliser exclusivement des projets d'investissements à même de porter la croissance économique.

Quant au rapport d'exécution de la surveillance multilatérale du deuxième semestre 2017, adopté par le Conseil des ministres en sa session tenue le 22 décembre 2017, à Dakar, il a été principalement consacré à l'évaluation technique des programmes pluriannuels de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité au titre de la période 2018-2022. Ces évaluations indiquent que les Etats membres devraient respecter les conditions de convergence en 2019 mais relèvent l'existence de plusieurs risques dont le risque sécuritaire qui pourrait remettre en cause ces objectifs.

Les contributions de l'UEMOA aux rapports du Comité de Convergence de la Zone franc (COCOZOF) d'avril et d'octobre 2017 ont également été élaborées. Ces rapports ont été présentés aux réunions des ministres de la Zone franc qui en ont pris acte.

➤ Assistance et suivi des économies des Etats membres

Dans le cadre du suivi des économies nationales et en application des dispositions de la Directive N°02/2001/CM/UEMOA du 21 mai 2001, la Commission a apporté son assistance aux Etats membres en répondant favorablement à leur invitation à prendre part aux missions du Fonds Monétaire International (FMI), organisées dans le cadre des négociations et des revues des programmes économiques et financiers.

Ces missions permettent de réduire les divergences en matière d'appréciation des performances macroéconomiques réalisées ou projetées par les Etats membres. Elles se sont déroulées au titre du premier semestre 2017 dans six (06) Etats membres.

Au titre du renforcement du dispositif de la surveillance multilatérale, tous les Comités Nationaux de Politique Economique (CNPE) ont reçu en 2016-2017, l'appui financier pour leur fonctionnement. La Commission a organisé avec les CNPE des réunions techniques qui ont permis d'échanger notamment, sur les dossiers de la surveillance multilatérale. La première réunion de concertation s'est tenue à Cotonou, du 17 au 19 mai 2017, et a porté sur le thème principal « l'évolution de la dette intérieure et le financement des économies des Etats membres de l'Union » ainsi que sur des thématiques telles que « les perspectives de convergence dans l'UEMOA à l'horizon 2019 » et « la fiscalité intérieure dans l'UEMOA ». La seconde réunion s'est déroulée à Abidjan, du 25 au 27 octobre 2017. Deux principaux thèmes y ont été abordés : « l'harmonisation du contenu des recettes fiscales dans les statistiques de finances publiques des Etats membres de l'Union » et « l'état de mise en œuvre du Programme de transition fiscale ». La première réunion de concertation a eu lieu à Abidjan du 27 au 29 avril 2016 et a porté sur les dépenses fiscales. La seconde réunion s'est tenue à Lomé du 09 au 11 novembre 2016. Elle a porté sur la mise en œuvre de la Directive N°10/2009/CM/UEMOA relative au Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE) et sur des thématiques d'actualité telles que i) les conséquences de la dépréciation du Naira sur les économies de l'Union ; ii) les effets attendus du Brexit sur la région.

2.1.2 Harmonisation de cadre juridique et comptable

➤ Finances publiques

En 2017, la Commission a assuré le suivi et l'évaluation des réformes en matière de finances publiques et poursuivi les appuis techniques ainsi que les actions de renforcement des capacités des Etats. Ces actions sont destinées à la modernisation du cadre de gestion des finances publiques et à la mise en œuvre des principes de bonne gouvernance.

L'Observatoire des finances publiques a tenu ses deux réunions au cours de l'année 2017. La 1^{ère} réunion s'est tenue en mai à Ouagadougou et a porté sur les documents budgétaires et le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). La seconde s'est tenue en décembre à Niamey. Le Réseau des praticiens des finances publiques a tenu sa 8^{ème} réunion.



En matière de renforcement des capacités, la Commission a organisé en avril 2017, à Ouagadougou, un séminaire de formation des Assistants parlementaires des Assemblées Nationales des Etats membres sur le cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA.

Par ailleurs, des ateliers nationaux de formation sur la mise en œuvre de la directive de 2009 portant sur le TOFE ont été organisés notamment au Togo, en Guinée-Bissau et au Niger. Aussi, quatre (04) ateliers nationaux de formation sur l'élaboration du bilan d'ouverture en comptabilité patrimoniale de l'Etat ont été organisés au Burkina Faso, au Mali, au Togo et au Bénin. La Commission a réalisé des missions de suivi/évaluation de la transposition et de la mise en œuvre des réformes des finances publiques dans les Etats membres.

➤ **Appui aux Administrations fiscales et aux organismes de la profession comptable**

En matière d'harmonisation des législations et du renforcement des capacités de mobilisation des recettes fiscales intérieures directes et indirectes, la coordination de la mise en place des réformes a été assurée. Un atelier sur la coordination fiscale régionale avec le FMI a été tenu, une Réunion du Comité Régional de pilotage du Programme de Transition Fiscale et la réunion des responsables des Guichets Uniques de Dépôt des Etats Financiers (GUDEF) ont été organisés. Par ailleurs, un séminaire de formation des formateurs sur l'évaluation des dépenses fiscales a été réalisé.

Concernant les organismes de la profession comptable, les réunions de bureau et les Assemblées Plénières du Conseil Comptable Ouest Africain (CCOA) et du Conseil Permanent de la Profession Comptable (CPPC) ont été tenues. La Commission a organisé du 06 au 09 septembre à Dakar, l'atelier de validation des travaux du comité technique comptabilité publique du CCOA sur le plan comptable de l'Etat.

➤ **Appui aux réformes des Marchés Publics dans l'espace UEMOA**

Dans le domaine des marchés publics, deux textes communautaires majeurs ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'Union, le 28 juin 2014 à Dakar. Il s'agit de : (i) la Décision portant adoption du plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public (ii) de la Directive relative à la réglementation de la Maîtrise d'ouvrage publique déléguée au sein de l'UEMOA.

La Commission a procédé au suivi de la mise en œuvre des mesures immédiates contenues dans le plan d'actions et à la recherche de financement pour les actions à court, moyen et long termes.



L'étude relative à la relecture des Directives 04 et 05 de 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public a démarré.

Par ailleurs, les 18^{ème} et 19^{ème} réunions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) se sont tenues. Dans le domaine des marchés publics, deux textes communautaires majeurs ont été adoptés par le Conseil des Ministres de l'Union, le 28 juin 2014 à Dakar. Il s'agit de : (i) la Décision portant adoption du plan d'actions des réformes des marchés publics et des délégations de service public (ii) de la Directive relative à la réglementation de la Maîtrise d'ouvrage publique déléguée au sein de l'UEMOA.

La Commission a procédé au suivi de la mise en œuvre des mesures immédiates contenues dans le plan d'actions et à la recherche de financement pour les actions à court, moyen et long termes.

La procédure de passation de marchés sur l'étude relative à la relecture des Directives 04 et 05 de 2005 sur les marchés publics et les délégations de service public a été lancée.

Par ailleurs, les 16^{ème} et 17^{ème} réunions de l'Observatoire Régional des Marchés Publics (ORMP) se sont tenues.

2.1.3 Etudes et prévisions économiques

En matière d'études et de prévisions économiques, les actions menées ont porté notamment, sur l'élaboration et l'actualisation des indicateurs utilisés, la collecte et la transmission des données statistiques par les CNPE et la Commission. Les statistiques régionales relatives aux prix et aux agrégats macroéconomiques ont été générées.

Par ailleurs, afin de rendre la base de données de la surveillance multilatérale (BDSM) conforme aux évolutions récentes en termes de nomenclature et de méthodologie de calcul, des travaux de conception d'une nouvelle maquette de ladite base ont été réalisés. Dans ce cadre, des ateliers techniques ont été organisés pour la finalisation et la validation de ladite maquette.

Concernant les travaux sur la conjoncture économique, les « Notes de conjoncture économique régionale » du quatrième trimestre 2016 et des trois premiers trimestres de 2017 ont été produites. Des séminaires semestriels sur la conjoncture et la prévision, à court terme, dans les Etats membres de l'UEMOA, ont été organisés en mai et novembre 2017 avec la collaboration d'AFRITAC de l'Ouest et d'AFRISTAT. Les thèmes traités étaient : (i) l'élaboration des documents de synthèse conjoncturelle et (ii) l'utilisation des indicateurs conjoncturels et des comptes nationaux trimestriels dans l'élaboration des prévisions macroéconomiques.

En matière de modélisation et d'analyse d'impact, la Commission a tenu à Ouagadougou, en juillet 2017, un atelier interne de formation sur la mise en œuvre de la Directive TOFE de 2009 dans l'exercice de la surveillance multilatérale et en septembre 2017 un atelier sur les méthodes de prévision des agrégats des Finances Publiques et les enjeux du passage au TOFE 2009 pour les travaux de prévision macroéconomique.

Dans le même registre, afin d'accompagner les Etats membres à disposer d'outils de simulation d'impact, la Commission s'est engagée dans un processus d'élaboration de matrices de comptabilité sociale. Dans ce cadre, des ateliers de renforcement de capacités organisés à l'endroit des Etats membres notamment pour les Instituts nationaux de la Statistique depuis 2016, se sont poursuivis avec le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Une réunion régionale a été organisée en novembre 2017 sur les revues annuelles des stratégies de croissance inclusive et les plans nationaux de développement. Elle a porté sur le thème de financement des plans nationaux de développement et a servi de cadre pour rappeler les impératifs liés au financement du développement et pour partager les expériences nationales et régionales sur la question. En plus des Etats membres et des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, cette rencontre a connu la participation de la BCEAO, de la BOAD, de la BIDC, du CREPMEF et du Système des Nations Unies.

Par ailleurs, un document de travail a été élaboré sur les perspectives de convergence des Etats membres en 2019 et a été présenté à la conférence ministérielle tenue en juin 2017 à Dakar.

Dans la perspective d'améliorer l'analyse des programmes pluriannuels de convergence, des missions de collecte ont été organisées au Mali, en Côte d'Ivoire, au Bénin et au Sénégal en vue de l'actualisation des modèles MAPS (Modèles économétriques d'Analyse, de Prévision et de Simulation). Enfin, le processus de recrutement d'un Cabinet en vue de l'élaboration des modèles quasi-comptables de prévision des Etats membres a été achevé et les travaux vont se dérouler à partir de 2018.

2.1.4 Développement du système statistique régional

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Statistique Régional (PSR) 2015-2020, la Commission a poursuivi, en 2017, la coordination et l'harmonisation de la production de statistiques socioéconomiques fiables et actuelles pour l'aide à la décision. A ce titre, des statistiques régionales ont été produites, des travaux d'harmonisation statistiques ont été conduits et des actions de coordination du dispositif statistique régional ont été menées.

Concernant les activités de production de statistiques, la production des Indices Harmonisés des Prix à la Consommation (IHPC base 2008) a été assurée durant l'année 2017.

Pour l'harmonisation statistique, les efforts ont porté sur l'appui technique pour le passage de l'IHPC base 2008 à l'IHPC base 2014, l'appui financier aux Etats membres pour l'adaptation des comptes nationaux aux nomenclatures NAEMA et NOPEMA, l'élaboration de la méthodologie de production des statistiques du commerce international des services avec l'appui de la CNUCED, le partage d'expériences avec les Etats membres sur l'élaboration de statistiques de l'enseignement et la modernisation des enquêtes sur les conditions de vie des ménages avec l'appui de la Banque mondiale.

Dans le cadre de la coordination statistique au sein de l'Union, le dispositif institutionnel du système statistique régional a fonctionné régulièrement. Le Comité Régional s'est réuni en 2017 pour examiner les difficultés liées à l'application du règlement n°03/2017/CM/UEMOA adoptant l'IHPC base 2014 et a établi une feuille de route en vue de son application effective.

En 2017, le Programme d'Harmonisation et de Modernisation des Enquêtes sur les Conditions de Vie des Ménages (PHMECV) dans les Etats membres de l'UEMOA, financé par la Banque Mondiale a effectivement démarré. A cet effet, la première tranche des fonds du programme (1,5 milliard de FCFA) a été mise à disposition et des accords subsidiaires avec l'ensemble des INS des Etats membres pour la réalisation de l'enquête ont été signés.

En matière de coopération statistique, les principales activités du PSR à exécuter à travers la convention entre AFRISTAT et la Commission de l'UEMOA se sont poursuivies en 2017. Il se dégage une bonne exécution de la Convention avec l'activité phare de 2017 qui est la réalisation de l'enquête intégrée sur l'emploi et le secteur informel.

2.2 MARCHÉ COMMUN, LIBERTÉ DE CIRCULATION ET DROIT D'ÉTABLISSEMENT

2.2.1 Edification du marché commun

En 2017, les actions prioritaires pour l'édification du marché commun de l'UEMOA ont porté sur la consolidation des acquis dans le cadre de la libéralisation des échanges intracommunautaires, le renforcement de l'application uniforme du Tarif Extérieur Commun et la poursuite des actions visant à améliorer la libre circulation des biens, des personnes et des services.

Concernant la libéralisation des échanges intracommunautaires, des notifications dans le cadre de la reconnaissance de l'origine communautaire ont été transmises aux Etats membres. Des contrôles des reconnaissances de l'origine communautaire des produits ont également été effectués dans deux Etats membres de l'Union. Le but poursuivi à travers ces contrôles est de s'assurer du respect des critères et des règles régissant l'origine UEMOA desdits produits.

Dans le cadre du processus de convergence engagé entre la Commission de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA, des rencontres ont eu lieu entre les services techniques des deux commissions chargées de la matière douanière. Ces rencontres ont permis de poursuivre la révision des textes régissant le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO et la Taxe Préférentielle Communautaire de l'UEMOA, dans l'optique de parvenir à leur harmonisation.

Au titre du Tarif Extérieur Commun, des travaux ont permis de : (i) répertorier, classer et suivre les différentes catégories d'exonérations accordées au sein des Etats membres, et, (ii) finaliser un projet de texte visant la limitation des exonérations douanières.

En 2017, la Commission de l'UEMOA a tenu les 28^{ème} et 29^{ème} réunions du Comité de Gestion du TEC. Ces réunions ont permis notamment, de relever la nécessité d'engager la réflexion sur les nouvelles attributions du Comité de Gestion du TEC pour prendre en compte l'entrée en application effective du TEC CEDEAO.

Au titre des mesures d'accompagnement au TEC, les deux Commissions ont poursuivi et validé le projet de Code Communautaire des Douanes de la CEDEAO dont l'élaboration avait nécessité la suspension de l'adoption du projet de Révision du Code Communautaire des Douanes de l'UEMOA.

Dans le cadre l'édification du marché commun, l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres est identifiée comme une activité majeure pour la facilitation des échanges. A cet égard, une étude relative à l'interconnexion a été réalisée dans les Etats membres. Cette étude est rendue opportune par la nécessité de coopération entre les administrations douanières dans le cadre de la mise en œuvre des réformes relatives à la libre circulation des biens, notamment dans le domaine du Transit, de l'application du désarmement tarifaire aux marchandises originaires, de la facilitation des échanges et de l'application des autres réformes.

La validation de cette étude a eu lieu du 20 au 23 juin 2017 à Abidjan en Côte d'Ivoire. Au cours des travaux, les Experts ont procédé à l'examen et à la validation du projet de décision portant création, attribution, conception et fonctionnement du Comité de pilotage du projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres de l'UEMOA. Ils ont également examiné et validé le projet de Convention relative à l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres de l'Union.

En matière de réformes du marché commun, l'étude sur la libre circulation des services a été finalisée. Une pré-étude a permis d'élaborer une note de cadrage et des termes de référence en vue de réaliser l'étude pour l'institution du régime de la libre pratique.



2.2.2 Développement des échanges commerciaux

Dans le cadre du développement des échanges commerciaux, l'Union a mis l'accent sur la facilitation des échanges, l'amélioration de la compétitivité du commerce à travers la mise en œuvre du Projet d'appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration régionale, le suivi de la mise en œuvre des instruments de la politique commerciale et la mise en place de la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV).

➤ **Facilitation des échanges commerciaux**

Dans le cadre de la promotion de la facilitation des échanges dans les Etats membres de l'UEMOA sur le volet « Simplification des formalités et procédures commerciales et douanières » pour accroître les échanges commerciaux entre les Etats membres de l'Union, une étude sur le cadre juridique de dématérialisation du certificat d'origine UEMOA a été finalisée.

Pour renforcer les initiatives nationales en matière de facilitation des échanges, une subvention a été octroyée aux Etats membres de l'Union pour les accompagner dans le processus de mise en place des comités nationaux prévus dans le cadre de la coordination dans la mise en œuvre du Programme Régional de Facilitation des Echanges (PRFE) et de l'accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (AFE). Cet appui fait suite à celui de novembre 2015, qui a permis aux pays de conduire les travaux nécessaires à la ratification de l'accord sur la facilitation des échanges, notamment, le renforcement de leurs capacités pour la catégorisation des mesures et leur notification.

En 2017, la Commission a renforcé ses partenariats avec des organisations concernées par la facilitation des échanges, notamment, l'Alliance Borderless et la CEDEAO.

➤ **Promotion commerciale et amélioration de la compétitivité**

Afin d'améliorer la compétitivité du commerce régional et créer un environnement favorable au commerce, le Projet d'appui à la Compétitivité du Commerce et à l'intégration Régionale (PACCIR/UEMOA) a été mis en place grâce à une convention de subvention de financement de l'Union européenne d'un montant de 3 millions d'euros signée avec le Centre du Commerce International (CCI/ITC). Le lancement du projet est intervenu le 21 février 2017 à Ouagadougou, et les actions réalisées, en 2017, ont concerné des appuis techniques et institutionnels, des études, des actions de renforcement de capacités et des appuis techniques pour la mise en œuvre de la politique commerciale de l'Union.

Les appuis techniques et institutionnels ont permis de finaliser les textes devant régir le Comité Régional de Facilitation des Echanges de l'UEMOA, d'élaborer le cadre juridique régional autorisant l'échange électronique de certificat d'origine et de définir les activités relatives à la mise en place du Portail d'information commerciale.

Les études réalisées, en 2017, ont porté sur la faisabilité du code à barres, sur l'accompagnement de la Guinée -Bissau et du Togo en vue de la création d'Organismes de Promotion Commerciale ainsi que sur l'actualisation de la liste des produits éligibles sur le marché à la Bourse Régionale des Produits Vivriers (BRPV).

Les actions de renforcement des capacités ont concerné la formation des personnels des Organismes de promotion commerciale des Etats membres pour l'assistance aux entreprises dans la mise en ligne de leurs produits sur la plateforme du commerce électronique ainsi que sur l'appropriation d'outils nécessaires à la collecte de données et la production des rapports pays pour la surveillance commerciale en 2017.

En matière d'accompagnement à la mise en œuvre de la politique commerciale de l'Union, la Commission a bénéficié de l'appui du PACCIR pour : (i) publier les rapports de surveillance commerciale des années 2015 et 2016, (ii) faire le design du portail d'information commerciale et de la plateforme pour le commerce électronique, et, (iii) élaborer un compendium de la médiation commerciale pour le règlement des différends commerciaux. Quant aux Etats membres de l'Union, les appuis apportés ont concerné la création du Réseau des Organismes de Promotion du Commerce des Etats membres de l'UEMOA (ROPC) ainsi que la contribution à la tenue du 1^{er} Forum de l'emballage organisé par l'Agence de Promotion des Exportations du Burkina Faso.

2.2.3 Surveillance commerciale et régulation du marché des biens et services

➤ Surveillance commerciale

Dans le cadre de la coordination de la politique commerciale commune, une réunion des Ministres chargés du Commerce a permis de faire le point sur le respect des dispositions relatives au commerce. La réunion a adopté une déclaration ministérielle, fait des recommandations et donné des orientations sur le respect des normes communautaires en matière commerciale.

La Commission a, en 2017, fourni des dotations en matériel, assuré des formations et assisté techniquement les Etats membres pour l'élaboration des rapports nationaux de la surveillance commerciale. Au niveau régional, les rapports de surveillance commerciale des années 2015 et 2016 ont été publiés tandis que le rapport de 2017 a été validé et sera publié en 2018. Ces rapports analysent les performances des Etats membres en matière d'échanges commerciaux notamment intracommunautaires et font le point de la mise en œuvre des réformes liées à la politique commerciale commune.

Les rapports élaborés ont recommandé aux Etats de réduire voire éliminer toutes les entraves tarifaires ou non tarifaires susceptibles d'affecter le développement du commerce intracommunautaire. Tous les Etats sont appelés à éliminer les prélèvements additionnels au TEC et qui ne relèvent pas de la taxation intérieure.

➤ Régulation du marché des biens et services

En matière de régulation des marchés des biens et services, la Commission a ouvert des procédures d'instruction de dossiers relatifs à des pratiques anticoncurrentielles, poursuivi l'instruction d'affaires contentieuses, mené des investigations en matière de concurrence et assuré le contrôle et la revue des aides publiques dans des Etats membres.

Pendant la période sous revue, la Commission a évalué les textes nationaux sur la concurrence au Burkina Faso, au Mali et en Guinée Bissau.

Les capacités des Etats membres ont été renforcées à travers des séminaires nationaux sur la législation communautaire de la concurrence et une formation avancée en droit international de la concurrence.

Les 17^{ème} et 18^{ème} sessions du Comité Consultatif de la Concurrence se sont tenues en 2017. La réunion a rendu des avis sur des affaires concernant les secteurs d'activités de la minoterie, de l'Edition de presse, des télécommunications, du coton, du sucre et de la brasserie.

2.2.4 Liberté de circulation et droit d'établissement

Sur la libre circulation des personnes, des biens, des services et du droit d'établissement, la Commission a apporté des appuis techniques et financiers aux Etats pour l'application des textes communautaires et poursuivi ses actions d'identification des barrières non tarifaires, de plaidoyer et de sensibilisation.

Pour faciliter la libre circulation des biens, les 10^{ème} et 11^{ème} réunions du Comité de Pilotage de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) ont été tenues, en 2017. Ces réunions ont permis de faire l'état de mise en œuvre de l'OPA et de proposer des solutions pour la dissémination des résultats pour un changement de comportement. A cet effet, les résultats des 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} rapports de l'OPA ont été publiés. Ces rapports ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion au Burkina et au Mali.

Une réunion du comité technique de suivi pour la suppression des barrières non tarifaires s'est tenue en septembre 2017. Les travaux dudit comité ont permis d'identifier des progrès enregistrés et de formuler des propositions pour lever toutes les entraves.

Concernant le droit d'établissement, les travaux de la troisième session ordinaire de la Conférence des Ordres des Architectes des Etats membres de l'UEMOA ont porté sur la transposition et la mise en application de la Directive N°01/2013/CM/UEMOA du 26 septembre 2013.

Sur la libre circulation des personnes, la Commission de l'UEMOA a développé, avec la CEDEAO, des synergies dans le cadre du Programme WAPIS/SIPAO (Système d'Information Policière de l'Afrique de l'Ouest) dont les objectifs sont : (1) accroître les capacités de collecte, de centralisation, de partage et d'analyse des données policières au niveau national, (2) accroître les capacités d'échange des données policières au sein de la région et au-delà, (3) relier étroitement les services chargés de l'application des lois en Afrique de l'Ouest à ceux existant au niveau mondial grâce au renforcement du partage d'informations au niveau mondial.

S'agissant de la liberté de circulation des non ressortissants de l'Union, les travaux d'actualisation des données de l'étude diagnostic sur le Visa Unique de l'UEMOA sont presque achevés.



2.3 NÉGOCIATIONS D'ACCORDS COMMERCIAUX ET D'INVESTISSEMENT

Pour assurer la cohérence des politiques commerciales des Etats membres de l'Union et permettre le respect des engagements internationaux pris, la Commission coordonne l'examen conjoint des politiques commerciales des Etats membres de l'UEMOA à l'OMC. Dans ce cadre, la Commission a apporté un appui financier aux Etats membres et contribué, en collaboration avec le Secrétariat de l'OMC, à l'élaboration et à la validation des projets de rapport des gouvernements et du rapport commun.

Une réunion des Ministres en charge du Commerce, organisée par la Commission, le 29 septembre 2017, a permis de faire un suivi de la mise en œuvre des recommandations de la dernière réunion ministérielle et d'adopter une déclaration en vue de l'examen conjoint.

L'examen conjoint des politiques commerciales s'est déroulé les 25 et 27 octobre 2017, à Genève, et des recommandations ont été formulées à l'issue des travaux.

Concernant le dossier relatif aux Accords de Partenariat Economique (APE) entre la Région Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne, les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO ont conclu, en mai 2017, un Accord d'Association avec la Mauritanie en tant que partie à l'APE. Cet Accord permettra à la Mauritanie d'adopter le TEC et d'intégrer la zone de libre-échange de l'Afrique de l'Ouest.

La Commission a participé à Abuja au Nigéria, en 2017, aux travaux de validation de modules de formation et de vulgarisation des outils d'information sur les APE puis s'est appropriée lesdits modules afin d'assurer la formation des Etats membres.

L'ensemble des initiatives en cours sur l'APE sera réexaminé à la lumière des diligences concernant les APE qui sont issues de la 52^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenue le 16 Décembre 2017, à Abuja au Nigeria.

Dans le cadre des négociations d'accords commerciaux, une réunion de concertation des Ministres de l'Union en charge du commerce s'est tenue en décembre 2017, à Buenos Aires, en marge de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC. La réunion a conclu qu'aucune avancée significative n'a été enregistrée dans les négociations et travaux en cours à l'OMC, notamment sur les principaux thèmes de négociation, à savoir l'agriculture, le coton, les services, le traitement spécial et différencié et les subventions.

Dans le cadre du projet « Hub and Spokes », une subvention a été allouée aux Etats membres pour contribuer au financement des activités nationales de renforcement de capacités en matière de commerce.



2.4 FINANCEMENT DES CHANTIERS COMMUNAUTAIRES

➤ Mobilisation des ressources extérieures pour le financement de projets

Avec les changements de paradigme dans l'approche financement du développement tels que recommandés par la Conférence internationale d'Addis-Abeba sur le financement du développement en juillet 2015, le Programme Economique Régional (PER) a placé, au cœur de sa stratégie de financement, les banques de développement, notamment régionales, et les outils de financement multi-acteurs à effets de levier (cofinancements et blending). Les modalités juridiques et la feuille de route pour la mise en place d'un fonds fiduciaire multi-donateurs d'appui au financement du PER ont été retenues par le Comité de Pilotage du PER. Le processus pour l'adoption par le Conseil des ministres des textes constitutifs du fonds est en cours.

➤ Fonds structurels

Dans le cadre de la mobilisation des ressources extérieures pour le financement de projets structurants, les mécanismes mis en place par la Commission sont notamment, le Fonds de Développement Energie (FDE), le Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) et le Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA).

Concernant le FDE, le montant des engagements à fin décembre 2017 serait de 178.320.000 F CFA, soit un taux d'engagement de 75% par rapport aux approbations d'un montant total de 239.205.000 FCFA. A la même date, le montant des décaissements s'établirait à 114.520.000 FCFA soit des taux de décaissement d'environ 64% sur les engagements et 48% sur les approbations.

Pour financer les activités relevant des budgets des fonds structurels, en particulier le FAIR, une dotation globale de 58 912 797 135 FCFA a été prévue pour l'année 2017, contre 49 214 176 309 FCFA en 2016. A fin décembre 2017, l'exécution des projets du FAIR devrait s'établir à un montant de 19 136 878 392 FCFA, soit 38,7% de la dotation initiale.

S'agissant du financement des projets agricoles intégrateurs dans le cadre du budget du FRDA, la prévision s'élève à 10 989 306 248 FCFA en 2017, contre 14 920 334 087 FCFA en 2016. Les réalisations projetées à fin décembre 2017 se chiffrent à 9 371 339 704 FCFA, soit un taux de 85,3%.



2.5 PROGRAMME ÉCONOMIQUE RÉGIONAL (PER)

2.5.1 Revue du Programme Economique Régional 2012-2016 (PER II)

Après cinq années de mise en œuvre (2012-2016), la revue de la deuxième phase du PER a été réalisée en 2017. Cette étude a fait le bilan de la mise en œuvre du PER 2012-2016 ainsi qu'une analyse critique du dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation, dans le sens de l'amélioration de la stratégie d'intervention du PER. Pour la mise en œuvre, il ressort :

- 102 projets d'un coût total de 6.911 milliards de francs CFA ;
- un taux de mobilisation des ressources financières de 45%, soit 3.095 milliards de FCFA de financements acquis. Ce montant comprend les 675 milliards initialement disponibles en 2012 auxquels s'ajoutent 2 420 milliards de FCFA additionnels mobilisés depuis 2012. Ces financements additionnels représentent 119% des annonces chiffrées de la table ronde de juillet 2012 ;
- un taux d'exécution physique de 35% en adéquation avec le taux de mobilisation des ressources financières de 45% ;
- en termes d'exécution technique, on peut retenir sur les 102 projets : 10 projets non démarrés (10%), 34 projets en phase études ou passation des marchés (34%), 51 projets en cours d'exécution et 7 projets terminés (58%).

Malgré les avancées notables enregistrées dans l'exécution des projets, les faiblesses et difficultés relevées sont :

- la non- priorisation de certains projets dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP) des Etats et dans les requêtes adressées aux partenaires, en particulier, la BOAD ;
- la lourdeur des procédures administratives ainsi que la faible flexibilité des procédures budgétaires et de passation de marchés ;
- des déficits dans le pilotage administratif et technique des projets ainsi que la défaillance de certaines entreprises ;
- l'insuffisance de la communication sur le PER.

Après plus d'une décennie de mise en œuvre, depuis son adoption en 2004, le PER a démontré son rôle central dans l'approfondissement du processus d'intégration régionale et la visibilité des actions de l'UEMOA par son caractère fédérateur des interventions de tous les acteurs de l'intégration régionale (Etats membres et Institutions communautaires). Il a engrangé, au fil du temps, de nombreux acquis et atouts que l'étude n'a pas manqué de ressortir, notamment :

- la qualité de sa conception ;

- sa crédibilité et son attractivité auprès des partenaires au développement qui y trouvent un cadre cohérent et unique pour leurs interventions en faveur de l'intégration régionale ;
- son caractère précurseur auprès des partenaires techniques de l'UEMOA et autres Institutions d'intégration régionale ou africaine (notamment CEDEAO et CEMAC) qui s'en sont inspirées pour élaborer, à leur tour, des programmes similaires ;
- sa longévité qui confirme, à la fois, son caractère utile et la place importante que lui accordent les Etats membres ;
- la solidité de son cadre institutionnel et de pilotage ainsi que le bon fonctionnement des structures chargées de sa gestion et de son suivi-évaluation ;
- les perspectives et opportunités de développement des économies des Etats membres, liées, à la fois, à l'existence de besoins importants et durables dans le temps et à la relative disponibilité de ressources pour le financement des projets inscrits au PER.

Programme Economique Régional Phase II

Secteurs d'intervention : développement des infrastructures, sécurité alimentaire, amélioration de l'accès à l'énergie, protection de l'environnement et gestion des ressources naturelles

Axes stratégiques :

- Axe stratégique 1 – renforcement de la cohésion sociale, consolidation de la gouvernance, approfondissement de l'intégration économique
- Axe stratégique 2 – développement des infrastructures économiques
- Axe stratégique 3 – appui à l'émergence d'un appareil productif performant, intégré et durable
- Axe stratégique 4 – développement des ressources humaines
- Axe stratégique 5 - mise en place d'un partenariat pour la mobilisation des ressources et le suivi /évaluation

Portefeuille de projets :

102 projets d'un coût de **6 911 milliards de francs CFA** répartis comme suit :

- Organes de l'UEMOA (43)
- Etats membres (57)
- Secteur privé (2)

2.5.2 Élaboration de la troisième phase du PER

Les résultats atteints dans la mise en œuvre du PER II montrent, qu'en dépit des insuffisances relevées, la nécessité de la prolongation de ce dernier s'impose très fortement au regard des importants avantages qu'il présente pour la construction d'une Union durablement engagée dans la dynamique de l'émergence et du progrès social. Dans cette perspective, il conviendra de faire l'économie des insuffisances identifiées en tirant profit des acquis et points forts mis en exergue.

L'année 2018 sera consacrée à mener cette importante réflexion stratégique sur le nouveau format du PER. Celle-ci devra réunir tous les acteurs du PER dans le souci d'améliorer significativement l'efficacité et l'efficience du Programme dans un contexte de recentrage des interventions de l'Union.

2.6 POLITIQUES SECTORIELLES DE L'UNION

2.6.1 Aménagement du territoire communautaire

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche territoriale pour impulser un développement inclusif et stimuler la croissance dans l'espace communautaire, la Commission de l'UEMOA s'est attelée au cours de l'année 2017, à outiller les Etats membres en matière d'aménagement du territoire et à développer des synergies avec le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) ainsi que et les partenaires techniques et financiers.

Concernant la mise en place d'outils de gestion de l'espace communautaire, la Commission a organisé un atelier pour former les acteurs nationaux et valider une feuille de route en vue de la réalisation d'une infrastructure de données géospatiales pour l'espace UEMOA.

Dans le cadre de l'étude pour l'élaboration du Schéma de Développement de l'Espace Régional de l'UEMOA (SDER) pour les 25 prochaines années, les travaux ont été poursuivis, en 2017, par la validation du rapport de la phase 2 intitulé « Bilan diagnostic et Orientations stratégiques du SDER ».

En matière de foncier urbain, un atelier tenu, en 2017, a permis d'élaborer des textes d'harmonisation portant sur les méthodes, pratiques et procédures dans le cadre de la gouvernance foncière urbaine dans l'espace UEMOA.

Pour assurer l'application de la politique communautaire d'aménagement du territoire aux niveaux national et local d'une part, et impulser le développement territorial et spatial dans les politiques d'aménagement du territoire des Etats d'autre part, la Commission a formé les cadres des Etats en aménagement du territoire et planification régionale ainsi que sur la prospective territoriale.

Au titre de la coopération transfrontalière et locale, la Commission a apporté un appui technique et financier à la mise en œuvre de projets, initié d'importantes rencontres, notamment, la réunion des commissions techniques du CCT pour la sélection de projets transfrontaliers, une réunion en marge du sommet UE-Afrique pour valider les schémas d'aménagement transfrontalier intégrés ainsi que les 5^{ème} assises de la coopération décentralisée, organisées en partenariat avec le Comité des Régions et le Fonds Mondial pour le Développement des Villes.

2.6.2 Infrastructures et services des transports

➤ Infrastructures des transports routiers

Dans ce domaine, les réalisations s'inscrivent dans le cadre du Programme d'Actions Communautaire des Infrastructures et du Transport Routier (PACITR). Elles portent sur la préservation des infrastructures routières, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux, les études techniques routières sur les corridors, le Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest, l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage.

❖ *Préservation des infrastructures routières*

Pour assurer la durabilité et la pérennité des investissements routiers, le Conseil des Ministres de l'UEMOA a adopté le 16 décembre 2005, le Règlement N°14/2005/CM/UEMOA relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids, et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transports de marchandises dans les Etats membres de l'UEMOA. De 2009 à 2017, les échéances de mise en œuvre effective du Règlement ont été régulièrement repoussées avec pour corollaire, une dégradation de plus en plus accélérée des infrastructures routières de l'espace communautaire.

A cet effet, la Commission a organisé en septembre 2017, une réunion ministérielle qui a été sanctionnée par une Déclaration dans laquelle les Etats membres se sont engagés à réaliser toutes les actions prévues nécessaires pour l'application du Règlement, à mettre en place les dispositifs nationaux pour le suivi de sa mise en œuvre avant la fin de l'année 2017, à appliquer les mesures et sanctions prévues par le Règlement pour éradiquer l'extrême surcharge au plus tard le 31 mars 2018 et à entreprendre des actions de communication auprès de l'ensemble des acteurs sur les mesures issues de la réunion ministérielle.

Dans le cadre du suivi-évaluation de la mise en œuvre du Règlement, la Commission de l'UEMOA a relevé, en fin novembre 2017, au niveau des Ports, des avancées notables dans l'application des mesures prises par la réunion ministérielle.

❖ *Programmes routiers*

Les programmes routiers de l'Union sont les suivants :

- Programme Routier 1 (Bamako-Ouagadougou-Téma) ;
- Programme Routier 2 (Dakar-Bamako par le Sud) ;
- Programme Routier 3 (Dori-Téra) ;
- Programme Routier 4 (Dakar-Conakry) ;
- Programme Routier 5 (Lomé-Cotonou) ;

- Programme Routier 6 (Lomé-Cinkansé-Ouagadougou) ;
- Programme Routier 7 (Abidjan-Ouagadougou) ;
- Programme Routier 8 (San Pedro-Zantiébougou-Bamako).

Les Programmes en chantier sont les Programmes 5, 6, 7, 8. Le programme routier 9 (Koupéla-Fada N'gourma-Frontière du Niger) a été approuvé par le conseil d'administration de la BAD et les travaux démarreront au second semestre 2018.

Dans ce cadre, les principales activités relatives auxdits programmes, en 2017, ont concerné la poursuite de travaux routiers (notamment pour les programmes routiers 4, 6, 7 et 8), la réalisation d'aménagements connexes, des travaux de radiocommunication, la construction de postes de contrôle juxtaposés et des audits.

❖ *Etudes relatives aux infrastructures des transports routiers*

Dans ce domaine, les études qui sont actuellement conduites concernent, notamment, l'autoroute Yamoussoukro-Ouagadougou (tronçon Bobo Dioulasso - Banfora -Frontière Côte d'Ivoire, tronçon Bouaké-Ferkessedougou et tronçon Ferkessedougou – Fontière du Burkina Faso), les routes communautaires : (CU7b) Bobo Dioulasso-Orodara-Frontière du Mali, Bobo-Dioulasso -Banfora-Frontière Cote d'Ivoire, (Cu3b) Ansongo – Ménaka – Andéramboukane – frontière du Niger, (PR8) en Côte d'Ivoire et au Mali.

Une convention pour la réalisation d'études routières au Sénégal a été signée en novembre 2017.



❖ *Plan directeur de l'aménagement des corridors pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest*

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations de la 5^{ème} Conférence de Tokyo sur le Développement de l'Afrique (TICAD V) tenue en juin 2013 à Yokohama, la JICA réalise au profit de trois pays de l'Union (Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Togo) et du Ghana le projet d'étude du Plan Directeur de l'Aménagement des Corridors pour l'Anneau de Croissance en Afrique de l'Ouest.

Ce projet, signé par la Commission de l'UEMOA et la JICA, a démarré en juin 2015. Il vise la mise en œuvre de stratégies et de plans de développement pour promouvoir l'investissement et le développement de projets structurants sur les corridors Abidjan-Ouagadougou, Ouagadougou-Accra, Abidjan-Lagos et Lomé-Ouagadougou.

En 2017, le Comité Technique Conjoint a examiné l'Avant-projet de rapport final produit par l'équipe des consultants de la JICA.

❖ *Construction, équipement et exploitation des Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ)*

Les projets de construction et d'équipement des PCJ dans l'Union sont les suivants :

- PCJ de Malanville (frontière Bénin-Niger) ;
- PCJ de Cinkansé (frontière Burkina-Togo) ;
- PCJ de Zegoua (Mali-Côte d'Ivoire) ;
- PCJ de Hérémankono (Mali-Burkina) ;
- PCJ de Boundou-Fourdou (frontière Sénégal-Guinée) ;
- PCJ de Moussala (frontière Mali-Sénégal) ;
- PCJ de Pételkolé (frontière Burkina-Niger) ;
- PCJ de Laléraba (frontière Burkina-Côte d'Ivoire) ;
- PCJ de Hillacondji-Sanvee Condji (frontière Bénin-Togo).



Des PCJ prévus à Mpack (frontière Sénégal-Guinée- Bissau) et à Paga (frontière Ghana-Burkina) n'ont pas démarré tandis que les Postes de Contrôle Frontaliers de Makalondi et de Kantchari, situés aux frontières du Burkina et du Niger ont été officiellement remis aux Autorités de ces pays.

Dans la perspective du désengagement de la Commission dans des interventions directes pour les projets relatifs aux PCJ, des diligences sont en cours pour mettre en exploitation et assurer les conditions d'un meilleur fonctionnement des PCJ dont les travaux ont démarré.

❖ **Construction des stations de pesage à basse vitesse sur les routes communautaires**

Dans le cadre du programme de construction des stations de pesage, les stations achevées et livrées sont : Houegbo au Bénin, Allokoi en Côte d'Ivoire et Diamniadio au Sénégal. Les stations de pesage en chantier sont :

- station de pesage de Tsévié au Togo : le contrat pour la réalisation des études techniques est en cours de finalisation ;
- station de pesage de Safim en Guinée-Bissau : une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée a été signée en vue de l'actualisation du dossier technique ;
- station de pesage de Nagréongo au Burkina Faso : le recrutement de l'entreprise chargée de réaliser les travaux est en cours ;
- station de pesage de Koro au Mali : les travaux sont en cours avec un taux d'avancement de 70% ;
- station de pesage de Magaria au Niger : les travaux sont en cours avec un taux d'avancement de 30%.

➤ **Services des transports routiers**

❖ **Observatoire des Pratiques Anormales (OPA) et facilitation des transports routiers**

Dans le cadre de l'Observatoire des Pratiques Anormales (OPA), les 10^{ème} et 11^{ème} réunions du Comité de Pilotage de l'OPA se sont tenues en mars et octobre 2017. Ces réunions ont permis de faire l'état de mise en œuvre de l'OPA et de proposer des solutions pour la dissémination des résultats pour un changement de comportement. A cet effet, en 2017, les résultats des 26^{ème}, 27^{ème} et 28^{ème} rapports de l'OPA ont été publiés. Ces rapports ont fait l'objet d'ateliers nationaux de restitution et de diffusion au Burkina et au Mali.

La réunion du comité technique de suivi pour la suppression des barrières non tarifaires, tenue en septembre 2017, a permis de faire le bilan des progrès et des manquements constatés dans la facilitation des échanges intra-communautaires. La réunion a formulé des propositions pour la levée de toutes les entraves.

En 2017, le comité de gestion du corridor Dakar - Bissau - M'Pack a été mis en place. Les autres comités installés depuis décembre 2013, sont ceux de Cotonou-Malanville-Niamey-Gao et de Lomé-Cinkansé-Ouagadougou-Heremakono-Bamako.

Pour renforcer la facilitation des transports, la BAD et la Commission de l'UEMOA ont signé un accord d'un montant de cinq-cent-quarante et un mille (541 000) dollars en vue d'adopter une feuille de route pour la mise au point du système de transit fondé sur le recours aux technologies de l'information et de la communication, notamment, par l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers et l'échange électronique des données sur le mouvement des marchandises le long des corridors.

Dans le cadre du développement d'un système standard de suivi électronique des véhicules le long des corridors de l'Union, l'étude de conception détaillée du macaron RFID (Tracking) a été validée à l'issue d'un atelier tenu à Abidjan en juin 2017.

❖ **Sécurité routière**

En 2017, une réunion du comité régional de sécurité routière s'est tenue à Ouagadougou. Cette réunion a permis de faire l'état de mise en œuvre de la réglementation communautaire en matière de sécurité routière en général et de contrôle technique automobile en particulier.

➤ **Infrastructures de transport ferroviaire**

Pour contribuer au développement du transport ferroviaire dans l'espace UEMOA, le Conseil des Ministres Statutaire a institué, en 2015, un Comité Consultatif Régional chargé d'assister la Commission sur ce dossier. Ledit Comité a tenu, en 2017, sa troisième réunion qui a permis l'actualisation de son programme triennal d'activités 2017-2019.

➤ **Développement du transport aérien**

Dans ce secteur, l'accent a été mis, en 2017, sur la réalisation des actions prioritaires du Programme Commun du Transport Aérien (PCTA), notamment l'harmonisation et l'uniformisation des réglementations de transport aérien, la mise en œuvre d'actions en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile ainsi que le traitement des diligences pour l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire de Supervision de la Sécurité et de la Sûreté de l'Aviation Civile des Etats membres de l'UEMOA (ACSAC).

Concernant l'opérationnalisation de l'ACSAC, la réunion des Ministres chargés de l'Aviation civile a approuvé en juin 2017, le projet de Règlement fixant les statuts, l'organisation et le fonctionnement de l'Agence.

En matière d'harmonisation et d'uniformisation des réglementations de transport aérien, des textes communautaires ont été élaborés. Ces textes sont relatifs (i) à la prévention et à la gestion des événements de santé publique dans le secteur de l'aviation civile, (ii) aux marques de nationalité et d'immatriculation des aéronefs civils, (iii) à la navigabilité des aéronefs civils, (iv) à l'agrément des organismes de maintenance, (v) à l'exploitation technique des avions en transport aérien commercial, (vi) aux licences du personnel aéronautique des Etats membres de l'UEMOA, (vii) à la conception, à l'exploitation technique et à la certification des aéronefs.

La Commission a organisé, en 2017, des formations en sécurité et en sûreté, porté assistance et conseil aux administrations nationales de l'aviation civile des Etats membres en matière de sécurité et de sûreté de l'aviation civile et participé au renforcement de la coopération aéronautique régionale et internationale.

A propos de la sécurité de l'aviation civile, les aéroports internationaux Felix Houphouët-Boigny d'Abidjan et Bamako-Sénou du Mali ont obtenu leur certification OACI, avec l'assistance de la Commission de l'UEMOA, à l'issue d'un processus qui a duré trois ans. Une assistance technique a été apportée aux Etats pour la mise en conformité aux normes et pratiques recommandées (SARP) de l'OACI et des appuis ciblés ainsi que des ateliers de formation ont concerné les administrations nationales de l'aviation civile (ANAC) et les Gestionnaires d'Aéroports du Mali, du Niger, du Sénégal et du Burkina Faso.

En matière de sûreté de l'aviation civile, la 12^{ème} réunion du Comité Consultatif de la Sûreté de l'aviation civile des Etats membres de l'UEMOA s'est tenue et le programme des audits et inspections de sûreté de l'UEMOA s'est poursuivi à travers, notamment, des contrôles de conformité aux dispositions communautaires de sûreté et des appuis techniques aux administrations de l'aviation civile du Niger et du Togo.

➤ Développement du transport maritime

Pour améliorer la gouvernance dans le secteur du transport maritime, la Commission a, en 2017, finalisé des textes d'application des dispositions communautaires et élaboré des instruments institutionnels et opérationnels pour ledit secteur.

Une réunion du comité consultatif sur les transports maritimes s'est tenue en 2017. Cette réunion a permis de faire l'état de mise en œuvre des réformes dans le transport maritime, notamment, celles relatives à l'amélioration du passage portuaire.



2.6.3 Promotion du secteur minier

Dans le secteur minier, la Commission a, en 2017, poursuivi la relecture du Code Minier Communautaire et l'élaboration de règlements d'exécution dudit code. A cet effet, les Etats membres ont tenu des ateliers nationaux d'examen desdits projets de texte communautaire. Un atelier régional a permis de valider un projet de Code Minier Communautaire et les projets d'exécution relatifs : (i) aux droits et redevances applicables aux activités minières, (ii) au fonds de réhabilitation et de fermeture de la mine, et (iii) aux permis miniers et autorisations.

En matière de renforcement des capacités, les cadres des administrations des Mines, de l'exploration et de l'exploitation pétrolière ainsi que de l'Economie et des Finances des Etats membres ont été formés sur : (i) l'économie minière, notamment la compréhension du financement des projets miniers et la modélisation économique desdits projets (ii) l'optimisation de la participation des économies nationales à la chaîne de valeur dans le secteur minier, (iii) les négociations et la gestion des contrats d'exploration et d'exploitation pétrolière et (iv) les dispositions contractuelles à mettre en place pour le développement des projets miniers à investissements structurants. Au total, plus de 100 cadres ont bénéficié des formations.



Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a apporté des appuis financiers pour l'amélioration de la gestion des données géo minières dans trois Etats membres et des appuis financiers à tous les Etats membres pour la mise en œuvre et la consolidation des acquis de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

2.6.4 Développement du secteur de l'énergie

Les réalisations dans le secteur de l'énergie s'articulent autour de la mise en œuvre de la Politique Energétique Commune (PEC) et de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED).

Pour développer l'offre d'électricité, la Commission de l'UEMOA a assuré, conjointement avec la BOAD, la supervision technique des quatorze (14) projets financés sur les ressources du Fonds de Développement Energie (FDE) pour un montant global de 230 milliards de FCFA.

Parmi ces projets, six (06) projets portés par le Burkina (1), le Sénégal (1), la Côte d'Ivoire (2) et le Niger (2) sont achevés. Quatre (04) projets prévus au Mali, au Bénin, au Sénégal et au Togo sont en cours d'exécution. En Guinée-Bissau, un projet est en phase de démarrage des travaux. Les projets restants qui concernent l'interconnexion de réseaux électriques d'Etats membres sont en phase de passation des marchés de travaux et de prestations de contrôle.

Le Système d'Information Energétique dans les Etats de l'UEMOA (SIE-UEMOA) est un projet phare de l'Union dont la mise en œuvre a fait l'objet d'un Protocole d'entente entre l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) et la Commission de l'UEMOA. Dans ce cadre, l'Institut de la Francophonie pour le Développement Durable (IFDD), organe subsidiaire de l'OIF, a été chargé de la mise en œuvre du projet. A cet effet, l'IFDD, en collaboration avec la Commission de l'UEMOA, a finalisé le dossier du projet, sélectionné le partenaire technique pour l'implémentation du système, mis en place les moyens de travail nécessaires, et démarré la phase d'implémentation du SIE-UEMOA.

Une formation sur la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation des impacts des interventions énergétiques dans l'Union a été organisée en 2017, au profit des points focaux des Systèmes d'Informations Energétiques nationaux, des représentants des structures chargées de l'électrification rurale et péri-urbaine.

Pour permettre la concertation entre les acteurs du secteur électrique de l'espace communautaire, la Commission de l'UEMOA a organisé la quatrième réunion du Comité Régional des Producteurs, Transporteurs et Distributeurs d'Energie Electrique (CRPTDE) afin de développer les synergies en matière de développement de l'infrastructure électrique de l'espace UEMOA.

S'agissant de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, la Commission de l'UEMOA a achevé, en 2017, le processus de rétrocession aux Etats bénéficiaires des ouvrages du volet 1 du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique (PRODERE). Ce programme a permis d'installer dans les Etats membres, des lampadaires solaires, des microcentrales solaires, des Lampes à Basse Consommation et des systèmes d'adduction d'eau potable avec pompes solaires. L'évaluation du volet 1 de la phase 1 du projet a démarré en 2017.

Pour promouvoir les énergies renouvelables, une réunion de concertation avec les centres nationaux sur la recherche-développement dans le sous-secteur des énergies renouvelables a permis de définir les modalités de constitution et de fonctionnement d'un Consortium de Centres de recherches dans l'espace UEMOA.



2.6.5 Développement des télécommunications et des TIC

Dans le domaine des télécommunications et des TIC, les activités ont porté essentiellement sur des études, notamment, la validation d'une étude sur l'impact du niveau des tarifs sur l'utilisation des produits et services de télécommunications au sein de l'UEMOA et le lancement, sur financement de l'Union Européenne, d'une étude pour l'évaluation des réformes communautaires du secteur des télécommunications et des TIC dans l'UEMOA.

Deux avant-projets de texte communautaire à savoir la Directive portant harmonisation du cadre réglementaire relatif à l'homologation des terminaux et équipements radioélectriques dans l'espace UEMOA ainsi que le Règlement portant cadre de coordination et de partage des fréquences radioélectriques dans les zones frontalières ont été élaborés.

2.6.6 Sécurité alimentaire et développement agricole

➤ Gestion de la sécurité alimentaire

Pour une promotion durable de la sécurité alimentaire et du secteur agricole dans la Zone UEMOA, le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (CHN-SAN), placé sous l'égide de Son Excellence Monsieur Issoufou MAHAMADOU, Président de la République du Niger, lors de sa session de 2017, a instruit la Commission de poursuivre des interventions structurantes, notamment à travers le Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN) 2016-2025. Ce Programme, d'un coût estimé à sept cent cinquante-huit (758) milliards de francs CFA, vise à améliorer la compétitivité et la productivité du secteur agricole en vue de répondre durablement au double besoin de lever les défis liés aux crises alimentaires et à la pauvreté dans la région.

Par ailleurs, dans le cadre de la gouvernance régionale de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la Commission participe activement à l'animation du Programme Régional de Prévention des Crises Alimentaires (PREGEC) et du Réseau de Prévention des Crises Alimentaires (RPCA). Ces concertations permettent d'harmoniser le statut alimentaire régional et de coordonner, en cas de crise alimentaire, les interventions des différents partenaires dans la région, notamment les ONG humanitaires et les PTF.

➤ Développement des filières agricoles

Concernant la production végétale, les actions ont principalement visé l'amélioration de la compétitivité des filières riz, maïs et coton.

Concernant les filières riz et maïs, les chantiers de 2017 ont poursuivi le renforcement de la gouvernance, l'amélioration de l'accès aux technologies et innovations de production et de transformation, la mise en œuvre des programmes prioritaires de recherche agricole dans l'espace UEMOA ainsi que la construction de magasins de stockage des récoltes et de graines dans tous les Etats membres.

Sur le coton, la Commission met en œuvre le Projet de Compétitivité du Coton de l'espace UEMOA (UCC) financé à hauteur de 1 200 000 dollars US (700 millions FCFA) par l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID). L'objectif du Projet est d'améliorer la compétitivité de la filière coton ouest africaine à travers trois axes d'intervention que sont la productivité, le partenariat et le Genre.

Pour la production animale, la Commission a poursuivi en 2017 : (i) l'appui aux Etats membres dans la lutte contre les maladies animales (charbon bactérien) pour la filière bétail-viande, (ii) la surveillance épidémiologique et, (iii) la rétrocession des marchés à bétail aux Etats bénéficiaires, notamment au Burkina Faso, au Mali et au Niger. Elle a aussi engagé avec les Etats membres l'appui à la structuration des filières avicoles nationales.

La réhabilitation et le renforcement de l'abattoir de Sabalibougou au Mali et celui de Bissau en Guinée-Bissau se sont poursuivis en 2017. Il en est de même des travaux de construction de magasins et d'annexes, pour le stockage d'aliments de bétail et de produits vétérinaires au profit des producteurs de lait au Burkina Faso et au Mali.

➤ **Création d'un environnement approprié pour le secteur agricole**

Les actions ont porté sur la poursuite du programme MICROSOL UEMOA et du programme d'aménagement des 2 174 ha en maîtrise totale à l'Office du Niger. Au cours de l'année 2017, un audit technique du programme Office du Niger a été réalisé pour évaluer la conformité des réalisations sur le terrain.

➤ **Gestion des systèmes d'intrants agricoles**

Dans le cadre de la pharmacie vétérinaire, une centaine d'Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) communautaires de produits vétérinaires ont été délivrées depuis le démarrage de cette réforme en 2011. Les appuis aux campagnes d'assainissement du marché des médicaments vétérinaires ont été poursuivis. Par ailleurs, la Commission a renforcé les capacités techniques du réseau de laboratoires du contrôle de la qualité des médicaments vétérinaires en zone UEMOA par la fourniture d'équipements et de matériels d'analyses.

Dans le cadre des intrants de productions végétales, la Commission, en rapport avec le CILSS et la CEDEAO a harmonisé, par la signature de trois accords tripartites, les règlements relatifs aux semences, pesticides et engrais.



➤ **Sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments**

Dans le cadre du renforcement de la coopération phytosanitaire, zoo sanitaire et de sécurité sanitaire des aliments, la Commission a mis en place le Sous-Comité de Sécurité Sanitaire des Aliments et le Réseau de Sécurité Sanitaire qui a contribué à la relecture du Règlement N°07/2007/CM/UEMOA, relatif à la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments et à l'élaboration du texte sur le contrôle officiel des denrées alimentaires et des aliments pour animaux.

Au titre de la sécurité sanitaire des végétaux, le Sous-Comité de Sécurité sanitaire des végétaux a contribué aux activités relatives à la mise en place des dispositifs nationaux d'analyse des risques phytosanitaires, ainsi qu'à l'élaboration/mise à jour de la liste des organismes nuisibles réglementés. Ledit sous-comité a, par ailleurs, proposé une approche régionale pour la lutte contre la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda* J.E. Smith).

➤ **Développement de la pêche et de l'aquaculture**

Dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, les actions ont porté, en 2017, sur la mise à jour du système d'information régional des pêches (SIRP), la poursuite de l'harmonisation des politiques et stratégies nationales des Etats membres en matière des pêches et d'aquaculture, la coordination des actions d'appui au projet de « développement d'une filière de production de semences améliorées de poissons, tilapia du Nil (*Oreochromis niloticus*) et poisson chat africain (*Clarias gariepinus*) ». Ces semences (alevins) devront permettre aux opérateurs privés, dans les Etats membres, de disposer de géniteurs performants de tilapia et de poissons chat afin d'impulser le développement de la pisciculture au sein de l'espace UEMOA.

➤ **Amélioration de la gestion du foncier rural**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route sur la gestion du foncier rural, la Commission de l'UEMOA a finalisé l'étude sur les marchés fonciers ruraux en Afrique de l'Ouest et les outils de leur régulation. Des appuis techniques ont été apportés dans le cadre des réformes foncières rurales aux Etats membres en réponse aux demandes reçues. Enfin, dix-huit (18) bulletins électroniques d'information sur l'actualité du foncier rural en Afrique de l'Ouest ont été élaborés et diffusés. Le site de l'observatoire du foncier rural en Afrique de l'Ouest (ORFAO) est en cours de conception.

2.6.7 Environnement et développement durable

➤ Maîtrise de l'eau, accès à l'eau potable et à l'assainissement

En 2017, la mise en œuvre du programme BID UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural s'est poursuivie dans les Etats membres, ainsi que les aménagements hydrauliques multi usages, en vue d'améliorer l'accès des populations les plus vulnérables à l'eau et à l'assainissement. Il permettra de réaliser : (i) 940 forages équipés de pompes à motricité humaine ; (ii) 209 mini adductions d'eau solaires, thermiques et/ou électriques ; (iii) 21 adductions d'eau multi villages ; (iv) 6 postes d'eau autonomes ; (v) 19 250 latrines privées et ; (vi) 720 latrines publiques. Les aménagements hydrauliques multi usages permettront quant à eux de mettre à la disposition des populations vulnérables notamment les femmes et les jeunes, des plateformes intégrées d'accès à l'eau, ainsi qu'aux aménagements agricoles et piscicoles.

Concernant l'appui à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA) dans les Etats membres, les études socio-économiques et environnementales ont été réalisées dans tous les pays pour l'aménagement de périmètres de bas-fonds à des fins agro sylvo pastorales et halieutiques. Les travaux d'aménagement sont achevés sur 550 hectares dont 400 ha au Bénin et 150 ha au Burkina. Ils sont en cours sur 110 hectares dans la région des Hauts Bassins au Burkina, 1 000 ha au Sénégal, environ 500 hectares respectivement au Niger et au Togo. Ces aménagements permettront de renforcer la résilience des populations les plus vulnérables de l'espace communautaire aux conséquences des changements climatiques.

➤ Préservation des ressources naturelles et prévention des risques biotechnologiques

Les concertations avec la CEDEAO et le CILSS ont abouti à la validation du projet de Règlement portant prévention des risques biotechnologiques en Afrique et à l'élaboration de 20 règlements d'exécution, dans le cadre du programme régional de biosécurité.

En ce qui concerne la gestion durable de la biodiversité au niveau des aires protégées et suite à l'achèvement du Programme d'Appui aux Parcs de l'Entente (PAPE), l'Union européenne a accompagné les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA dans l'identification et la formulation du Programme d'appui pour la préservation de la biodiversité et des écosystèmes fragiles, la promotion de la gouvernance environnementale et la lutte contre les changements climatiques en Afrique de l'Ouest (PAPBIO), financé par le PIR 11^{ème} FED.

Par ailleurs, la Commission de l'UEMOA a poursuivi le processus relatif à l'élaboration d'une Directive communautaire sur les zones humides.

➤ Gestion durable des zones côtières

Au titre de la protection et de l'aménagement du littoral contre l'érosion côtière, les avancées enregistrées concernent l'achèvement des travaux de stabilisation du littoral au Bénin et au Togo ainsi que leur poursuite au Sénégal. La Commission de l'UEMOA a lancé, en collaboration avec la Banque Mondiale, le projet de lutte contre l'érosion et l'adaptation dans les zones côtières en Afrique de l'Ouest. La réalisation des activités de ce nouveau projet est en cours.

➤ Lutte Contre l'Enseblement dans le Bassin du fleuve Niger

La Commission a poursuivi en 2017, l'appui à l'Autorité du Bassin du Niger (ABN) pour la mise en œuvre des actions de lutte mécanique et biologique du Programme de Lutte Contre l'Enseblement dans le Bassin du fleuve Niger.



2.6.8 Développement du secteur privé

En matière de développement du secteur privé, les activités réalisées en 2017 ont concerné la mise en place d'un environnement favorable à l'initiative privée et à la compétitivité des entreprises ainsi que la promotion de la qualité.

Pour la promotion de l'initiative privée, la Commission de l'UEMOA a, en 2017, poursuivi la mise en œuvre du Programme « Talents du Monde/UEMOA » et assuré la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP). A cet effet, les 16^{ème} et 17^{ème} promotions du Programme « Talents du Monde/UEMOA » ont été recrutés et formés à Dinard, en France. Le Programme a formé plus de 200 jeunes chefs d'entreprises porteurs de projets de développement et de partenariat depuis 2010.

Par ailleurs, la Commission a organisé un atelier de partage d'expériences sur l'amélioration du climat des affaires.

Concernant la promotion du Partenariat Public-Privé, des actions de formation, d'information et de sensibilisation ont été réalisées, en 2017, dans la perspective de l'adoption par les instances de l'Union du document de stratégie et de la Directive sur les PPP.

En matière de promotion de la Qualité, les actions ont été orientées vers le renforcement des capacités pour accroître l'expertise Qualité dans l'Union ainsi que l'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC).

A cet effet, soixante (60) enseignants d'universités du domaine agroalimentaire du Bénin, de la Guinée Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ont été formés en vue d'introduire le « Management de la Qualité » dans les curricula de formation de l'enseignement supérieur afin d'accroître l'expertise Qualité dans l'Union.

Pour renforcer les capacités en métrologie des Etats membres, des ateliers nationaux de vulgarisation de textes communautaires relatifs à la métrologie ont été organisés. La Commission de l'UEMOA a, dans le cadre des Conventions avec l'Institut National Polytechnique Félix Houphouët-Boigny (INP-HB) d'une part, et l'Agence Béninoise de la Métrologie et du Contrôle de la Qualité (ABMCQ), accordé 200 millions de FCFA à l'INP-HB pour l'exécution du projet de formation en métrologie, et 15 millions de FCFA à ABMCQ à titre d'appui au Laboratoire d'Etalonnage à vocation Régionale.

Au niveau régional, les instances du SOAC ont tenu une réunion de concertation des parties prenantes en vue de l'opérationnalisation du système et de l'adoption de documents relatifs au fonctionnement de cette structure. Le SOAC est chargé de promouvoir l'accréditation dans l'espace UEMOA, à travers l'évaluation et la délivrance de certificats d'accréditation aux organismes chargés de vérifier la conformité des produits et services des entreprises de l'Union.

2.6.9 Artisanat et tourisme

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Communautaire en matière d'Artisanat (PCA), la première réunion du Cadre de Concertation Régionale sur l'Artisanat (CCRA) a permis d'opérationnaliser le dispositif prévu par le Code Communautaire de l'Artisanat de l'UEMOA.

Par ailleurs, un atelier régional regroupant les acteurs nationaux du secteur de l'artisanat a porté sur la formation professionnelle dans les métiers de l'artisanat tandis qu'un atelier de formation sur le Système d'information sous Régional sur l'Artisanat (SIRA), a permis aux Etats membres de partager et valider leurs données.

Pour améliorer la compétitivité de la petite entreprise artisanale de l'UEMOA, la Commission a assuré, en 2017, le suivi et la clôture des opérations d'équipement et d'installation du Centre de Ressources pour l'Artisanat du Niger.

Dans le domaine du tourisme, la mise en œuvre du Programme Régional de Développement du Tourisme (PRD TOUR) a concerné l'actualisation des textes communautaires et des actions de l'Union face aux défis sécuritaires. A cet effet, pour repositionner les destinations touristiques de l'Union durement affectées par les attaques terroristes, la 6^{ème} réunion du Comité Régional de Coordination du PRD TOUR (CRC-PRD TOUR) a évalué la mise en œuvre des agendas nationaux du programme et proposé des actions prioritaires pour l'année 2018. Quant aux textes communautaires, les projets de textes portant sur l'harmonisation du cadre réglementaire des activités et professions touristiques ont été réexaminés par les experts des Etats pour prendre en compte les défis actuels en matière de sécurité des hébergements touristiques.



2.6.10 Développement humain

En matière de développement humain, les actions poursuivies, en 2017, sont :

➤ **Appui à l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle**

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, la Commission a poursuivi la mise en place d'un système d'assurance qualité de l'enseignement supérieur et de la recherche dans l'espace UEMOA en partenariat avec le Conseil Africain et Malgache de l'Enseignement Supérieur (CAMES). Les actions ont aussi porté sur l'harmonisation de l'examen du Baccalauréat au sein de l'Union ainsi que sur l'octroi de vingt et deux (22) bourses aux étudiants pour accroître la mobilité intra-communautaire. Le renforcement des capacités de quatorze (14) institutions d'enseignement supérieur et de recherche a été poursuivi en 2017, en vue d'améliorer leurs dispositifs d'assurance qualité, de recherche et de gouvernance. Dans le but de tirer les enseignements du Programme d'Appui et de développement des Centres d'Excellence Régionaux (PACER), une évaluation externe a été réalisée.

Au titre de la formation professionnelle, une réunion ministérielle de partage d'expériences et d'identification de solutions communes au défi de l'employabilité des jeunes dans l'Union a été tenue. La Commission a apporté un appui financier pour le développement d'un portail sur la formation professionnelle et l'insertion des jeunes entre les pays de l'Union.

Enfin, l'initiative d'expérimentation du concept de "collèges communautaires" dans les Etats membres de l'Union s'est poursuivie pour leur permettre de mettre en place des systèmes de formation les mieux adaptés aux besoins du marché.

➤ **Renforcement des systèmes de santé et de protection sociale**

En ce qui concerne le domaine de la santé et de la protection sociale, la Commission a poursuivi son appui aux Etats membres dans le cadre de la mise en œuvre du règlement communautaire sur la mutualité sociale. Elle a également apporté un appui technique et financier aux Etats membres dans le processus d'élaboration des modules de formation sur la surveillance et la réponse aux risques sanitaires transfrontaliers, avec l'appui de l'OOAS, de l'OMS et de l'OIM. Elle a mené des actions de renforcement de la coopération avec l'OOAS et l'OMS.

En matière de protection sociale, les discussions ont été poursuivies avec l'Agence Française de Développement (AFD) en vue de la prorogation du Projet d'Appui à l'extension de la Couverture du Risque Maladie (PACRM) sur la période 2018-2020.

Concernant le secteur pharmaceutique des travaux ont été menés avec l'OMS et l'OOAS dans le cadre de l'harmonisation de la réglementation des médicaments en Afrique de l'Ouest.

Dans le cadre de la mobilisation des ressources pour le financement du Projet d'appui à la mise en place des centres de soins de santé de haut niveau de l'UEMOA, le Comité tripartite UEMOA-BOAD-Groupe Duval a tenu sa première session de travail en novembre 2017.

➤ Développement culturel

Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme Régional de Développement Culturel de l'UEMOA (PRDC-UEMOA), la Commission a poursuivi les travaux pour la réalisation d'un marché régional structuré et attractif des biens et services culturels. A cet effet, les actions ont porté sur l'examen et l'approbation par les ministres sectoriels de six nouveaux projets d'actes communautaires dans le cadre du programme. Elle a aussi recruté un cabinet pour la mise en place et l'animation d'un système régional d'information sur la culture.



Pour assurer la visibilité des expressions culturelles de l'espace communautaire, des appuis ont été apportés à CLAP Ivoire et au FESPACO. En outre, un atelier a été organisé sur les statistiques culturelles. La Commission a aussi poursuivi les travaux relatifs à l'évaluation des coûts relatifs à la mise en œuvre du dépôt légal audiovisuel et à la mise en place et l'animation d'un mécanisme régional permanent de coordination des sociétés de gestion collective du droit d'auteur.

Enfin, la Commission a finalisé la collecte de données sur les centres de formation aux métiers de la culture de l'Union afin de disposer d'outils pour professionnaliser le secteur.

➤ Développement du Genre

Au titre de la promotion du genre et du renforcement du rôle de la femme dans l'UEMOA, les actions ont été centrées sur l'intégration du genre dans les politiques, les programmes ainsi que les pratiques managériales des États membres et des Organes de l'Union.

Un projet de stratégie Genre assorti d'un plan d'action a été formulé à cet effet, puis actualisé avec les nouvelles orientations de la Commission et présenté aux Ministres sectoriels des États membres.

Par ailleurs, la Commission a poursuivi l'étude sur l'élaboration d'instruments méthodologiques et d'outils requis pour l'intégration du genre dans ses politiques, programmes et projets.

Un dialogue a été engagé avec la CEDEAO et l'Union Africaine pour des actions conjointes en matière d'amélioration du statut de la femme et de sa représentativité en politique. Enfin, la Commission a appuyé l'antenne nationale du Réseau des Opératrices Economiques de l'UEMOA (RESOPE-UEMOA) en difficulté au Bénin.

2.7 PAIX ET SÉCURITÉ DANS L'ESPACE UEMOA

Pour créer, dans l'espace UEMOA, un environnement de sécurité, de paix, de stabilité et de démocratie, les Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union ont matérialisé leur volonté politique par l'adoption de l'Acte additionnel n°04/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 instituant la politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité dont les objectifs sont les suivants : (i) prévenir les crises et conflits, (ii) renforcer la gouvernance politique, (iii) intensifier la lutte contre le terrorisme, (iv) lutter contre le trafic de drogues, d'armes, d'êtres humains, la cybercriminalité et le blanchiment de capitaux, (v) renforcer la sécurité des citoyens et des activités économiques.

Pour la mise en œuvre de cette politique commune, un Comité de haut niveau, placé sous l'égide de Son Excellence Monsieur Macky SALL, Président de la République du Sénégal ainsi qu'une Délégation Générale à la Paix et à la Sécurité (DGPS) ont été mis en place. Dans ce cadre, la Commission de l'UEMOA a mis l'accent, en 2017, sur la mise en place d'un mécanisme de veille et d'alerte précoce de l'UEMOA (MeVap) et la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA.

Le mécanisme de veille et d'alerte précoce de l'UEMOA (MeVap) est un outil de prévention et d'anticipation des crises et des conflits. Pour opérationnaliser le MeVap, une réunion de coordination tenue en août 2017 a permis d'une part, d'analyser le dispositif institutionnel et les outils du MeVap, et, d'autre part, d'examiner l'avant-projet de règlement relatif au MeVap.

Pour renforcer les synergies d'action entre la Commission de la CEDEAO et la Commission de l'UEMOA concernant le MeVap, un projet d'accord de coopération a été examiné et validé par les deux institutions et les Experts des Etats membres de l'Union en décembre 2017.

Concernant la mise en œuvre des mesures du Plan d'action pour la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA, adopté par la session extraordinaire de la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union, tenue à Dakar, le 5 juin 2016, la Commission a, en 2017, organisé un atelier de réflexion sur la coopération en matière de sécurité et de renseignement et tenu la 3^{ème} réunion du Comité de haut niveau paix et sécurité. L'atelier de réflexion sur la coopération en matière de sécurité et de renseignement a regroupé les Experts des Etats membres en charge de la sécurité. Les travaux ont permis d'élaborer un avant-projet d'accord-cadre de coopération en matière de sécurité et de renseignement dans l'espace UEMOA.

Par ailleurs, une réunion de concertation des premiers responsables des structures nationales chargées de la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre s'est tenue.

Enfin, la réunion du Comité de haut niveau sur la mise en œuvre de la politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité, tenue en octobre 2017, a passé en revue les défis sécuritaires de l'espace UEMOA et formulé des recommandations concernant notamment, l'urgence de mettre en place le MeVap, la nécessité d'élaborer une stratégie de lutte contre le terrorisme et un cadre référentiel pour encadrer la gouvernance politique dans l'espace UEMOA, la synergie nécessaire des Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, le G.5 Sahel et l'Autorité du Liptako-Gourma (ALG), et, l'importance d'impliquer les élus locaux dans la prévention des crises et conflits et dans la lutte contre le crime transnational organisé.

2.8 REVUE ANNUELLE DES RÉFORMES, POLITIQUES, PROGRAMMES ET PROJETS

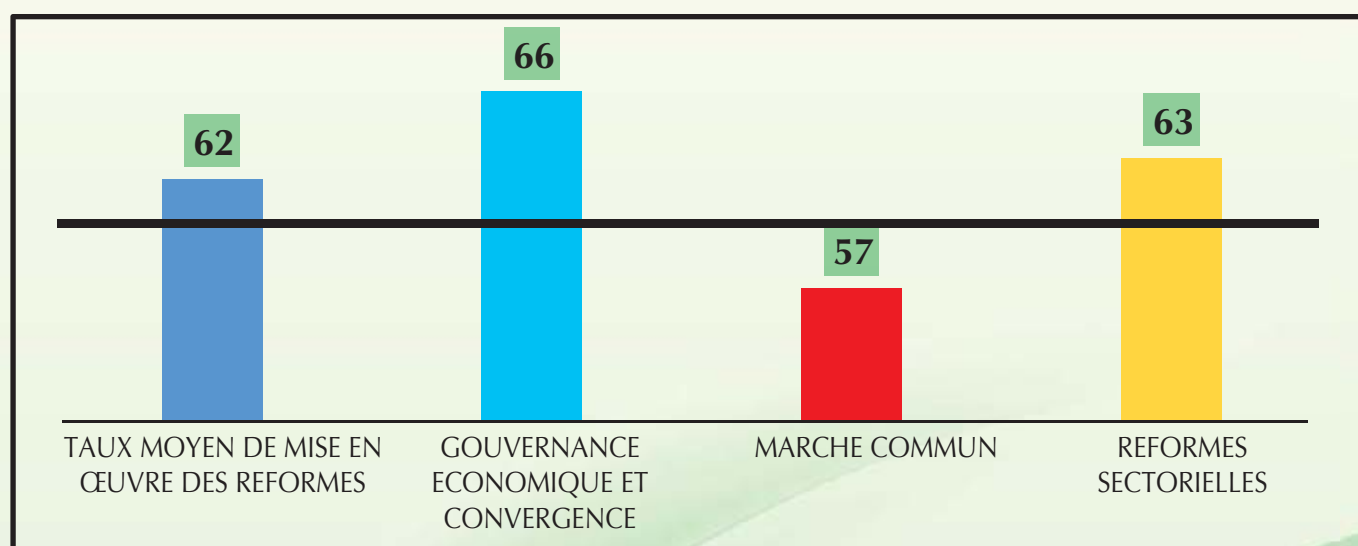
Pour favoriser l'accélération de l'application des réformes, politiques, programmes et projets communautaires au sein de l'Union, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'UEMOA a institué une revue annuelle par Acte additionnel n°05/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013. En application des dispositions de l'Acte additionnel, la Décision n°13/2013/CM/UEMOA du 19 décembre 2013, portant modalités de mise en œuvre de cette revue, prévoit une évaluation des réformes et de l'état de mise en œuvre des projets et programmes communautaires dont le rapport synthèse est soumis aux instances supérieures de l'Union.

Les deux premières éditions de la revue, tenues en 2014 et en 2015, ont permis de créer les conditions pour réaliser des progrès en matière de transposition et d'application des textes communautaires et ont suscité une forte adhésion des Etats à l'exercice.

Cette dynamique s'est poursuivie au cours de la troisième Revue annuelle qui s'est déroulée dans tous les Etats membres du 23 octobre au 20 décembre 2017.

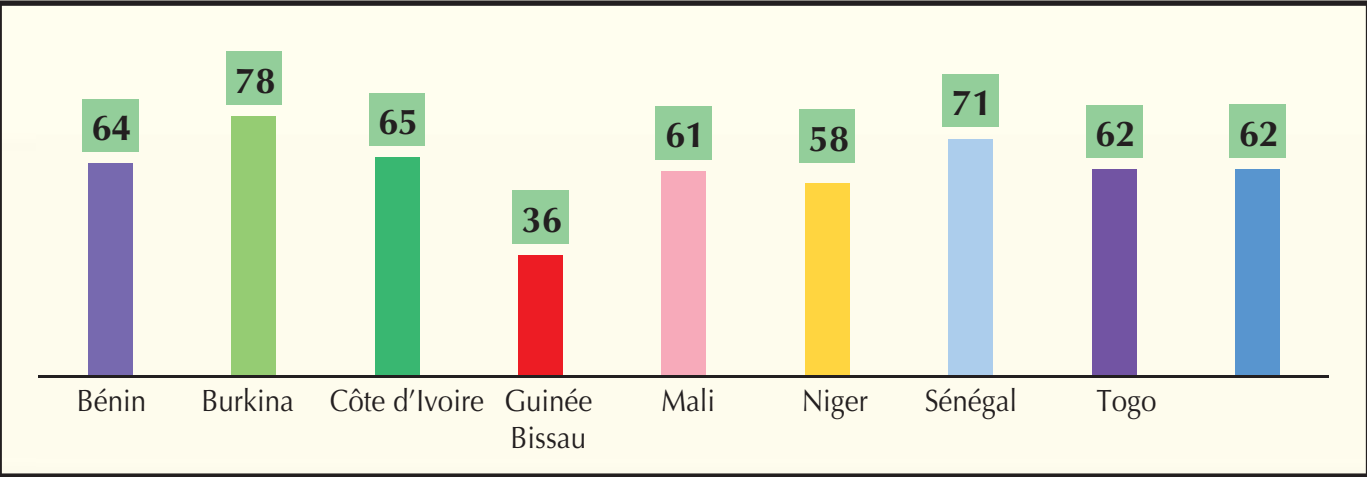
En 2017, l'évaluation a concerné 122 textes dont 64 directives, 58 règlements, décisions et protocoles additionnels. Par domaines, on dénombre 26 textes en matière de gouvernance économique et convergence, 32 textes en ce qui concerne le marché commun et 58 textes en matière de réformes sectorielles. Il ressort de cette évaluation que le taux moyen de mise en œuvre des réformes au niveau communautaire s'élève à 62% avec des disparités par domaine et par Etat membre comme l'illustre les graphiques ci-après.

Graphique 2 : état de mise en œuvre des réformes par domaine



Source : Commission de l'UEMOA, décembre 2017

Graphique 3 : état de mise en œuvre des réformes par Etat membre



Source : Commission de l’UEMOA, décembre 2017

Ce niveau de performance est imputable aux efforts remarquables fournis par l’ensemble des Etats membres en matière des réformes sectorielles dont le taux moyen de mise en œuvre se situe à 62% contre 44% en 2012. Le tableau ci-dessous présente la situation par Etat membre.

Tableau 2 : Etat de mise en œuvre des réformes par Etat membre et par domaine

	Taux moyen de mise en œuvre des reformes	Gouvernance économique et convergence	Marche commun	Reformes sectorielles
Bénin	64	65	63	63
Burkina	78	84	76	73
Côte d'Ivoire	65	65	62	70
Guinée Bissau	36	66	11	32
Mali	61	56	66	63
Niger	58	57	56	60
Sénégal	71	81	60	73

Source : Commission de l’UEMOA, décembre 2017

La revue 2017 a également porté sur cent vingt-neuf (129) programmes et projets communautaires en exécution dans les Etats membres pour un montant global de 421,6 milliards financés sur ressources propres de l’Union.

Des progrès ont certes été enregistrés, mais des obstacles restent à surmonter. Au plan technique, des recommandations sont faites. Toutefois, l’impulsion politique s’avère nécessaire pour la bonne exécution des réformes et projets communautaires en vue d’engranger les gains de l’intégration régionale, estimés à 2 points supplémentaires du PIB dans l’Union.

Concernant les projets et programmes, la situation se présente comme ci-après.

Tableau 3 : Etat de mise en œuvre des projets et programmes par Etat membre

Pays	Nombre de projets	Coût initial	Coût révisé	Taux de décaissement
Bénin	15	38 922 250 850	37 922 250 850	68%
Burkina Faso	13	87 704 960 963	17 005 037 413	57%
Côte d'Ivoire	15	24 274 758 829	24 274 758 829	30%
Guinée Bissau	19	45 370 169 859	43 053 903 859	69%
Mali	19	55 750 405 179	54 075 809 102	59%
Niger	15	53 616 154 145	54 001 676 337	83%
Sénégal	17	48 732 744 750	49 118 266 941	36%
Togo	16	67 268 027 454	52 702 162 229	65%
Ensemble Projets programmes	129	421 639 472 029	332 153 865 560	59%

Source : Commission de l’UEMOA, décembre 2017

2.9 CONTRÔLE DÉMOCRATIQUE ET JURIDICTIONNEL

2.9.1 Cour de Justice (CJ)

Dans le cadre des missions qui lui ont été assignées, la Cour de Justice a réalisé, en 2017, des activités judiciaires et extra judiciaires.

Au titre des activités judiciaires, la Cour de Justice a instruit les dossiers pendants devant elle, en accomplissant les formalités procédurales (réceptions, enregistrements, notifications, communications de pièces et de dossiers, élaboration des rapports et conclusions), tenu ses Assemblées statutaires (plénières, intérieures et consultatives), et rendu des décisions (arrêts, avis, ordonnances) dans plusieurs affaires. Les statistiques sur ces activités sont présentées en annexe 2.

Le 02 novembre 2017, la Cour a organisé une audience de rentrée solennelle qui a eu pour thème : « La Cour de Justice de l'UEMOA : Défis et perspectives pour une justice communautaire efficace ».

Au titre des activités extra judiciaires, l'accent a été mis sur la communication, la coopération judiciaire, le renforcement des capacités de la Cour et des acteurs nationaux.

En matière de communication, la Cour a mené des actions de communication audiovisuelle et diffusé des supports de publicité par l'objet pour donner de la visibilité à la juridiction communautaire. En 2017, la Cour de Justice a démarré la réalisation de son site web.

Concernant la coopération judiciaire, la Cour a poursuivi le renforcement de ses liens avec les Etats et des juridictions communautaires, notamment la Cour de Justice de la CEDEAO.

Pour renforcer ses capacités, la Cour de Justice a tenu une retraite judiciaire pour examiner certains de ses textes fondamentaux. Elle a également renforcé son fonds documentaire, recruté du personnel et assuré la formation du personnel.

Dans le cadre du renforcement des capacités des appareils judiciaires nationaux pour contribuer à l'édification d'une justice communautaire performante dans l'espace UEMOA, la Cour de Justice a organisé des sessions de formation au profit des acteurs judiciaires nationaux.

2.9.2 Cour des Comptes (CC)

La Cour des Comptes, conformément à ses attributions, a vérifié la gestion et les comptes de l'ensemble des Organes de l'UEMOA, ainsi que ceux du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle, renforcé les capacités des juridictions financières des Etats membres et participé à des réunions statutaires et à des rencontres.

Au titre de la vérification des comptes, la Cour a assuré le contrôle externe et indépendant : (i) des comptes des Organes de l'Union et du CREPMF, (ii) de la régularité et de l'efficacité de la gestion des Organes ; (iii) des comptes d'emploi des programmes et projets communautaires, ainsi que des organismes subventionnés.

Les travaux de contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA ont abouti, notamment, à l'adoption par la Cour, du rapport définitif de contrôle des comptes des Organes de l'UEMOA de l'exercice 2016 et des rapports de contrôle de la gestion des comptes des Bureaux de représentation de la Commission de l'UEMOA au Bénin et au Niger pour l'exercice 2015. Pour le CREPMF, le rapport général de contrôle des comptes de l'exercice 2016 a été présenté le 30 juin 2017, au Conseil des Ministres de l'Union. Une évaluation des mesures prises par le Conseil sur le Rapport définitif de 2016 de la Cour a été effectuée.

Les travaux de contrôle de la régularité et de l'efficacité de la gestion des Organes ont porté sur le contrôle de la gestion des programmes immobiliers des Organes de l'UEMOA, l'adoption par la Cour du rapport provisoire de contrôle de la créance réclamée à la Commission de l'UEMOA par l'Agence Welinde Voyages, pour la période allant du 1^{er} juillet 2012 au 30 avril 2013, l'adoption par la Cour du rapport définitif d'audit financier du Secrétariat permanent du Système Comptable Ouest Africain (SYSCOA), pour la période du 8 février 2008 au 31 décembre 2014. Le rapport provisoire de contrôle de la gestion et des comptes du Programme d'Appui à l'Enseignement Supérieur (PAES) a également été adopté.



Les contrôles des comptes des programmes et organismes subventionnés, ont porté sur le contrôle de l'exécution financière et de la passation des marchés des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée, que l'UEMOA a signées avec l'AGEROUTE-Sénégal, l'AGETUR-Bénin et l'AGEROUTE-Côte d'Ivoire. La Cour a poursuivi des activités de contrôle de l'emploi des fonds de l'Union auprès d'organismes ayant bénéficié de concours financiers de l'UEMOA. Ces missions ont pour objectif de s'assurer que les subventions allouées par l'Union ont été utilisées, conformément aux objectifs recherchés par la participation ou la subvention.

Au titre de l'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle des finances publiques des Etats membres de l'Union, la 19^{ème} réunion annuelle statutaire des Présidents des Cours des Comptes des Etats membres et des Conseillers à la Cour des comptes de l'UEMOA a évalué les systèmes de contrôle des comptes et les résultats des contrôles effectués en 2016 dans les Etats membres de l'UEMOA. Des suggestions d'amélioration des systèmes de contrôle ont été formulées.

Pour renforcer les capacités des juridictions financières des Etats membres, la Cour a réalisé un atelier de formation sur le « contrôle des délégations de services publics et des marchés publics : aspects théoriques et pratiques du contrôle des conventions et contrats de partenariat public-privé (PPP) », un atelier de formation sur l'« évaluation des politiques publiques » et un atelier de formation sur les « normes internationales d'audit de conformité des bonnes pratiques en matière de contrôle des finances publiques au sein de l'UEMOA ».

La Cour a participé au Programme de certification des facilitateurs sur les Internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (ISSAI), à la conférence internationale organisée par l'AFROSAI et au 24^{ème} symposium ONU/INTOSAI.

2.9.3 Comité Interparlementaire (CIP)

En 2017, le Comité Interparlementaire de l'UEMOA (CIP) a tenu ses réunions statutaires, participé à l'observation d'élections et réalisé des actions de diplomatie parlementaire.

Au titre de ses réunions statutaires, le CIP a tenu deux réunions du Bureau, deux sessions ordinaires et deux sessions extraordinaires. La 1^{ère} réunion de son Bureau s'est tenue à Ouagadougou du 26 février au 04 mars 2017 et la 2^{ème} réunion à Cotonou du 04 au 10 juin 2017. Ces réunions ont permis de préparer les sessions du CIP dont les travaux sont présentés ci-après :

- la 39^{ème} session ordinaire du CIP tenue du 14 au 25 mai 2017 à Abidjan, a porté sur la présentation par le Président de la Commission de l'UEMOA, M. Abdallah BOUREIMA, du rapport 2016 sur le fonctionnement et l'évolution de l'Union, l'examen du rapport annuel d'activités du CIP, l'adoption du rapport de la mission d'observation des élections législatives du 18 décembre en Côte d'Ivoire, l'élection de l'honorable Jérémie NGOUAN qui succède à M. Lancina DOSSO à la Présidence du CIP ainsi que le renouvellement du Bureau du CIP. A l'issue des travaux, les députés ont formulé deux recommandations relatives à la mise en œuvre du budget programme, à la rationalisation et à la mise en œuvre des politiques sectorielles de l'UEMOA ;

- la 23^{ème} session extraordinaire du CIP tenue à Dakar du 25 juin au 02 juillet 2017, a permis aux élus de faire l'état des lieux de la politique énergétique et la transhumance transfrontalière dans l'espace UEMOA ;
- la 40^{ème} session ordinaire du CIP tenue du 27 août au 10 septembre 2017 à Ouagadougou, a fait le point de l'exécution à mi-parcours de son programme d'activités 2016 et arrêté le projet de budget au titre de l'année 2018. La session a adopté le rapport de la mission d'observation des élections législatives du 30 juillet 2017 au Sénégal. Les communications suivantes ont été présentées au cours des travaux : (1) le « financement des Petites et Moyennes Entreprises : cas des micro-crédits et crédit-bail », (2) la « politique budgétaire de l'UEMOA : enjeux et défis, de la mise en place du budget programmes et la gestion axée sur les résultats dans l'espace UEMOA », (3) l'« état de mise en œuvre du système LMD dans les pays de l'UEMOA », (4) les « politiques culturelles dans les Etats de l'Union », et (5) l'« avenir du franc CFA » ;
- la 24^{ème} session extraordinaire du CIP tenue à Bamako, du 08 au 14 octobre 2017 a traité de trois thèmes : (i) le plan d'action genre de l'UEMOA, (ii) le Plan d'action pour la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA et (iii) la politique de décentralisation dans l'espace UEMOA. Au cours de la session, les députés membres du CIP ont visité le chantier du Parlement de l'UEMOA et l'abattoir frigorifique de Sabalibougou à Bamako financé par la Commission de l'UEMOA.



Pendant les intersessions, les sous-comités chargés des Affaires Générales et Institutionnelles et des Politiques Sectorielles de l'Union ont tenu un séminaire sur « la sécurisation foncière dans l'espace UEMOA, l'état civil et le fichier électoral dans l'espace UEMOA et les systèmes électoraux dans l'espace ». Les sous-comités des Politiques Economiques, Financières et Monétaires et des Politiques Fiscales, Douanières et Commerciales, ont traité le thème sur la « capitalisation des acquis de l'UEMOA ».

Concernant l'observation des élections législatives du 30 juillet 2017 au Sénégal, une mission du CIP a observé la campagne électorale, le déroulement du scrutin et le dépouillement des votes. A l'issue de l'élection, le CIP a tenu une conférence de presse au cours de laquelle il a rendu publique une déclaration et des recommandations sur le processus électoral.

Au titre de la diplomatie parlementaire, le Président du CIP a pris part du 17 au 19 juillet 2017, sur invitation de l'Assemblée nationale du Burkina Faso, à une rencontre de Haut niveau des parlementaires de la CEDEAO, de la Mauritanie et du Tchad.

2.10 ACTIVITÉS DES ORGANES CONSULTATIFS

2.10.1 Chambre Consulaire Régionale (CCR)

Dans le cadre de ses activités statutaires, la Chambre Consulaire Régionale de l'UEMOA a tenu sa réunion du Bureau du 03 au 05 octobre 2017 à Ouagadougou et sa 16^{ème} Assemblée Générale Ordinaire, du 14 au 16 novembre 2017, à Dakar.

Les trois (03) Commissions Techniques de la CCR (Commission Technique des Politiques Communes de l'Union, Commission Technique des Politiques Sectorielles de l'Union et Commission Technique des Affaires Générales et Institutionnelles) ont également tenu des réunions au cours desquelles les élus ont formulé des recommandations validées par le Bureau et transmises à la Commission de l'UEMOA.

Concernant le Programme de formation des jeunes entrepreneurs de l'Union, intitulé « Talents du Monde/UEMOA », la CCR a participé avec la Commission et les Partenaires du Nord, à la sélection des candidats, au lancement de la formation et à la remise des attestations des 16^{ème} et 17^{ème} promotions. Une étude d'évaluation du Programme de formation « Talents du Monde/ UEMOA » a été réalisée par la CCR.

En 2017, le Répertoire des Entreprises de la Zone UEMOA a été réalisé.

Dans le cadre de son implication dans la prise de décision et l'action communautaire, la CCR/UEMOA pris part aux travaux d'élaboration de la stratégie, du cadre institutionnel et juridique pour la promotion du Partenariat Public-Privé (PPP) dans l'Espace UEMOA et accompagné les Organismes de Promotion du Commerce (OPC) pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale (PACCIR/UEMOA).

Dans le cadre des synergies et partenariats, la CCR a pris part aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association Investir en Zone Franc (IZF) tenues à Abidjan et à Bamako.

2.10.2 Conseil des Collectivités Territoriales (CCT)

En 2017, le CCT a tenu sa session ordinaire le 24 novembre 2017 à Grand-Bassam en Côte d'Ivoire portant sur l'examen et l'adoption du rapport d'activités de 2017.

Les réunions des commissions techniques se sont déroulées du 4 au 6 juillet 2017 à Ouagadougou au Burkina et ont porté sur la mise en œuvre du programme de coopération transfrontalière et la finalisation des projets de textes sur la décentralisation financière et le mécanisme de financement des collectivités territoriales dans l'espace UEMOA.

Du 10 au 12 juillet 2017, une délégation du CCT a pris part à la 5^{ème} édition des assises de la coopération décentralisée à Bruxelles, suivie, les 13 et 14 juillet 2017, d'une rencontre d'échanges et de concertation avec le Ministère Français des Affaires Etrangères et l'Agence Française de Développement (AFD) pour présenter les Schémas d'Aménagement Transfrontaliers Intégrés des zones SKBO (Sikasso-Korhogo-Bobo) et IIRSAHEL (Initiative pour l'Intégration de l'Infrastructure Régionale au Sahel).

En marge du Sommet Union Africaine – Union Européenne, tenu les 29 et 30 novembre 2017 à Abidjan en Côte d'Ivoire, le CCT a présenté le 27 novembre 2017, un portefeuille de cinquante (50) projets prioritaires des SKBO et IIRSAHEL aux Ministres de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire de l'espace UEMOA ainsi qu'aux partenaires techniques et financiers en vue de la mobilisation de financements pour la mise en œuvre desdits projets. Cette rencontre a été sanctionnée par une déclaration finale transmise au Président de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement pour sa prise en compte à l'agenda du 5^{ème} Sommet Union Africaine – Union Européenne.



2.10.3 Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS)

Dans le cadre de sa mission qui est d'assurer la participation des partenaires sociaux et de la société civile à la réalisation des objectifs de l'Union, le CTDS a tenu en 2017, ses activités statutaires. A cet effet, les deux Commissions du CTDS ont tenu les réunions préparatoires de l'assemblée générale du Conseil.

La 8^{ème} assemblée générale du CTDS qui s'est tenue du 06 au 08 Décembre 2017, à Ouagadougou, a adopté trois projets d'Avis et approuvé des projets de coopération.

Pour la consolidation de son organisation, les membres du CTDS, sont organisés en cellules dans leurs pays respectifs afin d'assurer le suivi de l'évolution du dialogue social. En 2017, tous les Etats membres ont mis en place leur cadre national de dialogue social. A terme, ce dispositif permettra au CTDS de produire son rapport annuel sur l'évolution du dialogue social dans l'Union.

En matière de partenariat, le CTDS a conduit à terme le processus d'accords de coopération avec le Centre Africain du Travail (CAT) de l'Université d'Abomey Calavi du Bénin et le Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement (CAFRAD).



TROISIÈME PARTIE:

GOVERNANCE

INSTITUTIONNELLE





UEMOA

3.1 CADRE D'ORIENTATION DES ACTIONS ET INTERVENTIONS

Les orientations qui ont servi de base pour l'action de la Commission de l'UEMOA en 2017, sont celles de son Plan Stratégique 2011-2020 dont les axes d'intervention sont :

- l'édification d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations des Etats membres de l'UEMOA ;
- la consolidation d'une gouvernance économique régionale et la performance des Etats dans la mise en œuvre des réformes et des politiques communautaires ;
- le développement de partenariats et synergies constructifs, complémentaires et avantageux ;
- la valorisation des attraits de la zone UEMOA, ainsi que la communication des performances des Etats et de la Commission aux populations ;
- l'ancrage de la culture axée sur l'innovation, la performance et la capitalisation des connaissances au sein de la Commission de l'UEMOA.

Les priorités de la période 2017 sont issues de ces orientations et ont été très marquées par les incertitudes liées à l'attente des décisions de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA sur la rationalisation des Organes de l'Union dont les signes précurseurs étaient annoncés par le Conseil des Ministres Statutaire lors de sa session extraordinaire tenue le 3 juin 2016 à Dakar.

Dans ce contexte, les mesures nouvelles prises en 2017, par les Organes de l'Union imposent de n'envisager aucun accroissement des enveloppes budgétaires par rapport au budget remanié de 2016. A cet effet, le recentrage général des activités alignées sur le Plan Stratégique a abouti à la priorisation :

- des missions d'impulsion et de coordination des économies des Etats membres ;
- des bonifications d'intérêt des projets non marchands et intégrateurs ;
- de la relecture et de la réécriture des documents de politique ;
- de la rationalisation des programmes et projets en cours de réalisation et le « déperissement » progressif de ceux jugés désormais non prioritaires par la CCEG à l'horizon 2018 ;
- de l'approfondissement et de la consolidation du marché commun à travers la réalisation d'un marché régional profitable aux entreprises et aux populations ;
- de l'élargissement de l'horizon professionnel des jeunes et le renforcement de la cohésion sociale ;
- de la sauvegarde et de la consolidation de la paix et de la sécurité, préalable pour créer un espace de stabilité politique et économique propice au développement de la sous-région ;
- du renforcement de la surveillance multilatérale par la poursuite de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité ;

- de la promotion du Partenariat Public Privé (PPP) ; et
- du renforcement de la communication par la capitalisation des connaissances, et la mise en place d'une stratégie de communication externe.

Malgré ce cadrage drastique, le fonctionnement des Organes de l’Union a subi une inertie durant le premier semestre 2017, compte tenu de l’adoption tardive du budget, ce qui a obligé les Organes de l’Union à fonctionner sur le douzième provisoire.

Par ailleurs, la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’UEMOA tenue à Abidjan, le 10 avril 2017, a pris des mesures de rationalisation des Organes de l’Union. A cet effet, la Conférence a décidé du maintien de toutes les politiques mises en œuvre par la Commission et de la réduction du taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) qui est la principale source de revenu des Organes de l’Union, de 1% à 0,80% depuis le 1er juillet 2017.

Prenant en compte ces nouvelles mesures, la Commission de l’UEMOA s’est dotée, en août 2017, d’une feuille de route pour la période 2017-2021 pour optimiser l’utilisation de ses ressources limitées. A cet effet, la Commission a recadré, à nouveau, son action et a révisé ses modalités d'intervention. Quant aux Organes de contrôle démocratique et juridictionnel de l’Union, leurs ressources ont été recentrées sur leurs activités statutaires tandis que les Organes consultatifs ont été dotés d’une subvention globale pour leur fonctionnement.

3.2 GESTION FINANCIÈRE DES ORGANES

3.2.1 Budget de l’Union

Le Budget modifié de l’Union, adopté par le Conseil des Ministres, au titre de l’exercice 2017, s’élève à la somme de cent quatre-vingt-neuf milliards cinq cent vingt millions huit cent trente-neuf mille neuf cent cinquante-neuf (189.520.839.959) FCFA, financé à hauteur de 90,84% sur ressources propres et de 9,16% sur appuis des partenaires au développement. Ces ressources ont été réparties, comme suit, par type de budget.

Tableau 4 : Répartition des ressources de 2017 par type de budget

Nature du budget	Montant
Budget des Organes (Dotations des fonds spéciaux, fonctionnement, investissement et équipement)	129.108.445.956 FCFA
Budget spécial du FAIR	49.423.087.755 FCFA
Budget spécial du FRDA	10.989.306.248 FCFA
TOTAL	189.520.839.959 FCFA

Source : Commission de l’UEMOA - DB/DSAF, 2017

L'état d'exécution du budget de l'Union au 30 septembre 2017 et sa projection au 31 décembre 2017 se résument comme indiqué dans le tableau ci-après.

Tableau 5 : Situation d'exécution du budget au 30 septembre 2017 et projection au 31 décembre 2017

Nature du budget	Exécution au 30/09/2017	Taux	Projection au 31/12/2017	Taux
Budget des Organes (fonctionnement, investissement et équipement)	75.039.846.521	58,1%	116.191.333.893	90,0%
Budget Spécial FAIR	10.019.106.396	20,3%	19.136.878.392	38,7%
Budget Spécial FRDA	6.470.716.461	58,9%	9.371.339.704	85,3%
Total des dépenses	91.529.669.378	48,3%	144.699.551.989	76,4%

Source : Commission de l'UEMOA - DB/DSAF, 2017

3.2.2 Production du compte administratif et du compte de gestion

Le compte administratif de l'Union au titre de l'exercice 2016 a été transmis à la Cour des Comptes, conformément aux dispositions du Règlement n° 01/2000/CM/UEMOA du 30 mars 2000, modifié, portant modalités du contrôle de la Cour des Comptes de l'UEMOA.

3.2.3 Bonification du taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres de l'Union

Dans le cadre de la bonification du taux d'intérêt des prêts aux Etats membres, vingt-quatre (24) accords de don ont été signés, trois projets d'accords de don ont été transmis aux Etats membres pour signature et une requête de financement reçue est en cours d'instruction.

Les bonifications accordées, réparties entre les projets financés par la BOAD (9), la BID (04), la BIDC (08), l'Eximbank de Chine (01) et l'Eximbank de l'Inde (01) portent sur un montant total de 34.961.219.766 FCFA.

Les échéances échues payées par la Commission de l'UEMOA se sont élevées à 2.863.747.216 FCFA.

Le mécanisme de bonification de taux d'intérêt des prêts accordés aux Etats membres de l'Union, mis en place par la Commission de l'UEMOA, a permis le financement de projets dont le coût total est de 541.222.062.776 FCFA.

3.2.4 Prise en charge des contreparties des Etats dans les cofinancements de projets

Au titre des contreparties des projets cofinancés avec la BOAD, la Commission de l’UEMOA a versé à celle-ci un montant total de 10.794.000.000 FCFA.

3.2.5 Participation au mécanisme de bonification de la BOAD

Par décision n° 032/2015/CM/UMOA/BOAD du 17 décembre 2015, le Conseil des Ministres de l’UEMOA a décidé la création, dans les livres de la BOAD, d’un mécanisme de bonification pour lui permettre de poursuivre ses financements concessionnels en faveur des projets éligibles des Etats membres de l’UEMOA.

La Commission de l’UEMOA participe au financement dudit mécanisme à travers une contribution annuelle de 5 milliards de francs CFA. Les tranches 2016 et 2017 ont été entièrement décaissées.

3.2.6 Mobilisation des recettes ordinaires

➤ Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS)

Le montant total de PCS reversé par les Etats membres de l’UEMOA de janvier à décembre 2017, est de 96 951 052 889 F CFA sur des prévisions annuelles de 96 210 000 000 F CFA, soit un taux de réalisation de 100,77%. Le détail du montant des versements par pays se présente comme suit :

Tableau 6 : Reversements de PCS par Etat membre

Pays	Montant (F CFA)	Poids
Bénin	9 418 306 435	9,71%
Burkina Faso	11 270 887 522	11,63%
Côte d’Ivoire	32 699 311 341	33,73%
Guinée-Bissau	1 033 027 466	1,07%
Mali	12 145 154 298	12,53%
Niger	4 248 538 873	4,38%
Sénégal	20 942 355 915	21,60%
Togo	5 193 471 039	5,36%
Total	96 951 052 889	100,00%

Source : Commission de l’UEMOA – DSAF/DTC, décembre 2017

Ces montants intègrent des arriérés de PCS d’exercices antérieurs à 2017.

➤ **Autres Recettes Ordinaires**

Au cours de la période de janvier à décembre 2017, les autres recettes ordinaires ont été mobilisées pour un montant total de 1 667 923 085 FCFA sur des prévisions de 1 144 049 530 F CFA. Lesdites recettes concernent :

- les produits financiers constitués des intérêts du prêt accordé à l'Etat du Niger dont le montant au 31 décembre 2017 est de 4 723 901 F CFA, des produits des placements de fonds de l'Union pour 204 220 892 F CFA et des intérêts créditeurs pour 14 298 084 F CFA ;
- les produits de vente de dossiers d'appel d'Offres pour 4 800 000 F CFA ;
- les redevances pour autorisation de mise sur le marché des médicaments vétérinaires pour un montant de 53 928 173 F CFA ;
- les autres recettes diverses telles que les ristournes, les pénalités de retard et autres recettes se sont élevées au 31 décembre 2017 à 756 098 557 F CFA ;
- le remboursement du capital du Prêt accordé à l'Etat nigérien s'est élevé à 629 853 478 F CFA.

➤ **Mobilisation des recettes extraordinaires**

Les recettes extraordinaires au titre de la période de janvier à décembre 2017 sont constituées par les subventions et les aides obtenues par l'Union auprès de ses partenaires au développement. Sur des prévisions d'un montant de 17 359 062 196 FCFA, les réalisations de recettes extraordinaires au 31 décembre 2017, se sont établies à 1 606 415 755 FCFA, soit un taux de réalisation de 9,25%.

➤ **Utilisation des ressources du PCS**

Les produits du PCS encaissés par l'UEMOA, de juillet 1996 à décembre 2017, se sont élevés à 1 075 772 297 868 FCFA. Ils ont été utilisés pour la totalité comme suit :

- Dotations du Fonds de compensation des moins-values de recettes douanières pour 166 102 290 293 F CFA ;
- Dotations du Fonds d'Aide à l'Intégration Régionale (FAIR) pour 236 526 559 011 F CFA ;
- Financements du Budget des Organes de l'UEMOA pour l'UEMOA pour 499 152 470 048 F CFA ;
- Dotations du Fonds Fiduciaire pour 2 200 000 000 F CFA ;

- Dotations du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) pour 89 476 051 777 F CFA ;
- Subventions aux Etats membres dans le cadre de la lutte contre la vie chère pour 22 000 000 000 F CFA ;
- Reversements au Fonds de Développement de l'Energie (FDE), pour 60 000 000 000 F CFA ;
- Reliquat du prêt au Niger pour 314 926 739 F CFA.

Le montant initial du prêt au Niger était de 8 188 095 215 F CFA. L'Etat nigérien a remboursé le capital amorti pour 7 873 168 476 F CFA. Ce montant a été réaffecté au Budget des Organes de l'Union.

D'une manière générale, des résultats satisfaisants ont été enregistrés.

De façon spécifique, une certaine régularité a été observée dans le rythme de reversements par les Etats membres et les missions de vérification ont permis d'obtenir des résultats très satisfaisants.

3.2.7 Reddition de comptes de l'Union

Conformément aux dispositions de l'article 84 du Règlement Financier des Organes de l'UEMOA, le Comptable Principal établit et présente à la Commission au plus tard le 31 mars de chaque année, le compte de gestion de l'exercice clos. En vertu des dispositions de l'article 85 du même Règlement Financier, l'Ordonnateur Principal établit, au plus tard le 30 avril de chaque année, le compte administratif de l'exercice clos.

En exécution des dispositions ci-dessus citées, les comptes de l'Union (compte de gestion et compte administratif), au titre de l'exercice 2016, ont été produits au cours de l'année 2017.

Ces comptes ont fait l'objet de contrôle par la Cour des Comptes de l'UEMOA. La Cour des Comptes a adressé son rapport provisoire de contrôle à la Commission de l'UEMOA.

Enfin, toutes les dispositions sont prises par la Commission de l'UEMOA pour la production des comptes de l'exercice 2017 dans les délais prescrits par le Règlement Financier des Organes de l'Union.

3.3 PROGRAMME IMMOBILIER DE L'UEMOA

Le programme immobilier de l'UEMOA a été initié en 2009 et porte sur la :

1. construction d'un complexe administratif à Ouaga 2000 pour abriter les services de la Commission ;
2. rénovation des immeubles et des installations techniques du siège de la Commission à Ouagadougou ;
3. construction et équipement du siège du Parlement de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, à Bamako ;
4. construction de la Représentation de la Commission de l'UEMOA, à Bissau ;
5. construction du siège de la Chambre Consulaire Régionale et de la Représentation de la Commission de l'UEMOA, à Lomé.

Pour la réalisation du programme, la Commission de l'UEMOA fait recours aux Agences d'exécution du réseau AFRICATIP.

La construction de la Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau a été achevée et inaugurée en 2016.

En application des instructions des plus hautes instances de l'Union, le Conseil des Ministres a donné son accord pour l'achèvement des travaux de construction de son complexe administratif à Ouagadougou, au Burkina Faso. La fin de ces travaux est prévue au premier trimestre de l'année 2018.



Représentation de la Commission de l'UEMOA à Bissau

3.4 PRÉSERVATION DU PATRIMOINE DE L'UNION ET PERFORMANCE DES ACTIVITÉS

Afin de préserver le patrimoine de l'Union et accroître la performance de ses services, la Commission de l'UEMOA a réalisé, au cours de l'année 2017, les audits et études suivants :

- audit de gestion des Missions et Voyages ;
- audit du processus d'acquisition des Organes de l'UEMOA ;
- audit du projet relatif aux travaux de construction de magasins de conservation des récoltes (géré en MOD par AGETUR BENIN) ;
- audit du projet relatif aux études de réalisation et à la réhabilitation de 1000 ha (géré en MOD par AGETUR TOGO) ;
- audit du projet de cogestion des pêches dans les rivières du sud de la Guinée- Bissau (géré en MOD par l'UICN Guinée-Bissau).

Pour permettre à la Commission de l'UEMOA de gérer directement les ressources financières mises à sa disposition, par l'Union Européenne (UE), l'audit des piliers de gestion relatifs (i) au système de contrôle interne, (ii) à la comptabilité, (iii) à l'audit externe, (iv) aux subventions, (v) à la passation de marchés, et, (vi) à la subdélégation, a été réalisé en 2017.

Dans la perspective de la mise en place du budget-programme au sein des Organes de l'Union, le Règlement Financier desdits Organes a été révisé en vue de son adoption par le Conseil des Ministres statuaire de l'UEMOA au cours de sa session de mars 2018.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation sur le contrôle interne et la gestion des risques identifiés se sont poursuivies en 2017.



3.5 ÉVALUATION DES POLITIQUES ET PROGRAMMES DE L'UNION

Pour apprécier les résultats obtenus par l'Union et assurer la reddition des comptes ainsi que la redevabilité, la Commission de l'UEMOA a en 2017, initié des études évaluatives, assuré la capitalisation des résultats d'évaluations, renforcé son dispositif d'évaluation, et, développé des synergies en matière d'évaluation.

Concernant les études évaluatives, elles ont porté, notamment, sur : (i) l'évaluation à mi-parcours du Plan Stratégique 2011-2020 de la Commission de l'UEMOA, (ii) l'évaluation de l'impact de la Politique Agricole de l'UEMOA, (iii) l'évaluation du volet 1 de la première phase du Programme Régional de Développement des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique (PRODERE), ainsi que, (iv) la revue interne à mi-parcours du Programme Régional de Développement du Tourisme.

A propos de la capitalisation des résultats d'évaluations, l'évaluation de la phase pilote du Programme de restructuration et de mise à niveau de l'industrie des Etats membres de l'UEMOA a fait l'objet d'un atelier dont la synthèse a été communiquée aux instances internes de décision de la Commission.

En matière de redevabilité, une rencontre regroupant les Organes de contrôle démocratique et consultatifs de l'Union ainsi que des acteurs ayant une expérience avérée en matière de redevabilité s'est tenue afin de partager les expériences et s'approprier les bonnes pratiques en matière de redevabilité dans l'évaluation des politiques publiques.

Pour renforcer les capacités en pratiques évaluatives au sein de l'Union, un soutien financier a été apporté aux Plateformes Nationales de Facilitation de la Fonction d'Evaluation (PN-FPE) et des formations ainsi que des rencontres régionales ont été organisées au bénéfice desdites plateformes.

Enfin, la Commission de l'UEMOA a développé des synergies, avec la BOAD, dans le cadre du partenariat conjoint (BOAD, UEMOA et BCEAO), pour la mise en place d'un Fonds de financement des évaluations ex-post des projets/programmes.



Réunion d'experts de l'UEMOA

3.6 COMMUNICATION ET VISIBILITÉ DE L'UNION

3.6.1 Communication et visibilité des chantiers communautaires

La visibilité des actions de l'Union a été assurée, en 2017, à travers des actions de communication visant à faire connaître les chantiers et les réformes de l'Union. Les réunions officielles des Départements et des Organes ont donc été largement couvertes par les médias et des dossiers spécifiques diffusés dans les magazines « Espace UEMOA » et « WARI », sur les chaînes de télévision nationales des Etats membres ainsi que sur les chaînes internationales OUEST-TV, AFRICABLE et TV5.

Les médias des Etats ont assuré la couverture de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) tenue le 10 avril 2017, à Abidjan.

Le dialogue de proximité sur le processus d'intégration régionale a été maintenu avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) lors de la réunion annuelle organisée par la Commission en décembre 2017.

La Commission a animé des stands lors de foires, journées portes ouvertes et salons. Les canaux traditionnels que sont la presse écrite, la radio et la télévision, l'affichage, la publicité par l'objet ont été largement mis à contribution à ces occasions.

Pour l'appropriation des réformes et des réalisations de l'Union par les bénéficiaires du processus d'intégration, de multiples actions de sensibilisation et d'information ont été initiées et conduites dans les principales villes des Etats membres par les Bureaux de Représentation. Parmi ces actions, celles qui concernent les populations de l'Union se sont déroulées en Côte d'Ivoire à Daoukro, Dabou, Adzope, Aboisso, Divo, Toumodi, Agboville et Duekoue ; en Guinée-Bissau à Sao Domingos ; au Mali à Sikasso et Bamako ; au Niger à Agadez, Dosso, Tahoua, et Tillabéri ; au Sénégal, à Louga, Saint-Louis, Kolda, Sedhiou et Tambacounda ; au Togo, elles se sont déroulées à Badou, Cinkassé et Tsévié.

Une journée de communication sur les programmes et projets financés par l'Union a été organisée en Guinée-Bissau au profit des membres du Réseau des Journalistes Economiques de l'UEMOA (REJOC-UEMOA). Au Niger, une session d'information a été organisée au bénéfice des parlementaires et des élus des collectivités territoriales.

Pour faciliter l'accès à l'information, la Commission actualise et anime les sites www.uemoa.int et www.izf.net.

3.6.2 Représentation et visibilité de l'Union

Dans les Etats de l'Union, les Bureaux de la Commission ont représenté l'Institution auprès des structures administratives nationales, des Partenaires Techniques et Financiers, de la Société Civile et des organisations multilatérales. Ils ont coordonné les activités des Organes de l'Union relevant de leur juridiction, assuré le suivi de l'exécution des programmes et projets financés par l'UEMOA, et réceptionné des ouvrages réalisés par la Commission au bénéfice des populations. Ces Bureaux ont également assuré le suivi de la mise en œuvre des réformes communautaires. De multiples actions d'information et de sensibilisation sur les réformes, programmes et projets de l'UEMOA ont été conduites dans des villes de l'espace communautaire.



A Bruxelles, la représentation de l'UEMOA a, en relation avec celle de la CEDEAO, assuré le suivi de l'exécution du Programme Indicatif Régional (PIR) auprès de l'Union européenne. Le Bureau a contribué significativement à l'organisation de la 4^{ème} réunion du Comité d'Orientation Stratégique (COS) du PIR Afrique de l'Ouest et au dialogue politique entre la CEDEAO et l'Union Européenne. Le Bureau de Représentation de Bruxelles a également participé aux travaux menés par le groupe des pays ACP et a assuré la veille stratégique sur le traitement de plusieurs questions relevant de l'agenda international.

La Délégation permanente de l'UEMOA à Genève a, notamment, assuré la liaison avec le Secrétariat de l'OMC pour la préparation et la mise en œuvre des travaux d'examen conjoint des politiques commerciales des Etats membres de l'UEMOA, assuré le suivi de la mise en œuvre du Projet d'Appui à la Compétitivité du Commerce et à l'Intégration Régionale (PACCIR) avec le Centre du Commerce International (CCI) et initié le partenariat entre la Commission de l'UEMOA et le Centre d'Etudes sur les Conflits, le Développement et la Paix (CCDP). La Délégation permanente a également tenu des réunions périodiques des Conseillers et Ambassadeurs des Missions Permanentes des Etats membres de l'UEMOA à Genève. De même, elle s'est impliquée dans les travaux de groupes de négociations (Groupe africain, Groupe PMA et Groupe ACP) de la 11^{ème} Conférence ministérielle de l'OMC et participé à ladite Conférence.

3.7 SYNERGIES ET PARTENARIATS

La coopération de l'UEMOA avec les Partenaires techniques et financiers a porté, en 2017, sur la mobilisation des appuis extérieurs, le renforcement de la position de l'UEMOA dans les relations internationales, la convergence avec la CEDEAO et la synergie avec les autres OIG de l'Afrique de l'Ouest.

Pendant l'année sous revue, les actions se sont poursuivies en matière de **renforcement des appuis extérieurs** avec notamment, l'Union Européenne, le Japon et la Banque Mondiale.

La coopération avec l'Union Européenne, le partenariat qui a impliqué la Commission de la CEDEAO et les Etats membres de l'Afrique de l'ouest, a porté sur la mise en œuvre du Programme indicatif régional (PIR) du 10^{ème} FED d'un montant de 595 millions d'euros ainsi que sur la préparation de la phase exécutive du PIR-11^{ème} FED, dotée d'une enveloppe de 1 .150 millions d'euros pour la période 2014-2020.

Concernant le PIR-10^{ème} FED, le Comité d'orientation stratégique (COS), qui regroupe les autorités de l'Union Européenne ainsi que les ordonnateurs régionaux et nationaux, s'est félicité de l'amélioration du niveau de contractualisation en 2017, qui a atteint 88% de fonds contractés et 54% de paiement contre 67% et 40% respectivement en 2016.

Pour le PIR-11^{ème} FED, le COS a pris connaissance de l'état d'avancement du processus d'identification, de formulation et de mise en œuvre des programmes et projets conformément aux orientations issues de sa réunion de juin 2016 tenue à Lomé. Ce processus a significativement progressé. Ainsi, 656,3 millions d'euros, soit 57%, ont été engagés en 2017, alors que ce taux était de 52% en 2016, principalement dans le cadre de l'AFIF (330 millions d'euros) et du fonds fiduciaire de l'UE (200 millions d'euros), mais également pour des programmes régionaux de gouvernance énergie et transport, de sécurité régionale (SIPAO/WAPIS), de lutte contre la pêche Illicite, non-autorisée et non réglementée (PESCAO) et AFRITAC OUEST 1.

Avec le Japon, la coopération s'est poursuivie dans le cadre de l'accord de don d'environ \$1,650 million signé en avril 2016, pour le projet d'interconnexion des systèmes informatiques douaniers entre le Burkina Faso et le Togo. En juillet 2017, le Japon a donné son accord pour étendre la période de mise en œuvre du Projet au 31 mai 2018, sur la base d'une nouvelle feuille de route élaborée conjointement.

En relation avec le Japon, la Commission conduit depuis 2015, une étude dans le cadre du projet de « Plan directeur de l'aménagement des réseaux logistiques pour l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest ». Il s'agit de proposer un schéma équilibré de développement économique entre les régions des pays concernés par le projet afin de promouvoir la croissance économique en Afrique de l'Ouest sur la base des potentialités des secteurs économiques identifiés. Le projet vise également à assurer la promotion des corridors de transport par la formulation des stratégies de développement économiques en se basant sur l'approche corridor.

Avec la Banque Mondiale, la Commission a signé un accord de don de vingt-cinq (25) millions de dollars en octobre 2017 dans le cadre du projet régional pour le financement de l'habitat social dont l'objectif est d'améliorer l'accès au financement du logement abordable pour les revenus modestes et irréguliers dans l'espace UEMOA.

Ce don est destiné à la mise en place d'un projet d'assistance technique en vue de renforcer la ligne de crédit domiciliée à la BOAD/CRRH. Le projet régional pour le financement de l'habitat social sera mis en œuvre sous la forme d'un prêt IDA Scale Up de 130 millions de dollars à la BOAD avec rétrocession à la CRRH-UEMOA.

En matière de convergence UEMOA-CEDEAO, la réunion du Secrétariat Technique Conjoint (STC) et celle de haut niveau se sont tenues en septembre 2017 à Ouagadougou. Le suivi des diligences issues de la précédente rencontre interinstitutionnelle a fait ressortir des avancées significatives. Les négociations ont évolué en vue de la signature de l'APE par la Gambie et la Mauritanie. Concernant le Nigéria, les concertations se poursuivent en vue de lever les dernières difficultés.

Pour accélérer la convergence entre les deux institutions, de nouvelles orientations ont été données concernant notamment, les questions douanières, le schéma de libéralisation des échanges ainsi que l'élaboration et l'adoption de textes communautaires.

Par ailleurs, différents accords ont été signés, notamment, le protocole d'accord de convergence entre la CEDEAO et l'UEMOA.

Dans le cadre de la synergie avec les OIG de l'Afrique de l'Ouest, le Conseil de l'Entente a signé, en 2017, son adhésion au Protocole du cadre de concertation, de coopération et de partenariat entre les organisations intergouvernementales de l'Afrique de l'ouest (OIG).

Pour renforcer la position de l'UEMOA dans les relations internationales, la Commission de l'UEMOA a maintenu un dialogue de proximité avec ses partenaires dans la mise en œuvre de ses chantiers et de leurs interventions à travers le mécanisme de concertation et de coordination et notamment, l'organisation de revues de portefeuilles et l'audience solennelle du Président avec les partenaires techniques et financiers.

Par ailleurs, la Commission a participé à diverses rencontres internationales comme par exemple les Assemblées du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

3.8 RECADRAGE DES PRIORITÉS ET RÉFORMES INTERNES

3.8.1 Recadrage des priorités de la Commission de l’UEMOA

A l’issue de la session ordinaire de la Conférence des Chefs d’Etat et de Gouvernement de l’Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) tenue à Abidjan, le 10 avril 2017, la Conférence a mis en place une nouvelle équipe dirigeante à la Commission et a pris des décisions clés dont notamment :

- la réduction du taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de 1% à 0,80% à partir du 1^{er} juillet 2017 avec un objectif de 0,50% à partir du 1^{er} janvier 2019 ;
- le maintien de toutes les politiques sectorielles tout en veillant à la maîtrise des charges dans leur opérationnalisation.

Dans ce contexte, la Commission de l’UEMOA s’est dotée d’une feuille de route pour la période 2017-2021 afin d’assurer, de manière maîtrisée et efficace, la mission d’intégration régionale dont l’Union est investie.

➤ **Fondements des priorités de la feuille de route**

Les priorités définies ont pour essence les missions et des objectifs de l’UEMOA telles que mentionnées dans le **Traité modifié de l’Union** et se fondent sur les principes suivants :

- le respect de la subsidiarité qui consiste à ne mettre en œuvre à l’échelle régionale que les actions qui présentent une valeur ajoutée avérée par rapport à une mise en œuvre à l’échelle nationale ;
- **l’efficience** et la **parcimonie budgétaire** pour tenir compte de la nécessité d’optimiser l’utilisation des ressources limitées de l’Union ;
- la **priorité aux résultats et à la reddition des comptes**.

➤ **Vision et objectifs prioritaires**

Vision
A l’horizon 2021, la Commission est « <i>une institution moderne et crédible, reconnue pour sa culture du résultat et de redevabilité dans la mise en œuvre de sa mission</i> ».

Objectifs prioritaires	
Objectif n° 1	: Moderniser la gouvernance et le pilotage institutionnel.
Objectif n° 2	: Poursuivre la rationalisation des charges et des modalités d'intervention des politiques sectorielles de l'Union.
Objectifs n°3	: Renforcer la gouvernance économique et l'application effective de la législation communautaire par les Etats membres.

➤ **Actions prioritaires**

Les interventions de la période 2017 à 2021, sont structurées autour des objectifs retenus.

❖ **Modernisation de la gouvernance et du pilotage institutionnel**

Pour atteindre cet objectif, les actions porteront sur la performance du système gestion, la modernisation du pilotage institutionnel, l'intensification de la communication et le renforcement de la coopération avec les Partenaires Techniques et Financiers.

Concernant la performance de la gestion, l'accent sera mis sur la maîtrise des charges de fonctionnement, l'adoption de pratiques de gestion conformes aux normes internationales, l'optimisation des processus, la responsabilisation des acteurs, la promotion de l'excellence ainsi que le développement de la culture du résultat et de la reddition de comptes.

Pour la modernisation du pilotage institutionnel, il est prévu l'adoption de visions stratégique et prospective répondant aux évolutions du processus d'intégration régionale ainsi que la mise en œuvre d'outils de pilotage décisionnel pour accroître les capacités d'anticipation.

En matière de coopération, les capacités de mobilisation et d'absorption efficaces des ressources propres et extérieures seront renforcées. Un mécanisme efficace de coordination et de complémentarité avec la BOAD sera mis en œuvre et les efforts seront orientés vers la convergence avec la CEDEAO.

Pour amplifier la visibilité du processus d'intégration régionale et des résultats de l'Union, la communication sera intensifiée par l'adoption d'une stratégie de communication grâce à laquelle tous les acteurs seront mobilisés, les performances de l'Union seront connues des populations et les attraits de la zone UEMOA seront promus.

❖ *Rationalisation des charges d'opérationnalisation des politiques sectorielles*

L'atteinte de cet objectif impose le recentrage des actions et l'innovation des modalités d'intervention. Dans ce cadre, les règles d'optimisation des interventions sectorielles sont :

- le recentrage des actions sur la mission de la Commission (impulsion, harmonisation, supervision et coordination) ;
- l'efficacité des politiques sectorielles, par la mise en œuvre d'actions qui répondent le mieux aux exigences de coût-bénéfice ;
- l'abandon progressif des actions d'intervention directe dans les investissements lourds et privilégier une modalité d'intervention à travers le développement du fonds de bonification, la mise en place d'un fonds d'études et d'un fonds de contrepartie ;
- l'impulsion et la coordination du développement d'infrastructures à caractère intégrateur à travers notamment, les instruments financiers de la Commission et la synergie avec la BOAD.

En application de ces règles, les principales priorités pour l'approfondissement du marché commun porteront en matière de libre circulation des biens et des services, notamment, sur l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers des Etats membres, la dématérialisation des opérations douanières, la mise en place de la libre pratique ainsi que le développement des échanges commerciaux. Pour la libre circulation et le droit d'établissement des personnes, les actions concerneront l'application de la législation communautaire.

Pour créer un environnement favorable aux affaires, les priorités visent l'harmonisation de cadres régissant la promotion des investissements, l'appui à la compétitivité des entreprises, et, la régulation du marché des biens et services.

En matière d'infrastructures socio-économiques, les actions sont orientées vers la finalisation des interventions directes dans les investissements lourds, notamment, les études routières, la construction de Postes de Contrôle Juxtaposés (PCJ) et de Stations de pesage ainsi que la réalisation d'aménagements hydroagricoles et d'équipements ruraux.

Pour consolider ses acquis et développer des infrastructures à caractère intégrateur, l'accent sera mis sur la coordination d'initiatives en matière de gestion de l'espace communautaire, d'actions de coopération transfrontalière, de projets routiers et ferroviaires régionaux ainsi que de projets énergétiques.

Des actions d'impulsions permettront d'accroître la compétitivité des entreprises, de développer des filières agricoles, de promouvoir le droit et la protection des consommateurs, de renforcer les systèmes de santé et de contribuer à l'instauration d'un climat de paix et de sécurité dans l'Union.

❖ **Renforcement de la gouvernance économique et de l'application de la législation communautaire**

Cet objectif vise la consolidation de la gouvernance et la performance économique dans l'Union à travers la mise en place de cadres appropriés pour l'élaboration et la mise en œuvre effective des politiques, des programmes, des réformes et des projets communautaires.

Concernant la gouvernance économique des Etats membres, les priorités portent sur la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité, les réformes visant une meilleure gestion des finances publiques et la transition fiscale.

En matière de législation communautaire, les actions transversales porteront sur la mise en place : (i) de cadres adaptés de communication et de dialogue politique ou institutionnel dans les processus de formulation de la législation communautaire ; (ii) de mécanismes, et d'instruments de référence normalisés pour le pilotage et le management des interventions ; (iii) de dispositifs opérationnels de supervision, de coordination, de suivi-évaluation et de renforcement des capacités des acteurs pour l'application de la législation communautaire.

Spécifiquement, des travaux d'harmonisation (élaboration et/ou relecture) et d'accompagnement des Etats pour l'application de la législation communautaire concerneront tous les secteurs d'intervention de la Commission.

Pour l'harmonisation de la législation communautaire, les priorités concerneront la facilitation du passage portuaire, la sûreté et de la sécurité maritime, les investissements et l'entrepreneuriat agricole, la gestion des intrants agricoles, la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux et des aliments, la pêche, la gouvernance en matière de conservation et de valorisation durable des ressources naturelles, le marché des biens et services culturels et de l'institutionnalisation du Genre dans l'Union.

La relecture de certains textes communautaires (visa unique, code minier, code des investissements, concurrence, indice harmonisé de la production industrielle, commissionnaires en douanes...), quant à elle, vise à assurer l'application immédiate desdits textes par les Etats membres.

L'accompagnement des Etats pour l'application de la législation communautaire portera principalement sur le Règlement 14 (charge à l'essieu), la libre circulation (réduction des pratiques anormales), la régulation du secteur des télécommunications, la réglementation pharmaceutique, la réforme des systèmes d'enseignement et de formation professionnelle ainsi que tous les nouveaux textes adoptés et les textes révisés.

Des systèmes d'informations seront réalisés de pour soutenir le processus décisionnel et l'évaluation de l'application de la législation communautaire. Il s'agit notamment, du Système d'Information Routière (SIR) et du Système d'Information Agricole Régional (SIAR).

3.8.2 Réformes internes

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la feuille de route, la Commission a engagé en 2017, des réformes internes pour redynamiser son fonctionnement, maîtriser ses charges de fonctionnement, améliorer la performance organisationnelle, recentrer les politiques sectorielles et réviser ses modalités d'intervention.

La redynamisation de la Commission s'est opérée par des actions de mobilisation du personnel à travers des rencontres, l'institution d'un cadre de concertation avec tous les acteurs ainsi que l'élaboration des nouvelles priorités dans le cadre d'une démarche inclusive et participative. Au niveau décisionnel, les réunions de la Commission se sont tenues régulièrement et des audiences ont été accordées par les Chefs d'Etat de l'Union au Président de la Commission pour orienter l'action de la Commission.

Pour maîtriser ses charges de fonctionnement, des mesures ont été prises pour optimiser les coûts des activités et les coûts d'acquisition des biens et services. Des diligences ont été commises pour l'achèvement des travaux de construction du complexe administratif de la Commission afin de réduire les charges locatives.

Concernant l'amélioration de la performance organisationnelle, une réorganisation des services a permis d'adapter la Commission à la prise en charge adéquate de ses priorités, des dispositions sont prises pour accélérer le traitement des dossiers, la rigueur a été instaurée dans la programmation pluriannuelle des activités pour aligner lesdites activités sur les priorités, maîtriser leurs coûts et produire des résultats concrets. Une relecture du Règlement Financier des Organes de l'UEMOA est en cours afin d'instaurer une gestion axée sur les résultats, notamment le Budget programme. Un audit des piliers de gestion est en cours de finalisation.

Concernant les politiques sectorielles, un plan d'achèvement et/ou de rétrocessions aux Etats Membres de plusieurs infrastructures communautaires dans lesquelles la Commission intervient directement a été élaboré. Des actions de renforcement des capacités sont programmées pour accélérer la mise en œuvre des réformes, politiques, programmes et projets communautaires.





QUATRIÈME PARTIE:

BILAN ET PERSPECTIVES



UEMOA

4.1 BILAN

L'Union a maintenu, en 2017, sa volonté de mettre en œuvre l'ensemble des objectifs prévus par le Traité de l'Union. A cet effet, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement (CCEG) de l'UEMOA, a, au cours de sa session extraordinaire tenue le 10 avril 2017, décidé de poursuivre la mise en œuvre de toutes les politiques communes de l'Union et a instruit l'ensemble des Organes de l'Union de rationaliser leurs charges de fonctionnement.

Dans ce cadre, la Commission de l'UEMOA s'est dotée d'une feuille de route pour la période 2017-2021 et le programme de travail de l'ensemble des Organes de l'Union a été ajusté pour prendre en compte ces orientations et la mesure de réduction du taux du PCS qui est passé de 1% à 0,80% depuis le 1^{er} juillet 2017.

Dans ce contexte, les activités prévues dans le budget adopté par le Conseil des Ministres Statutaire lors de sa session ordinaire du 30 juin 2017 ont été réalisées avec un taux d'exécution physique de 78,53% au 31 décembre 2017 contre 79,81% en 2016 et un taux d'exécution financier de 76,4% contre 83,7% en 2016.

En dépit de cette baisse du taux d'exécution, d'importants résultats sont tangibles. En effet, les réformes en matière de gouvernance financière des Etats membres sont en train de produire des effets, des réalisations d'infrastructures socio-économiques structurantes de transport routiers, d'énergie et de développement rural sont concrètes, des instruments, procédures et systèmes pour l'édification du marché commun et le développement du commerce sont avancées, des actions pour améliorer le climat des affaires et la compétitivité des entreprises sont engagées, et des initiatives pour promouvoir la démarche qualité ont été prises. L'amélioration de la disponibilité de ressources humaines de qualité a été poursuivie avec les programmes d'enseignement supérieur. Des partenariats avantageux ont été mobilisés en matière d'aménagement du territoire communautaire, notamment pour la coopération transfrontalière. Des synergies ont été développées, en termes d'une part, de coordination des positions dans les négociations internationales et d'autre part, de renforcement de la cohérence et de la complémentarité des interventions avec des organisations intergouvernementales, notamment la CEDEAO. Des dispositifs pour faciliter la libre circulation et instaurer un climat sociopolitique et sécuritaire apaisé sont en cours d'opérationnalisation.

Pour poursuivre cette formidable dynamique d'approfondissement du processus d'intégration régionale, des défis restent à relever et des mesures diligentes devraient être prises.

4.1.1 Difficultés rencontrées

La bonne marche du processus d'intégration s'est, au cours de l'année 2017, heurtée à des difficultés qui portent notamment sur :

- les délais observés par les instances de l'Union pour statuer sur les décisions relatives à la rationalisation des Organes et à la nomination du Collège entrant ont occasionné des retards dans la mise en œuvre des activités ;
- les lenteurs dans l'application des réformes sur la libre circulation, notamment, la persistance des barrières non tarifaires sur les corridors de l'Union ;

- la non- priorisation de certains projets régionaux dans les Programmes d'Investissements Publics (PIP) des Etats membres et dans les requêtes adressées aux partenaires, en particulier à la BAD ;
- la persistance des menaces sécuritaires dans l'espace UEMOA.

4.1.2 Recommandations à l'endroit des instances de l'Union

Les principales recommandations visent notamment la levée des obstacles à la libre circulation des personnes et des biens et à l'application des textes communautaires, l'efficacité dans la mise en œuvre des programmes et l'exécution des projets. Leur mise en application pourrait accélérer considérablement le processus d'intégration et donner une meilleure visibilité à l'Union auprès des populations qui en sont les principaux bénéficiaires. A cet effet, les Etats, à travers la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et le Conseil des Ministres statutaire, pourraient prendre les dispositions idoines pour :

- assurer la viabilité financière des Organes de l'Union afin de leur permettre d'une part, de poursuivre des chantiers qui relèvent de domaines de souveraineté et d'autre part, de garantir le principe de solidarité qui fonde l'Union ;
- impulser la mise en œuvre de tous les instruments d'intervention de l'Union, pour assurer la convergence économique des Etats membres, approfondir le marché régional et accélérer le financement des chantiers structurants ;
- engager des réformes structurelles, en particulier dans les secteurs de l'énergie afin de favoriser le développement des activités économiques dans toutes les régions ;
- accompagner, au niveau régional, le développement de programmes et projets d'accroissement de l'offre agricole pour pallier à l'insécurité alimentaire et maîtriser les tensions inflationnistes ;
- accélérer la mise en œuvre du plan d'actions pour la paix et la sécurité dans l'espace l'UEMOA adopté par la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement du 5 juin 2016 à Dakar.

4.2 PERSPECTIVES

4.2.1 Environnement international

Les perspectives pour 2018 sont favorables en ce qui concerne l'environnement économique international. La croissance mondiale devrait poursuivre son redressement pour se situer à 3,7%.

Dans les pays avancés, la croissance devrait se situer à 2,0% en 2018 contre 2,2% en 2017. Aux États-Unis, elle devrait atteindre 2,3 % en 2018 contre 2,2% en 2017, du fait principalement des conditions financières très favorables et de la solidité de la confiance des chefs d'entreprise et des consommateurs. Dans la zone Euro, après la reprise constatée en 2017, la croissance devrait ralentir légèrement passant de 2,1% en 2017 à 1,9% en 2018. Au Japon, le rythme de l'expansion devrait fléchir à 0,7 % en 2018 en raison notamment du ralentissement de la consommation privée.

La croissance devrait s'accélérer vivement dans les pays émergents et dans les pays en développement, pour passer à 4,9 % en 2018 en rapport avec l'accélération de l'activité qui est prévue en Chine.

En Afrique subsaharienne, une reprise devrait s'amorcer en 2018 avec un taux de croissance économique passant de 2,6% en 2017 à 3,4% en 2018. Le Nigéria devrait sortir de la récession de 2016 causée par le bas niveau des prix du pétrole et la perturbation de la production pétrolière. En Afrique du Sud, la croissance devrait rester modérée passant de 0,7 % en 2017 à 1,1 % en 2018, malgré des prix à l'exportation de produits de base plus favorables et la vigueur de la production agricole.

4.2.2 Perspectives économiques et financières de l'Union

L'activité économique devrait demeurer dynamique en 2018 avec un taux de croissance de 6,9% en hausse dans tous les États membres, portée par une amélioration des performances de tous les secteurs, dans la plupart des États membres. Par pays, le taux de croissance se présenterait comme suit : Bénin (6,0%), Burkina Faso (6,9%), Côte d'Ivoire (8,3%), Guinée-Bissau (5,7%), Mali (5,4%), Niger (5,5%), Sénégal (7,0%) et Togo (5,2%).

Au regard des perspectives de production du secteur agricole et de l'évolution des cours sur le marché international, la hausse des prix devrait rester modérée.

Au niveau des finances publiques, il est attendu une atténuation des déficits budgétaires. Le déficit global hors dons et le déficit global représenteraient 5,4% et 3,5% du PIB, respectivement contre 6,5% et 4,2% en 2017. Les recettes budgétaires augmenteraient de 12,6% pour représenter 18,6% du PIB grâce à un accroissement des recettes fiscales de 13,2%. Les dépenses totales et prêts nets progresseraient de 6,8% pour représenter 24,0% du PIB contre 24,5% en 2017. Le taux d'endettement de l'Union ressortirait à 42,9% en 2018 contre 44,2% en 2017.

Les échanges extérieurs des États membres de l'UEMOA se solderaient par un déficit global de 114,8 milliards. Cette situation serait essentiellement imputable à la détérioration du solde du compte financier, dans un contexte de quasi-stabilité du déficit des transactions courantes (-6,5% du PIB) qui serait la résultante de l'amélioration de la balance des biens et services (+0,3% du PIB) et de la baisse de l'excédent du solde du revenu secondaire (-0,4% du PIB).

Sous l'hypothèse d'une orientation inchangée de la politique monétaire, la masse monétaire devrait progresser de 10,9% à fin décembre 2018. Cette évolution serait imputable à la hausse attendue des créances intérieures (+12,2%), sous l'impulsion des crédits à l'économie (+11,2%) et des créances nettes sur l'administration centrale (+14,9%).

Dans cet environnement, les actions à poursuivre en 2018, par les Organes de l'Union portent sur différents domaines.

➤ **Gouvernance et convergence économiques**

Les efforts se poursuivront dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité à travers notamment, l'exercice de la surveillance multilatérale et le renforcement des capacités des Etats membres en termes de moyens techniques et financiers, d'études et d'analyses, d'assistance technique et de formation pour l'amélioration des performances macroéconomiques.

Des appuis techniques et des actions de renforcement des capacités porteront sur la modernisation du cadre de gestion des finances publiques des Etats tandis que les impulsions et les actions de coordination nécessaires seront assurées pour la mise en œuvre du Plan d'actions de réformes des marchés publics et la mise en œuvre des réformes en matière de fiscalité intérieure.

➤ **Marché commun, liberté de circulation et droit d'établissement**

L'essentiel des travaux de mise en place d'instruments d'édification du marché commun portera sur la mise en place de systèmes de gestion coordonnée des administrations douanières aux frontières, la dématérialisation des formalités douanières et la réalisation d'études pour l'institution du régime de la libre pratique.

Pour la construction du marché commun, les actions de promotion des échanges commerciaux intracommunautaires et de facilitation des échanges porteront sur l'élaboration du rapport de surveillance commerciale, la formulation de politique commerciale, la négociation et la mise en œuvre des accords commerciaux, l'opérationnalisation de la Bourse Régionale des Produits Vivriers, le suivi de la mise en œuvre par le Centre du Commerce International (ITC) du projet d'appui à la compétitivité du commerce et l'appui aux Etats dans les négociations commerciales internationales.

Comme suite à l'examen conjoint des politiques commerciales des Etats membres de l'UEMOA, le suivi de la mise en œuvre des recommandations sera assuré.

En matière de régulation des marchés des biens et services, l'instruction des affaires contentieuses et les investigations en matière de concurrence seront poursuivies.

Sur la liberté de circulation et le droit d'établissement des personnes, des biens et des services, des actions de formation et de sensibilisation seront menées.

➤ Aménagement du territoire, infrastructures et services de transport

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, les chantiers relatifs à la mise en place d'instruments de gouvernance spatiale et l'appui à la décentralisation et à la coopération transfrontalière seront poursuivis.

La coordination et la supervision de travaux relatifs aux infrastructures de transport routiers seront poursuivies. La Commission accélérera l'achèvement et/ou la rétrocession aux Etats membres d'infrastructures dans lesquelles la Commission intervient directement. Les travaux pour l'élaboration du Plan directeur des réseaux logistiques de l'anneau de croissance en Afrique de l'Ouest seront poursuivis. L'observation des pratiques anormales sur les axes routiers sera renforcée pour aider à améliorer la fluidité du trafic intracommunautaire. Les actions seront intensifiées pour l'application du Règlement relatif au contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu.

Pour le développement de réseaux ferrés communautaires modernes, la Commission poursuivra la coordination des projets ferroviaires régionaux et le renforcement des capacités des cadres des Etats membres afin d'améliorer la gouvernance du sous-secteur.

Concernant le transport aérien, les efforts porteront sur la poursuite des mesures opérationnelles en matière de sécurité et de sûreté aériennes, le renforcement de la gouvernance du secteur du transport aérien, l'amélioration de l'offre de services aériens et aéroportuaires et la poursuite de l'opérationnalisation de l'Agence Communautaire pour la sécurité de l'Aviation Civile (ACSAC).

Dans les transports maritimes, l'accent sera mis sur la facilitation du transit portuaire.



➤ Développement du secteur privé

Pour la promotion du secteur privé, les actions porteront sur l'élaboration d'une stratégie de promotion du secteur privé ainsi que l'adoption de la stratégie et des textes juridiques sur le Partenariat Public-Privé (PPP) et du Code Communautaire des Investissements. Le Programme « Talents du Monde/UEMOA » sera reformulé en 2018.

Dans le cadre du renforcement de la compétitivité des entreprises et l'amélioration du climat des affaires, il est prévu l'adoption de l'« Initiative Régionale pour l'Amélioration du Climat des Affaires » et des concertations seront conduites sur la facilitation des affaires.

Concernant l'artisanat, la mise en œuvre des réformes du Code Communautaire de l'Artisanat ainsi que l'exploitation du Système d'information sous Régional sur l'Artisanat (SIRA) seront poursuivies.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la Qualité et en métrologie seront poursuivis.

En matière de promotion de la qualité dans l'Union, l'opérationnalisation du Système Ouest Africain d'Accréditation (SOAC) et le programme de formation en management de la Qualité et en métrologie seront poursuivis.



➤ **Energie**

Dans le secteur de l'énergie, les actions prévues s'inscrivent dans le cadre de l'Initiative Régionale pour l'Energie Durable (IRED) et les réalisations à travers le Fonds de Développement de l'Energie (FDE) concerneront les projets relatifs à la production et à l'interconnexion de réseaux électriques, l'implémentation de la deuxième phase du Système d'Information Energétique (SIE), le démarrage d'une étude sur le développement de pôles énergétiques dans l'espace communautaire ainsi que la mise en place d'un cadre de concertation pour les organes nationaux de régulation en énergie électrique.

S'agissant de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables, les travaux porteront sur l'évaluation et l'audit du volet 1 du PRODERE, l'harmonisation de textes en matière d'implémentation de normes d'efficacité énergétique dans les codes des bâtiments et de l'étiquetage énergétique des appareils électroménagers dans les Etats membres ainsi que la réalisation d'une étude en vue de la définition d'un cadre réglementaire favorable au développement des énergies renouvelables.

➤ **Mines et hydrocarbures**

En matière de valorisation des ressources minérales, le Code Minier Communautaire révisé et ses règlements d'exécution seront adoptés. La contribution au renforcement des capacités des Administrations intervenant dans le secteur extractif des Etats membres sera poursuivie pour la réalisation d'une gestion optimale et durable des ressources minérales. Dans ce cadre, la coopération avec des partenaires sera renforcée.

➤ **Economie numérique**

Les perspectives pour l'année 2018 s'orientent vers la rédaction de nouveaux textes communautaires devant régir le secteur des télécommunications et des TIC, les actions visant à réduire le coût des produits et services de télécommunications et le diagnostic du réseau régional visant à réduire sensiblement la coupure d'Internet dans la zone.

➤ **Agriculture, ressources en eau et environnement**

Pour renforcer la sécurité alimentaire, les efforts seront orientés vers l'impulsion et la coordination du Chantier de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire. A cet effet, la session du Comité d'Orientation et de Suivi des actions ainsi que la réunion annuelle du Comité de Haut Niveau élargie aux préoccupations environnementales, seront tenues en 2018. Dans la même période, sera poursuivie la mise en œuvre du Programme Communautaire Décennal pour la Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN). Les chantiers engagés par la Commission, notamment les aménagements agricoles, le développement des filières agricoles prioritaires, la gestion des systèmes d'intrants agricoles, le soutien à l'élevage et à la production halieutique seront intensifiées dans le cadre de la nouvelle vision afin de renforcer la sécurité alimentaire.

Concernant la gestion durable des ressources naturelles, les réalisations porteront sur le Programme d'Hydraulique Villageoise financé par la BID et des interventions porteront sur la préservation de la biodiversité régionale et la prévention des risques biotechnologiques. Pour accroître la résilience des populations face au phénomène de changement climatique, les contributions à la mise en œuvre des plans nationaux d'adaptation, à la protection du littoral ouest africain, à la gestion des aires protégées transfrontalières, à la gestion intégrée des ressources en eau ainsi qu'à la lutte contre l'ensablement du fleuve Niger seront maintenues.

➤ **Développement humain**

En matière d'enseignement supérieur et de formation professionnelle, les efforts porteront sur la réforme du baccalauréat, la poursuite de l'expérimentation du concept de collège communautaire, l'amélioration des offres de formation, le renforcement des centres d'excellences de l'Union et la mobilité des étudiants.

Au titre de la santé et de la protection sociale, l'accent sera mis sur les initiatives concertées de renforcement des capacités des Etats membres en matière de surveillance et de réponse aux risques sanitaires transfrontaliers, de la réglementation pharmaceutique, de la promotion de la protection sociale et de recherche de financement pour la mise à niveau des centres de soins spécialisés de haut niveau de l'espace UEMOA.

Au plan culturel, les actions porteront sur la structuration du marché régional des biens et services culturels et la visibilité des expressions culturelles de l'UEMOA.

Concernant le tourisme, des textes d'harmonisation du cadre réglementaire des activités et professions touristiques dans l'espace UEMOA seront adoptés.

Dans le domaine du Genre, la priorité sera accordée à l'adoption et à l'opérationnalisation de la stratégie genre de l'Union, notamment la mise en œuvre de réformes communautaires visant à améliorer le cadre d'intégration systémique de la dimension Genre dans les États membres et les Organes de l'Union.

➤ **Mise en œuvre du chantier Paix et Sécurité de l'UEMOA**

En 2018, les travaux porteront essentiellement sur l'opérationnalisation du plan d'actions sur la paix et la sécurité dans l'espace UEMOA et du mécanisme de veille et d'alerte précoce.

➤ **Autres Organes de l'Union**

La Cour de Justice tiendra, sur le plan judiciaire, des audiences ordinaires (pour juger les affaires pendantes) et des audiences extraordinaires notamment sa rentrée solennelle.

Sur le plan extrajudiciaire, l'accent sera mis sur la vulgarisation du droit et de la justice communautaires ainsi que le renforcement de ses capacités institutionnelles.

La Cour des comptes assurera, conformément à ses attributions, les contrôles sur la régularité et l'efficacité de l'utilisation des ressources de l'Union et du CREPMF. Elle envisage, la modernisation des pratiques d'évaluation et de contrôle des finances publiques et le renforcement des capacités institutionnelles des Cours des Comptes nationales.

Le Comité Interparlementaire (CIP) coordonnera le fonctionnement de ses instances et tiendra des sessions parlementaires.

La Chambre Consulaire Régionale (CCR) tiendra ses instances, engagera les concertations et des actions bénéfiques pour le secteur privé de l'UEMOA.

Le Conseil des Collectivités Territoriales (CCT) installera son siège, tiendra ses instances statutaires et mobilisera les moyens et les partenaires nécessaires pour la réalisation de ses chantiers prioritaires relatifs à la coopération transfrontalière et au développement local.

Le Conseil du Travail et du Dialogue Social (CTDS) poursuivra ses activités statutaires de formulation d'avis, de consolidation du dialogue social dans les Etats membres et de développement de relations avec ses partenaires.

4.2.3 Défis à relever

Pour remettre les économies sur un sentier de convergence, il est impératif de créer les conditions d'un climat socio politique apaisé dans tous les États membres de l'Union. En outre, des dispositions doivent être prises pour poursuivre la mise en place ou en œuvre :

- des stratégies d'accélération de la croissance économique en mettant l'accent sur les investissements structurants ;
- des politiques de diversification effective de la production ;

- des programmes et projets d'accroissement de l'offre agricole pour pallier à l'insécurité alimentaire et maîtriser les tensions inflationnistes ;
- des réformes structurelles, en particulier dans les secteurs de l'énergie afin de favoriser le développement des activités économiques dans toutes les régions ;
- des mesures visant à accroître le niveau de mobilisation des recettes par :
 - une amélioration de la performance des administrations fiscales et douanières ;
 - une amélioration du rendement fiscal des secteurs minier, informel, agro-pastoral ainsi que le foncier ;
 - une meilleure prise en charge de la problématique de la lutte contre la fraude et l'évasion fiscales ;
 - une rationalisation des dépenses fiscales ;
- des actions visant à renforcer l'efficacité des dépenses d'investissement et la maîtrise des dépenses courantes.



CONCLUSION



UEMOA

L'UEMOA a poursuivi en 2017, l'impulsion et la coordination des économies de ses Etats membres en vue de mettre en place un environnement favorable à la création de richesses pour le mieux-être des populations. Cette mission a été accomplie dans le cadre des priorités définies par la Commission en accordant une large place à la bonne gouvernance, notamment les contrôles juridictionnel et parlementaire.

Les réalisations enregistrées ont été marquées par l'adoption tardive du budget et la décision des plus Hautes Instances de l'Union de réduire le taux du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS), principale ressource des Organes de l'Union.

Dans ce contexte, les performances de la Commission seraient en recul par rapport à 2016 avec un taux d'exécution physique des activités des Organes de l'Union qui s'établirait à 78,53% contre 79,81% en 2016 et un taux d'exécution financier qui serait de 76,4% contre 83,7% en 2016.

Ces performances, somme toutes positives, ont permis de consolider les acquis de l'Union, obtenus dans un contexte de reprise de la croissance économique mondiale et de performances économiques soutenues pour l'ensemble des Etats membres de l'UEMOA. Globalement, le taux de croissance de l'Union qui était de 6,6% en 2016 devrait se situer à 6,8% en 2017.

Dans cette perspective, et en tenant compte des diligences issues de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, instruisant les Organes de l'UEMOA de poursuivre la réalisation de l'ensemble des politiques communes et sectorielles de l'Union tout en assurant « la bonne maîtrise des charges d'opérationnalisation des politiques sectorielles », lesdits Organes de l'Union ont recadré leur fonctionnement et leur approche d'intervention afin de « produire plus de résultats avec des moyens réduits ».

Cette nouvelle dynamique reconfirmera le rôle de sous-ensemble homogène, performant et crédible de l'UEMOA au cœur du processus d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest.





ANNEXES



UEMOA

ANNEXE 1 : ÉTAT DE LA CONVERGENCE DE L'UNION EN 2017

		ETAT DE REALISATION DES CRITERES EN 2017 PAR ETAT ET RAPPEL DES PERFORMANCES EN 2015 ET 2016								Nombre de pays ayant respecté le critère		
		Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Guinée Bissau	Mali	Niger	Sénégal	Togo	2017	2016	2015
1	Solde budgétaire global, dons compris, sur PIB nominal (norme $\geq -3\%$)	-6,3	-5,9	-4,5	-1,6	-3,5	-5,3	-2,8	-1,2	3	0	3
2	Taux d'inflation annuel moyen (norme $\leq 3\%$)	0,8	0,4	0,7	1,5	2,1	2,3	1,5	-0,6	8	8	8
3	Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (norme $\leq 70\%$)	54,6	39,3	42,7	43,4	35,6	42,0	46,5	71,4	7	7	7
4	Masse salariale sur recettes fiscales (norme $\leq 35\%$)	49,3	44,4	41,7	39,9	33,9	37,8	29,5	30,6	3	3	3
5	Taux de pression fiscale (norme $\geq 20\%$)	13,4	17,5	15,4	10,4	15,3	15,1	15,9	22,3	1	1	1
2017		2	2	2	3	3	2	4	4			
2016		2	2	2	2	3	2	3	3			
2015		2	3	3	2	4	2	3	3			

ANNEXE 2 : DONNÉES STATISTIQUES SUR LES PROCEDURES DEVANT LA COUR DE JUSTICE

	Nombre
Nouvelles saisines de la CJ-UEMOA (Année 2017)	04
- Affaires contentieuses (requêtes)	03
- Affaires non contentieuses (demande d'avis)	01

	Nombre
Arrêts et avis rendus (du 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2017)	07
- Arrêts	05
- Avis	02

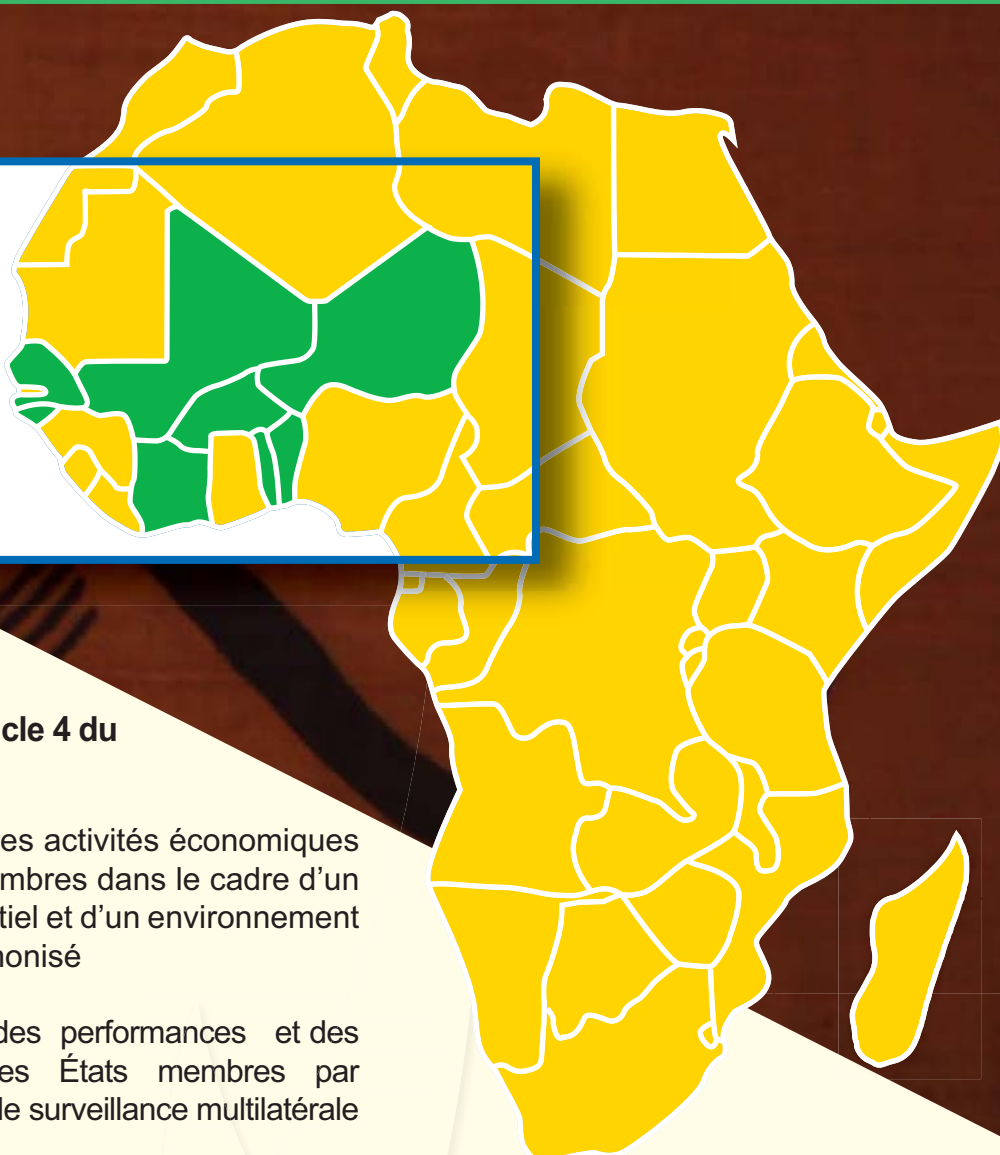
Ordonnances rendues (du 1^{er} au 3^{ème} trimestre 2017)	15
- Ordonnances aux fins de fixation de cautionnement	00
- Ordonnances aux fins de désignation de juge rapporteur	05
- Ordonnances aux fins de clôture de la procédure écrite	03
- Ordonnances portant composition de formation plénière	05
- Ordonnances aux fins de jonction de procédures	01
- Ordonnances de radiation	01

Dossiers pendants (au 31 décembre 2017)	13
- Recours préjudiciels	00
- Recours en annulation / en appréciation de légalité	10
- Plein contentieux/Recours en responsabilité / en indemnisation	02
- Demande d'avis	10

Evolution des saisines de la Cour de Justice de 2013 à septembre 2017					
	2013	2014	2015	2016	2017
Nouvelles saisines	3	2	4	3	4
- Recours directs	1	0	4	2	3
- Recours préjudiciels	2	0	0	0	0
- Demandes d'avis	0	2	0	1	1



Réussir ensemble l'intégration



Objectifs

**Selon les dispositions de l'article 4 du
Traité de l'Union, il s'agit de :**

- ❖ Renforcer la compétitivité des activités économiques et financières des États membres dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé
- ❖ Assurer la convergence des performances et des politiques économiques des États membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale
- ❖ Créer entre États membres un marché commun basé sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement des personnes exerçant une activité indépendante ou salariée, ainsi que sur un tarif extérieur commun et une politique commerciale
- ❖ Instituer une coordination des politiques sectorielles nationales par la mise en œuvre d'actions communes, et éventuellement, de politiques communes notamment dans les domaines suivants : ressources humaines, aménagement du territoire, agriculture, énergie, industrie, mines, transports, infrastructures et télécommunication
- ❖ Harmoniser, dans la mesure nécessaire au bon fonctionnement du marché commun, les législations des États membres et particulièrement le régime de la fiscalité.



UNION ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE OUEST AFRICAINE

COMMISSION DE L'UEMOA

380, Av. du professeur Joseph KI-ZERBO
01 BP 543 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél. : +226 25 31 88 73 à 76 - Fax : +226 25 31 88 72

E-mail : commission@uemoa.int
Sites Internet : www.uemoa.int / www.izf.net
twitter.com/uemoaint1994
www.facebook.com/uemoaint1994